

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024-  
2025



SEPTEMBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025  
DÉCEMBRE 2025

**ARES, Rapport d'activités 2024-2025. Septembre 2024 - septembre 2025. Bruxelles: ARES, décembre 2025.**



ACADEMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



**Éditeur responsable:**  
Laurent Despy

ARES  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
[www.ares.ac.be](http://www.ares.ac.be)

**Édition et coordination:**  
Direction de la communication et de l'informatique

**Conception graphique et mise en page:**  
Direction de la communication et de l'informatique

**ISBN** 978-2-930819-92-1 (broché)  
**ISBN** 978-2-930819-93-8 (PDF)

**Dépôt légal** D/2025/13.532/4

© ARES, décembre 2025

# **/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025 /**

**SEPTEMBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025**

---

DÉCEMBRE 2025

---



ACADEMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



# AVANT-PROPOS

L'année académique 2024-2025 aura été marquée par des défis de taille pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), et pour l'ARES en particulier. La réduction de 21% de sa dotation, conséquence des mesures budgétaires adoptées par le Gouvernement, l'a contrainte à faire preuve de résilience et d'adaptabilité pour maintenir ses missions : soutenir la concertation, accompagner les établissements et contribuer à la qualité de notre modèle d'enseignement.

Cette année fut aussi celle d'évolutions structurantes. En effet, l'ARES a validé un nouveau règlement d'ordre intérieur, adopté un code éthique, identifié ses priorités, engagé une réflexion sur la réécriture de ses missions et approuvé un plan opérationnel ambitieux pour les années à venir. La transparence et la bonne gouvernance de l'institution s'en trouvent renforcées.

Parallèlement, l'ARES a poursuivi ses actions : accompagnement des réformes décrétale, soutien à la qualité des formations, développement d'outils pour l'orientation et la finançabilité, poursuite des engagements en matière de transition écologique, d'inclusion et de genre, ainsi que des services e-paysage dédiés à la simplification administrative, etc.

L'ARES demeure par ailleurs un partenaire fiable et sérieux pour l'organisation administrative et matérielle du concours d'entrée en médecine et dentisterie, ainsi que de l'épreuve de maîtrise de la langue française, qui concernent chaque année plusieurs milliers d'étudiantes et d'étudiants.

Sur la scène internationale, l'ARES constitue une véritable valeur ajoutée pour les établissements. Elle a validé sa stratégie pluriannuelle à l'horizon 2028, participé à l'élaboration de la Note de Politique internationale (NPI) 2024-2029 et défendu les intérêts des établissements dans le cadre du nouvel accord de coalition fédéral.

Dans un contexte mondial incertain, l'ARES a également renforcé son engagement en faveur de la liberté académique et de la sécurité des connaissances, tout en facilitant et approfondissant les échanges entre les établissements et leurs partenaires étrangers.

En matière de coopération académique, l'ARES poursuit son engagement malgré un contexte où la solidarité internationale est mise à mal et où la menace d'une coupe budgétaire agitée au niveau fédéral a fragilisé l'ensemble de la coopération belge. Dans ce contexte, l'ARES s'est associée au VLIRUOS et à l'Institut de Médecine Tropicale (IMT) pour mener une campagne visant à rappeler pourquoi la coopération internationale est plus nécessaire que jamais. Celle-ci a en effet permis à plus de 200 personnes de vivre une expérience de mobilité internationale en Afrique, Amérique du Sud ou Asie, tandis que près de 445 jeunes professionnels et professionnelles ont pu suivre une formation dans un des établissements de la FWB. Au total, ce sont environ 150 projets de coopération qui ont été mis en œuvre au sein de nos pays partenaires du Sud. Ces efforts témoignent de la volonté de faire de l'enseignement supérieur un levier face aux défis climatiques, migratoires, économiques et sociaux, en construisant des partenariats durables et équitables.

Ce rapport est le fruit et la force d'un collectif : celui des établissements, des commissions, des chambres, mais aussi et surtout le reflet du professionnalisme de nos équipes, dont l'expertise et la vivacité constituent des atouts considérables. Cette introduction n'ayant pas la prétention d'être exhaustive, nous vous invitons à parcourir l'ensemble du rapport d'activités afin de découvrir en détail toutes les réalisations.

**Jean-Paul LAMBERT, président du Conseil d'administration de l'ARES**  
**Laurent DESPY, administrateur de l'ARES**

# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

## SOMMAIRE

## SIGLES ET ACRONYMES

### / 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL

### / 02. CONTRIBUER AU PROGRÈS SOCIÉTAL

#### 02. 1 / Lutte contre la précarité étudiante et attention portée à la santé mentale

02. 1.1 / Lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales  
02. 1.2 / Santé mentale

#### 02. 2 / Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur

02. 2.1 / Midi de l'ARES sur la transition écologique et sociale  
02. 2.2 / Journée d'échanges et de réflexion sur la transition écologique et sociale  
02. 2.3 / Plan de transition écologiques et sociales des établissements  
02. 2.4 / Appel à projets développement durable  
02. 2.5 / Clauses écologiques et sociales dans les marchés publics des établissements  
02. 2.6 / Création d'une chaire en éducation au développement durable

#### 02. 3 / Accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur

02. 3.1 / Capsules vidéos

<b>5</b>	02. 3.2 / Recueil de l'existant – Données 2023-2024	<b>26</b>
<b>6</b>	02. 3.3 / Codiplômation intra-FWB	<b>27</b>
<b>6</b>	02. 3.4 / Rencontre CESI-ChESI	<b>27</b>
	02. 3.5 / Auditions au Parlement de la FWB	<b>28</b>
<b>12</b>	<b>02. 4 / Genre en enseignement supérieur</b>	<b>28</b>
<b>14</b>	02. 4.1 / Commission genre en enseignement supérieur	<b>28</b>
	02. 4.2 / Conférence des Personnes Contact Genre	<b>29</b>
<b>20</b>	02. 4.3 / Le Comité femmes et sciences	<b>30</b>
<b>21</b>	<b>02. 5 / Suivi et évaluation du décret "Open Access" de la FWB</b>	<b>32</b>
<b>21</b>	<b>/ 03. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>34</b>
<b>22</b>	<b>03. 1 / Actualisation des formations existantes</b>	<b>35</b>
<b>22</b>	<b>03. 2 / Aide à la réussite</b>	<b>35</b>
	03. 2.1 / Rapport des conseillères et conseillers académiques	35
	03. 2.2 / Plans stratégiques	36
	03. 2.3 / Outil d'orientation postsecondaire	36
<b>23</b>	<b>03. 3 / Correspondance ou équivalence des formations organisées par l'enseignement pour adultes</b>	<b>36</b>
<b>24</b>	03. 3.1 / Les avis de correspondance ou d'équivalence	37
	03. 3.2 / Avis sur les certificats en formation manuelle, technique et technologique et en formation numérique	37
<b>24</b>	<b>03. 4 / Apprentissage tout au long de la vie</b>	<b>37</b>
<b>25</b>	<b>03. 5 / Réflexions sur les bibliothèques</b>	<b>38</b>

03. 5.1 / Journées d'étude	38	05. 1.2 / Avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture	49
03. 5.2 / Bibli'Talks	38	05. 1.3 / Avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à l'enfance et aux relations intrabelges	50
<b>03. 6 / Qualité de l'enseignement - Réforme du décret AEQES</b>	<b>38</b>		
<b>/ 04. PRÉPARER LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>40</b>		
<b>04. 1 / Offre d'enseignement</b>		<b>05. 2 / Accès aux études</b>	<b>50</b>
04. 1.1 / Habilitations	41	05. 2.1 / Conditions d'accès aux masters en enseignement - Sections 4 et 5	51
04. 1.2 / AGCF classant les cours dans les écoles supérieures des arts	41		
04. 1.3 / Régulation des bacheliers de type court	43	<b>05. 3 / Dérogations de la langue d'enseignement</b>	<b>51</b>
04. 1.4 / Formations médicales et paramédicales - Évolutions et perspectives	43		
<b>04. 2 / Réforme de la formation initiale des enseignants</b>	<b>45</b>	<b>/ 06. RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>52</b>
04. 2.1 / Évènement «État des lieux» - RFIE	45	<b>06. 1 / Promouvoir une internationalisation tournée vers l'avenir</b>	<b>53</b>
04. 2.2 / Épreuve de maîtrise de la langue française	46	06. 1.1 / Une nouvelle stratégie interinstitutionnelle pour l'internationalisation à l'horizon 2028	53
04. 2.3 / Certificat en encadrement de stage	46	06. 1.2 / Un dialogue institutionnel au coeur du nouveau contexte politique	54
04. 2.4 / Article 75 du décret définissant la FIE	46		
04. 2.5 / Master en enseignement section 3 - Situation des masters éducation culturelle et artistique	46	<b>06. 2 / Prendre le train européen</b>	<b>54</b>
04. 2.6 / RFIE - Habilitations : nouvelles disciplines des sections 4 et 5	47	06. 2.1 / Disséminer les avancées des alliances d'universités	54
04. 2.7 / COCOFIE	47	06. 2.2 / En route vers une simplification des habilitations dans le contexte des Erasmus Mundus et des alliances européennes	55
04. 2.8 / Midi de l'ARES - Enseignement des langues et immersion	47	06. 2.3 / Vers un diplôme européen conjoint? Porter la voix des établissements dans les débats européens	56
<b>/ 05. ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL</b>	<b>48</b>		
<b>05. 1 / Avis de l'ARES sur les futurs décrets</b>	<b>49</b>	<b>06. 3 / Un contexte international de plus en plus incertain</b>	<b>56</b>
05. 1.1 / Avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique	49	06. 3.1 / L'aide et le soutien aux chercheuses et chercheurs en danger	57

06. 3.2 / Accompagner le renforcement de la sécurité des connaissances dans l'enseignement supérieur	57
06. 3.3 / Visas américains : un contexte sous pression	58
<b>06. 4 / Crée des ponts : renforcer les liens internationaux</b>	<b>59</b>
06. 4.1 / GRRIF : rencontre entre responsables des relations internationales francophones	59
06. 4.2 / Renforcer les ponts académiques entre la Suisse et la FWB	59
06. 4.3 / Révision de la procédure APS	60
06. 4.4 / Tisser des ponts académiques et scientifiques avec Taïwan	60
<b>06. 5 / S'appuyer sur la diplomatie</b>	<b>61</b>
06. 5.1 / Les conseillères et conseillers scientifiques et académiques, relais stratégiques de l'internationalisation de la FWB	61
06. 5.2 / Diplomatie académique : un levier pour l'influence internationale de la FWB	61
06. 5.3 / Renforcer la visibilité académique de la FWB à l'international	61
<b>06. 6 / Soutenir les mobilités</b>	<b>62</b>
06. 6.1 / Veiller à la simplification des procédures migratoires	62
06. 6.2 / Un guide renforcé pour les visas étudiants	63
06. 6.3 / Un guide des bonnes pratiques de reconnaissance académiques de crédits acquis en mobilité mis à jour	63
06. 6.4 / Mobilité académique : mieux comprendre pour agir	63
<b>06. 7 / Former et outiller pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur</b>	<b>64</b>
06. 7.1 / Former les responsables des relations internationales aux défis d'aujourd'hui et de demain	64
06. 7.2 / Vers une internationalisation plus verte et inclusive	65
06. 7.3 / L'internationalisation en conversation	66

<b>/ 07. SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE</b>	<b>68</b>
<b>07. 1 / Les grands enjeux</b>	<b>69</b>
07. 1.1 / 10 ans d'ARES / 10 ans de coopération académique	69
07. 1.2 / ARES - VLIRUOS - Enabel : unir nos forces pour un impact durable	70
07. 1.3 / Policy Supporting Programme: quand le monde académique inspire le politique	71
07. 1.4 / Les défis mondiaux de l'agroécologie, en débat à l'ARES	73
07. 1.5 / L'accréditation : un sésame pour accéder aux financements de la coopération belge au développement	74
07. 1.6 / Changement à la présidence de la Commission de la coopération internationale	74
<b>07. 2 / La coopération dans les 18 pays partenaires</b>	<b>75</b>
07. 2.1 / RD Congo : une recherche sur l'impact des ravines urbaines, publiée dans Nature	75
07. 2.2 / Vietnam - Visite d'État : une coopération académique aux intérêts partagés	77
07. 2.3 / Maroc : une délégation belge en visite dans les projets de coopération au Maroc	78
<b>07. 3 / International</b>	<b>80</b>
07. 3.1 / Appuis institutionnels : le rayonnement international des universités partenaires dans 13 pays	80
<b>07. 4 / La coopération en Belgique</b>	<b>81</b>
07. 4.1 / Pour une coopération académique plus équilibrée	81
07. 4.2 / Un Midi de l'ARES consacré aux écoles supérieures des arts et à la coopération internationale	82
07. 4.3 / Welcome Day et Tchin Tchin Ciao : deux moments pour accueillir et saluer nos boursières et boursiers	82

<b>/ 08. FOCUS SUR...</b>			
<b>08.1 / Construire l'ARES de demain</b>	<b>86</b>	<b>08. 8 / Reconnaissance de notoriété professionnelle</b>	<b>98</b>
08.1.1 / Approbation d'un nouveau règlement d'ordre intérieur	88	<b>08. 9 / Cadre francophone des certifications</b>	<b>98</b>
08.1.2 / Redéfinition des missions de l'ARES	88	<b>08. 10 / Formations professionnalisantes de niveau bachelier dans le domaine social et psycho-éducatif</b>	<b>98</b>
08.1.3 / Proposition de réécriture des missions de l'ARES	88	<b>08. 11 / Concertations et collaborations avec les partenaires extérieurs</b>	<b>99</b>
08.1.4 / Adoption d'un code éthique	89	08. 11.1 / DGESVR	99
08.1.5 / Validation du plan opérationnel de l'administrateur	89	08. 11.2 / Organisations professionnelles des métiers du chiffre	100
<b>08.2 / L'ARES en tant que responsable de traitement</b>	<b>90</b>	08. 11.3 / Direction de l'égalité des chances	100
<b>08.3 / Concours d'entrée en médecine et dentisterie</b>	<b>90</b>	08. 11.4 / Actiris	100
<b>08.4 / Prix Philippe Maystadt</b>	<b>92</b>	08. 11.5 / Les questions parlementaires	100
08.4.1 / Prix Bac	93		
08.4.2 / Prix Master	93		
08.4.3 / Prix Horaire décalé	94		
<b>08.5 / Communication et information sur les études</b>	<b>94</b>	<b>/ 09. ANNEXES</b>	<b>102</b>
08.5.1 / Mesetudes.be	94	<b>09.1 / Annexe 1 - Avis du Conseil d'administration (09.2024 - 09.2025)</b>	<b>103</b>
08.5.2 / Les podcasts de l'ARES	95	<b>09.2 / Annexe 2 - Organigramme de l'ARES (&lt; 01.2025)</b>	<b>105</b>
08.5.3 / Salons SIEP	95	<b>09.3 / Annexe 3 - Composition des instances de décision de l'ARES (au 24 09.2024)</b>	<b>106</b>
08.5.4 / Une présence renforcée sur les réseaux sociaux	95	09.3.1 / Conseil d'administration	106
08.5.5 / Une plateforme modernisée au service de l'enseignement supérieur	96	09.3.2 / Bureau exécutif	109
<b>08.6 / La simplification administrative</b>	<b>96</b>	<b>09.4 / Annexe 4 - Jetons de présence et rémunérations annuels (01.2024-12.2025)</b>	<b>110</b>
08.6.1 / SIEL-SUP inscriptions	96	09.4.1 / Jetons de présence pour les membres du Conseil d'administration de l'ARES	110
08.6.2 / La récupération de l'historique de la signalétique de l'étudiant-e	96	09.4.2 / Rémunération annuelle de l'administrateur de l'ARES	110
08.6.3 / Développements du module de contrôle des commissaires et délégué·es et base de données des personnes diplômées	97	09.4.3 / Rémunération des directrices et directeurs de l'ARES	110
08.6.4 / Le dossier de preuves de l'étudiant-e	97		
<b>08.7 / Les plaintes relatives aux refus d'inscription</b>	<b>97</b>		

<b>09. 5 / Annexe 5 - Membres du personnel de l'ARES (au 01.01.2025)</b>	<b>111</b>
<b>09. 6 / Annexe 6 - Organisations ou groupes de travail au sein desquels l'ARES est représentée (&lt; 09.2024)</b>	<b>115</b>
<b>09. 7 / Annexe 7 - Exécution budgétaire et comptes annuels 2024</b>	<b>118</b>
09. 7.1 / Le budget de l'ARES - Présentation générale	118
09. 7.2 / L'exécution budgétaire 2024	119
09. 7.3 / Bilan et compte de résultat	121





# SIGLES ET ACRONYMES

Utilisés dans le présent rapport.

ADA	Accompagnement au développement de ton avenir	COGES	Commission genre en enseignement supérieur, ARES
AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement	CoQER	Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche, ARES
AGCF	Arrêté(s) du Gouvernement de la Communauté française	CPCG	Conférence des Personnes Contact Genre
AGE	Administration générale de l'Enseignement	CRef	Conseil des rectrices et des recteurs
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	CRI	Commission des relations internationales, ARES
ASEM-DUO	Asia-Europe Meeting	CSM	Conseil supérieur de la mobilité étudiante
BES	Bachelier en biotechnique et pour le brevet d'enseignement supérieur	CSA	Conseilleures et conseillers scientifiques et académiques
BIRSG	Bachelier infirmier responsable de soins généraux	CSC	Confédération des syndicats chrétiens
CA	Conseil d'administration, ARES	DD	Développement durable
CBS	Commission des bibliothèques et services académiques collectifs, ARES	DEC	Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles
CDD	Commission développement durable, ARES	DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
CEPERI	Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, hébergée par l'ARES	DGESVR	Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
CESI	Commission de l'enseignement supérieur inclusif, hébergée par l'ARES	DIES	Descripteurs d'internationalisation pour l'enseignement supérieur
CGSP	Centrale Générale des Services Publics	DPC	Déclaration de politique communautaire
CFC	Cadre francophone des certifications	DPO	Data Protection Officer
CF&S	Comité Femmes et Sciences, hébergé par l'ARES	DRI	Direction des relations internationales, ARES
ChESA	Chambre des écoles supérieures des arts, ARES	EA	Enseignement pour adlutes
ChESI	Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	EES	Établissement(s) d'enseignement supérieur
CIS-KS	Center for internet Security Knowledge Security	EEES	Espace Européen de l'Enseignement Supérieur
COCOFIE	Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit, ARES	EMLF	Épreuve portant sur la maîtrise approfondie de la langue française
CoFOC	Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie, ARES	EPS	Enseignement (supérieur) de promotion sociale
CoM	Commission de la mobilité des étudiants et du personnel, ARES	ErE	Éducation relative à l'Environnement
		ERG	École de Recherche Graphique, Bruxelles

ESA	École(s) supérieure(s) des arts	UE	Union européenne
FEF	Fédération des étudiant·es francophones	ULB	Université libre de Bruxelles, Belgique
FIE	Formation initiale des enseignants	ULiège	Université de Liège, Belgique
FNRS	Fonds de la recherche scientifique	UMP	Université Mohamed 1 <sup>er</sup> , Maroc
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles	UMONS	Université de Mons, Belgique
GRRIF	Groupe des responsables des relations internationales des institutions francophones d'enseignement supérieur	UNamur	Université de Namur, Belgique
GT	Groupe(s) de travail ou groupe(s) thématique(s)	UNIKIN	Université de Kinshasa, RD Congo
HE	Haute(s) école(s)	UNILU	Université de Lubumbashi, RD Congo
HEAJ	Haute École Albert Jacquard, Belgique	VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
HEH	Haute École en Hainaut, Belgique	VNUA	Vietnam National University of Agriculture, Vietnam
HELdB	Haute École Lucia de Brouckère, Belgique	WB Campus	Wallonie-Bruxelles Campus
HELMo	Haute École libre Mosane, Belgique	WBI	Wallonie-Bruxelles International
HEPHC	Haute École de la Province de Hainaut - Condorcet, Belgique		
HEPN	Haute École de la Province de Namur, Belgique		
HES4SD	Higher Education and Science for Sustainable Development		
HE Vinci	Haute École Léonard de Vinci, Belgique		
IHECS	Institut des Hautes Études des Communications Sociales, Belgique		
IMT	Institut de Médecine Tropicale, Belgique		
ITAA	Institute for Tax Advisors and Accountants		
KU Leuven	Katholieke Universiteit Leuven, Belgique		
LCPRIS	Lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales		
NPI	Note de Politique internationale		
OIP	Organisme(s) d'intérêt public		
PCG	Personne(s) de contact genre		
PCH	Personnes contact harcèlement		
PSP	Policy Supporting Program		
PwC	Price Waterhouse Coopers		
RD Congo	République démocratique du Congo		
RFIE	Réforme de la formation initiale des enseignants		
RGPD	Règlement général sur la protection des données		
RI	Relations internationales		
SCES	Structure(s) collective(s) d'enseignement supérieur		
UCLouvain	Université catholique de Louvain, Belgique		



## / 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL

## LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ARES (09.24 - 09.25)



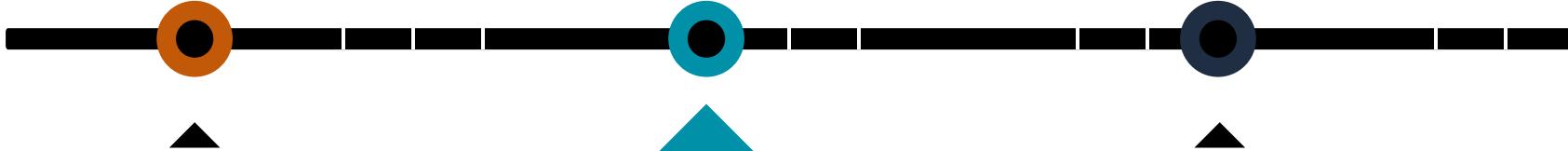
- » **ÉVÈNEMENT** / Relations internationales (RI) - 7<sup>e</sup> séminaire du Groupe des responsables de relations internationales francophones (GRRIF)
- » **MIDI DE L'ARES** / Statistiques - Enquête sur la pratique du sport des étudiants du supérieur



- » **RENCONTRE** / Commission des bibliothèques et services académiques (CBS) - Journée d'étude sur la communication dynamique en bibliothèque
- » **MIDI DE L'ARES** / Développement durable (DD) - Quelles approches de l'innovation enseigner pour préparer à la transition écologique et sociale?
- » **RENCONTRE** / COOP - L'agroécologie en questions - Perspectives croisées avec la coopération académique
- » **ÉVÈNEMENT** / Réforme de la formation initiale des enseignantes et des enseignants (RFIE) - État des lieux
- » **RENCONTRE** / Salon SIEP de Bruxelles



- » **RENCONTRE** / DD - Le rendez-vous essentiel de 2025 pour un enseignement supérieur durable!
- » **ÉVÈNEMENT** / Prix Philippe Maystadt - Remise du prix (6<sup>e</sup> édition)



- » **MIDI DE L'ARES** / RI - Universités européennes : entre le local et l'innovation



- » **RENCONTRE** / Comité Femmes et Sciences (CF&S) - Genre et conflits armés
- » **RENCONTRE** / Salon SIEP de Liège
- » **MIDI DE L'ARES** / Simplification administrative - E-paysage
- » **ÉVÈNEMENT** / Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche (CoQER), Commission genre en enseignement supérieur (CoGES), CF&S - Genre et qualité en enseignement supérieur

03  
—  
2025

» **JOURNÉE D'ÉTUDE** / Accueil et éducation du jeune enfant - Journée de rencontre et d'étude des formateurs et formatrices du bachelier en accueil et éducation du jeune enfant

05  
—  
2025

- » **RENCONTRE** / Salon SIEP de Namur
- » **MIDI DE L'ARES** / Formation initiale des enseignants (FIE) - Enseignement des langues et immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
- » **RENCONTRE** / Prix Philippe Maystadt / Présentation des travaux primés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- » **RENCONTRE** / Salon SIEP de Mons

04  
—  
2025

- » **FORMATION** / RI - Spring School (jour 1)
- » **MIDI DE L'ARES** / COOP - Les écoles supérieures des arts et la coopération académique
- » **JOURNÉE D'ÉCHANGES** / Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) - Journée annuelle d'échanges sur l'enseignement supérieur inclusif. Rencontre CESI & Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI)



» **ÉVÈNEMENT** / COOP - Tchin tchin ciao (évènement pour le départs des boursiers et boursières de la COOP)



» **ÉVÈNEMENT** / RI - Universities in Action:  
Defending Academic Freedom & Supporting  
At-Risk Scholars

» **FORMATION** / RI - Spring School (jours 2  
et 3)

» **RENCONTRE** / RI - Taiwan-Belgium(fr)  
Roundtable on Higher Education & Research

» **JOURNÉE D'ÉCHANGES** / CBS  
- Intelligence artificielle et  
maîtrise informationnelle



» **ÉPREUVE CENTRALISÉE** / Concours d'entrée  
et d'accès en médecine et dentisterie

## LES MISSIONS DE L'ARES

- » MAINTIEN DE LA **COHÉRENCE** DE L'**OFFRE** DE FORMATION
- » ORGANISATION DES **ÉPREUVES D'ADMISSION** COMMUNES
- » PROMOTION DES COLLABORATIONS
- » DÉFINITION DES **RÉFÉRENTIELS** DE COMPÉTENCES
- » COORDINATION DES STRUCTURES D'ACTIVITÉS D'**APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**
- » AGRÉER LES FORMATIONS CONTINUES

### / ACADEMIQUE

- » PROMOTION DE LA **RECHERCHE CONJOINTE**
- » ORGANISATION DES **ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES** AVEC LE FNRS
- » COLLECTE ET TRAITEMENT DE **DONNÉES STATISTIQUES ET SCIENTIFIQUES** SUR LE SECTEUR
- » RECENSEMENT DES **BONNES PRATIQUES**
- » PUBLICATION D'**ANALYSES ET RECOMMANDATIONS** POUR LES AUTORITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS

### / R&D

- » REMISE D'**AVIS** ET DE **PROPOSITIONS** AU GOUVERNEMENT SUR TOUTE MATIÈRE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- » PROPOSITION DES **HABILITATIONS** ET DE L'**ÉVOLUTION DE L'OFFRE**
- » LIEN COMMUN AVEC LES **INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES OU FÉDÉRALES** (WBI, AEQES, CSM, CPS, FNRS, ETC.)
- » **DROITS D'INSCRIPTION**

### / INSTITUTIONNEL

- » DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES
- » COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE
- » **SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE**

### / INFORMATION

- » COORDINATION DE LA **PARTICIPATION À LA COOPÉRATION** ACADEMIQUE AU DÉVELOPPEMENT

### / COOPÉRATION INTERNATIONALE

- » PROMOTION DE LA **VISIBILITÉ INTERNATIONALE**
- » COORDINATION DE LA **REPRÉSENTATION** POUR LES MISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

### / INTERNATIONAL



## / 02. CONTRIBUER AU PROGRÈS SOCIÉTAL

## 02. 1 / LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE ET ATTENTION PORTÉE À LA SANTÉ MENTALE

### 02. 1.1 / LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

La Cellule et le Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales (LCPRIS) ont identifié l'ARES, parmi d'autres organismes d'intérêt public (OIP), comme un interlocuteur important dans la construction du prochain Plan quinquennal (2026/2030) en la matière, considérant que l'enseignement supérieur constitue un enjeu clé sur les questions de lutte contre la pauvreté, contre la précarité étudiante et pour la réduction des inégalités sociales en FWB.

L'ARES s'est doublement intégrée dans le processus d'élaboration du prochain Plan.

D'une part, sur la base de l'avis de l'ARES 2024-04 relatif à la lutte contre la précarité étudiante<sup>1</sup>, qui mettait en évidence cinq besoins en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales dans le domaine de l'enseignement supérieur.

D'autre part, en participant en mai 2025 à une journée de co-construction du Plan quinquennal de LCPRIS, selon une méthodologie basée sur le croisement des savoirs académiques, administratifs et expérientiels. La journée a rassemblé les agentes et agents de l'administration représentant chacune des compétences de la FWB, certains OIP, les Centres de ressources (le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et le Forum Bruxelles contre les inégalités) accompagnés notamment par

des personnes expertes du vécu de la pauvreté, et les autres membres du Conseil de LCPRIS.

Dans le cadre de son travail, l'ARES a également eu l'opportunité d'échanger avec l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université libre de Bruxelles (ULB)<sup>2</sup>, le collectif InES<sup>3</sup> et Estelle BERTHE, avocate spécialisée en droit des étranger·ères et chargée de cours à la Haute École Libre Mosane (HELMo).

### 02. 1.2 / SANTÉ MENTALE

À la demande de la ministre-présidente de la Communauté française de Belgique, Élisabeth DEGRYSE, l'ARES a rendu compte de la mise en œuvre de la circulaire « Santé mentale<sup>4</sup> » qui a pour but d'informer les établissements d'enseignement supérieur (EES) sur les moyens mis à disposition pour aider leurs professionnel·les à mieux soutenir les étudiants et étudiantes ayant des problèmes de santé mentale, et pour permettre à la communauté étudiante de bénéficier d'une offre de soins psychologiques de première ligne.

Chaque établissement s'est à présent emparé de la circulaire et la met en œuvre en fonction de ses réalités particulières en termes de taille ou de géographie. Néanmoins, il apparaît que ses possibilités pourraient être étendues pour améliorer l'accès aux soins psychologiques.

1 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-04-lutte-contre-la-precarite-etudiante>

2 Juliette PAUME: Seconde édition de l'enquête sur les ressources économiques de ses étudiantes et étudiants - [https://www.ulb.be/medias/fichier/ove-2024-rapport-d-enquete-sur-les-ressources-economiques\\_1733413915418-pdf?INLINE=FALSE](https://www.ulb.be/medias/fichier/ove-2024-rapport-d-enquete-sur-les-ressources-economiques_1733413915418-pdf?INLINE=FALSE)

3 Note de travail du collectif InES : <https://inesthinktank.be/deux-indicateurs-associes-a-la-precarite-des-jeunes-aux-etudes/>

4 <https://gallilex.cfwb.be/circulaires/52169>

## **02. 2 / PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Avant tout, précisons que la Commission du développement durable (CDD) s'est dotée d'une nouvelle feuille de route pour les cinq prochaines années. Celle-ci se structure autour de trois objectifs : visibiliser et mettre à l'agenda politique les enjeux liés aux transitions socioécologiques dans l'enseignement supérieur ; intégrer les compétences liées à ces transitions dans l'ensemble des formations ; et soutenir les EES dans leurs projets internes de transition tout en favorisant une communauté de pratiques.

### **02. 2.1 / MIDI DE L'ARES SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE**

En novembre 2024, l'ARES a organisé un Midi de l'ARES intitulé «*L'innovation pour la transition écologique et sociale dans l'enseignement supérieur : quelle innovation et quel rôle peut-elle jouer ?*». Ce Midi était articulé autour des questions suivantes : *comment outiller le monde étudiantin à devenir acteur du changement nécessaire ? Quelles approches de l'innovation faut-il enseigner pour préparer aux enjeux de la transition écologique et sociale ?*

Trois exposés permettaient d'aborder ces questions :

- » la réflexion critique et éthique dans le secteur des sciences et technologies, via l'expérience du cours-projet IngénieuxSud, mis en place par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Organisation non gouvernementale Louvain Coopération ;
- » la formation de designers d'innovation sociale, capables de mêler leurs compétences créatives et artistiques aux expertises techniques, scientifiques et de terrain pour aborder de manière collaborative et concrète les grands enjeux de transition, dans le cadre du master en design d'innovation sociale (ESA Saint-Luc Bruxelles) ;

» la présentation du concept d'exnovation, contrepartie souvent négligée de l'innovation, tel qu'élaboré dans le projet de recherche GOSETE (ULB, Vrij Universiteit Brussel), ainsi que des pistes d'application de ce concept dans l'enseignement.

Ce Midi, qui a remporté un franc succès, montre le rôle majeur de l'ARES en tant que fédération et en tant que levier pour impulser la transition écologique dans les établissements d'enseignement supérieur.

### **02. 2.2 / JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE**

Comme chaque année, l'ARES, au travers de la CDD, organise une journée d'échange et de réflexion. En janvier 2025, c'est le sujet de la transition écologique et sociale dans l'enseignement supérieur qui a été abordé.

L'objectif de cette journée était clair : partager des expériences concrètes pour s'inspirer, s'outiller et avancer ensemble dans l'intégration des enjeux écologiques et sociaux dans les pratiques des établissements. Le cœur de la journée était structuré autour d'ateliers thématiques, rassemblant des porteurs et des porteuses de projets développements durables (DD) venus partager leur expérience et débattre avec les participantes et participants des freins et leviers pour agir sur les enjeux en question.

Quatre thématiques ont ainsi été abordées :

- » la mobilisation et la mise en action au sein des établissements ;
- » l'intégration des enjeux du DD dans les cours ;
- » l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques ;
- » la mobilité.

La journée s'est clôturée par la présentation des outils de l'Éducation relative à l'Environnement (ErE) par deux représentantes du Réseau Idée, expertes en éducation à l'environnement et au développement durable.

Les résultats de leur étude récente sur les effets des interventions d'ErE ont également fait l'objet d'une présentation.

Plus de 100 personnes ont répondu présentes, témoignant de l'intérêt pour ces questions et de la volonté de partager leurs expériences.

### 02. 2.3 / PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES DES ÉTABLISSEMENTS

Dans le cadre de la convention avec la Région wallonne, et en utilisant la subvention annuelle de la FWB, l'ARES a financé depuis fin 2023 des postes de coordination de plan de transition dans les EES en Wallonie et à Bruxelles. Au total, 39 EES qui s'étaient portés candidats (sur les 40 éligibles), bénéficient de ce soutien financier. Ces établissements se sont engagés à réaliser un état des lieux «développement durable», c'est-à-dire un inventaire de ce qui est déjà mis en œuvre ou de ce qui manque dans leur institution.

Fin 2024, après un an de financement, presque tous les établissements participants ont réussi à finaliser leur état des lieux qui permettra ensuite l'élaboration d'un plan d'action afin de structurer les démarches de transition. Ces états des lieux adoptent une approche à 360°, intégrant l'ensemble des Objectifs de développement durables et répondant aux missions de l'EES (enseignement, recherche, service à la société).

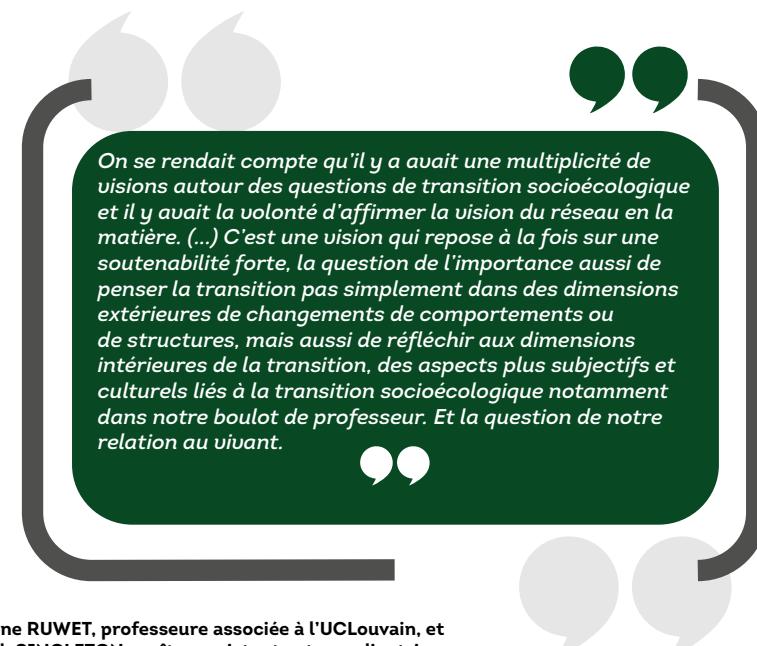
Les plans de transition ont été déposés à l'ARES en octobre 2025.

### 02. 2.4 / APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au terme de la procédure de sélection lancée en 2023-2024, les 15 projets sélectionnés ont débuté dès septembre 2024.

Pour rappel, ces projets couvrent des domaines variés du DD allant de la mise en œuvre d'un repair café à l'intégration de canards coureurs

dans des parcelles maraîchères ou la verdurisation d'espaces avec ou sans approche de culture, mais également la réalisation de tutoriels à destination de la population étudiante visant des repas équilibrés, la diminution de l'empreinte numérique, le tourisme durable, la lutte contre discrimination par le genre, des publications en traduction au service du DD, la mise en place d'un réseau étudiant de référentes et référents DD, et enfin trois projets de soutien à la mise en place de démarches DD au sein d'EES.



Coline RUWET, professeure associée à l'UCLouvain, et Edith SINGLETON, maître assistante et coordinatrice développement durable à la Haute École Lucia de Brouckère (HELdB) - Réseau Profs en transition

## **02. 2.5 / CLAUSES ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS DES ÉTABLISSEMENTS**

Dans le cadre de la collaboration au plan transversal de transition écologique<sup>5</sup> de la FWB, la CDD avait été sollicitée sur l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics des EES. Une enquête visant un état des lieux de l'intégration des clauses DD dans les marchés publics dans l'enseignement supérieur a ainsi été lancée. Sur la base des résultats de cette enquête, il a été décidé de mettre en place une « boîte à outils » sur l'intégration de clauses environnementales et sociales et un partage de bonnes pratiques entre services concernés.

## **02. 2.6 / CRÉATION D'UNE CHAIRE EN ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Depuis deux ans déjà, l'ARES travaille, dans le cadre d'une convention avec la Région wallonne, au développement de coordinations et de plans de transition dans tous les EES, ainsi qu'à réunir chercheur·euses, enseignant·es, pédagogues autour de la question de l'adaptation de notre enseignement aux enjeux de la transition écologique et sociale. Ce second axe concerne la création d'une chaire en éducation au développement durable, pour laquelle un appel à projets de recherche-action a eu lieu en 2024.

Treize projets ont été déposés par des équipes mixtes issues d'universités et de HE. Un tel engouement témoigne de la volonté des équipes pédagogiques de faire évoluer l'enseignement supérieur en y intégrant les questions liées à la transition, ainsi que les moyens pour mener des recherches sur ces enjeux.

Un jury, composé d'académiques internationaux et de représentantes et représentants de la Région wallonne et l'ARES s'est réuni en novembre 2024, pour sélectionner 3 projets parmi les 13 candidatures :

- » Le projet « Fresqu'EDD », évaluation et réinvention des pratiques pédagogiques associées aux fresques thématiques pour une éducation au développement durable à impacts, porté par l'UCLouvain, l'ICHEC et l'EPHEC.
- » Le projet « AGIR » (Accompagner et garantir la pérennité de l'implémentation de bonnes pratiques interdisciplinaires résilientes), porté par l'Université de Namur (UNamur), la Haute École de la Province de Namur (HEPN), Haute École de Namur-Liège-Luxembourg, Haute École Albert Jacquard (HEAJ), et le Pôle académique de Namur.
- » Le projet « Form3QSV-ETES », qui vise à (Se) former (à former) aux questions socialement vives (QSV) pour répondre aux besoins et aux enjeux d'une éducation à la transition écologique et sociale (ETES), porté par l'Université de Liège (ULiège) et l'HELMo.

Ces 3 projets ont démarré début 2025 pour une durée de deux ans.

## **02. 3 / ACCESSIBILITÉ STRUCTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Le Gouvernement octroie annuellement à l'ARES une subvention afin de couvrir l'organisation d'un appel à projets à destination des EES de la FWB. L'objectif est de promouvoir l'inclusion des étudiants et étudiantes dans leur parcours d'études, en améliorant les conditions d'accessibilité des bâtiments.

<sup>5</sup> <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/transition-ecologique-en-federation-wallonie-bruxelles/le-plan-transversal-de-transition-ecologique-2021-2026/>

Suite au lancement de la quatrième édition de l'appel à projets en février 2025, l'ARES a reçu 24 propositions de projets émanant des quatre formes d'enseignement supérieur. À l'issue de la procédure de sélection par un jury indépendant, un budget total de 850 292,91 euros a été octroyé pour la réalisation de 13 projets.

Depuis 2022, les différents appels ont bénéficié à 37 établissements différents pour 64 projets concrets et diversifiés. Ils ont permis de réduire les barrières liées aux troubles et/ou maladies dont sont porteurs les étudiants et étudiantes concernées, d'offrir un meilleur accès aux activités d'apprentissage au sein des établissements et d'améliorer ainsi durablement le quotidien des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Les illustrations suivantes présentent un aménagement concret réalisé à la Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci) dans le cadre de la première édition de l'appel à projets. Ce projet vise, entre autres, l'aménagement d'une rampe et le placement de portes automatiques permettant l'accès à l'ascenseur du bâtiment à toute personne en situation de handicap. Les photos suivantes montrent la situation avant et après les travaux réalisés.



*Ce sont de chouettes opportunités pour les établissements d'obtenir des budgets pour améliorer l'accessibilité de leurs bâtiments. Ce n'est pas toujours une priorité au niveau des bâtiments d'un établissement. Il y a d'autres travaux d'entretien plus importants et plus urgents que l'on met en priorité. Pouvoir répondre à cet appel à projets permet d'obtenir une subvention pour penser justement l'accessibilité.*

Nathalie VANZEVEREN, responsable du service inclusion de la Haute École Condorcet (HE Condorcet) et vice-présidente de la CESI

### 02. 3.1 / CAPSULES VIDÉOS

La subvention annuelle de 200 000 euros, octroyée à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), a financé la réalisation de nouvelles capsules vidéo "success stories" mettant en évidence des parcours académiques d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap qui, grâce à la mise en place d'aménagements raisonnables et à une dynamique collective de diverses aides, réussissent à mener à bien leurs études et parviennent ensuite à s'insérer dans la vie professionnelle. Au total, sept capsules ont été réalisées depuis le démarrage de ce projet en 2023.

En outre, deux nouvelles capsules ont été réalisées sous un angle différent: elles envisagent l'approche inclusive du point de vue du corps enseignant.

Le but est de sensibiliser davantage les membres du personnel à l'inclusion et à déconstruire certaines représentations parfois erronées sur l'accompagnement des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Ces différentes capsules sont visibles sur le site de l'ARES<sup>6</sup>.

## 02. 3.2 / RECUEIL DE L'EXISTANT – DONNÉES 2023-2024

Depuis 2014, l'enseignement supérieur est devenu plus inclusif. Les personnes en situation de handicap peuvent demander à bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de leurs activités d'apprentissage et d'évaluation.

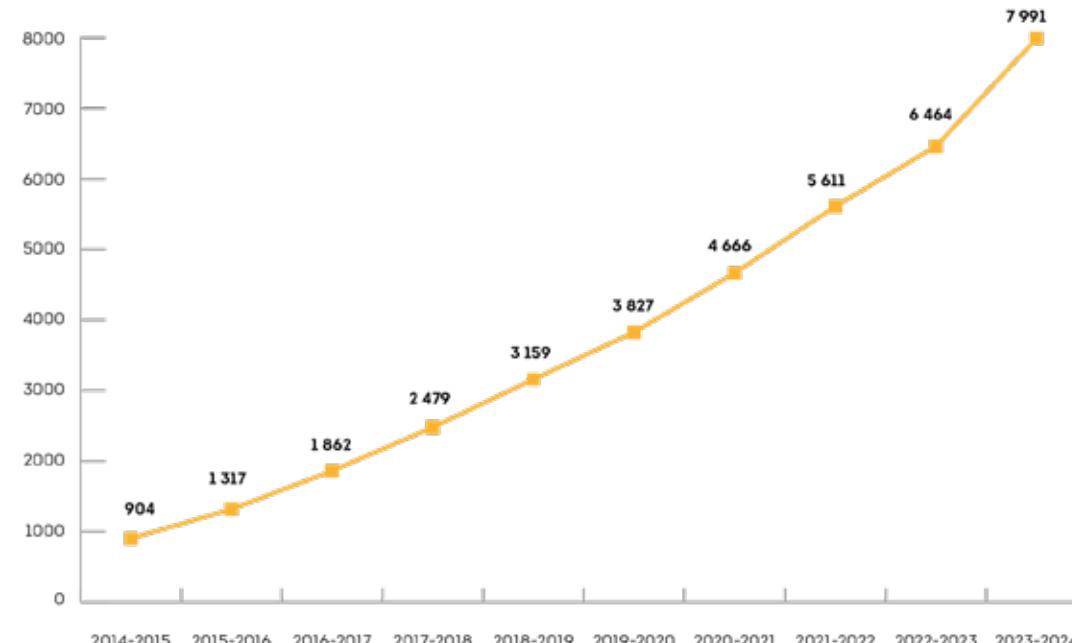
La CESI, créée par décret, est chargée d'un travail d'inventaire et d'analyse statistique pour « prendre le pouls » de l'enseignement supérieur inclusif. Ce « recueil de l'existant » étant réalisé a posteriori, les chiffres et analyses qui suivent portent sur l'année 2023-2024.

Globalement, on constate que le nombre de demandes d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap continue à augmenter (pour atteindre 7 991, soit 1 500 demandes de plus, +23% en un an).

Sur l'ensemble de la population étudiante de l'enseignement supérieur (hors enseignement pour adultes), des demandes ont été introduites par 3,59% des étudiants et étudiantes, et 89% d'entre elles ont débouché sur un plan d'accompagnement individualisé signé par l'ensemble des parties.

Si en moyenne, il y a globalement 70 % des étudiants et étudiantes en bachelier et 23 % en master dans l'enseignement supérieur, les étudiants et étudiantes en situation de handicap sont 80 % à être en bachelier et

17 % en master. Le besoin d'aménagements raisonnables en master semble moindre et ces étudiantes et étudiants font moins appel, selon une hypothèse de la CESI, au service d'aide et d'accompagnement après leurs années de bachelier.



Concernant le type de déficiences, ce sont les troubles spécifiques d'apprentissage et/ou trouble de la parole qui font l'objet de près d'une demande sur deux, viennent ensuite les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, puis les maladies organiques et/ou dégénératives concernant 11 % des demandes. Les déficiences sensorielles constituent quant à elles 4 % des demandes et les déficiences motrices 3 % des demandes.

6 <https://www.ares-ac.be/fr/enseignement-superieur-inclusif>

### 02. 3.3 / CODIPLÔMATION INTRA-FWB

Il y a quelques années, la CESI a identifié plusieurs difficultés de mise en œuvre d'un enseignement supérieur inclusif dans le cadre d'une codiplômation ; c'est-à-dire, lorsqu'une personne en situation de handicap est en relation avec plusieurs établissements. Le cadre légal encadrant l'enseignement supérieur inclusif a été adapté *in fine* par le vote d'un décret en janvier 2025 qui a largement repris les modifications proposées par la CESI.

Les EES concernés par les codiplômations sont désormais légalement chargés de répondre aux demandes des étudiants et étudiantes en situation de handicap, ce qui nécessite qu'ils échangent des informations.

Afin d'encadrer ces échanges et de mettre en place des collaborations plus efficaces, la CESI a produit deux documents :

- » un guide d'aide à l'adaptation des conventions de codiplômation contenant les mentions minimales à inclure pour respecter le décret et des questions à se poser pour inclure des contenus pertinents. Les questions ne serviront qu'à susciter des réflexions en interne pour faciliter le fonctionnement de l'inclusif en cas de codiplômation et pouvoir anticiper une série de difficultés de fonctionnement qui se seraient posées dans d'autres établissements ;
- » une note d'analyse afin de respecter les dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en matière d'échanges de données médicales sensibles.

Ces documents cherchent à fournir aux établissements un appui à l'accompagnement du changement.

### 02. 3.4 / RENCONTRE CESI-CHESI

Pour la troisième année, la CESI a organisé une journée d'échanges entre ses membres et les membres des Chambres de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI).

Cette journée a pour but de créer un moment convivial de rencontres et d'échanges sur les réalités professionnelles, de partager les points de vue pour créer une véritable communauté professionnelle parlant un même langage en matière d'enseignement supérieur inclusif, en tenant compte du contexte institutionnel et des différents types d'établissements d'enseignement supérieur (HE, ESA, universités).

Cette journée s'est articulée en plusieurs temps :

- » présentation des activités réalisées au cours de l'année par la CESI (notamment sur le plan légal),
- » présentation de deux projets d'accessibilité réalisés via l'appel à projets inclusion,
- » présentation d'une professeure d'université en droit spécialiste de l'inclusion et d'un médecin, ayant analysé des dossiers médicaux d'étudiants et d'étudiants en situation de handicap dans un établissement,
- » travail en atelier en vue de poursuivre la réflexion sur le rapport circonstancié. Sur la base de rapports réels, anonymisés et posant question, les ateliers ont amené une analyse collective participant à la création d'un partage de pratiques au sein de l'enseignement supérieur inclusif.

## **02. 3.5 / AUDITIONS AU PARLEMENT DE LA FWB**

Après un peu plus de 10 ans d'existence du décret consacré à l'enseignement supérieur inclusif, la CESI a été auditionnée au Parlement de la FWB.

Ces auditions se sont déroulées en trois volets : un premier «institutionnel», auquel la CESI a participé, tout comme la Commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif, l'Agence pour une Vie de Qualité, le service Personnes Handicapées Autonomie Recherchée, UNIA et la Fédération des étudiant·es francophones (FEF) ; un second pour entendre un panel d'EES, issus des différentes formes d'enseignement ; et enfin, le dernier, donnant la parole à deux associations.

Ces auditions ont été l'occasion pour la CESI de réaffirmer son plaidoyer<sup>7</sup> rédigé en collaboration avec UNIA pour les 10 ans du décret.

La CESI se réjouit de cet intérêt du monde parlementaire pour l'enseignement supérieur inclusif et espère que ces auditions se traduiront en réponses positives aux besoins du secteur dans le futur.

## **02. 4 / GENRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### **02. 4.1 / COMMISSION GENRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

La Commission genre en enseignement supérieur (CoGES) a vu officiellement le jour le 9 décembre 2020. Sa mission principale est d'apporter une réponse structurelle et transversale aux thématiques afférentes aux questions du genre.

En vue d'établir des synergies entre les thématiques et dans le cadre d'une vision transversale des questions liées au genre, la CoGES a mis en place,

avec la Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche (CoQER) et la Conférence des Personnes Contact Genre (CPCG), un événement «Genre et Qualité» qui s'est déroulé le 20 février 2025. Cet événement s'est tenu dans un contexte lié à l'évolution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance européens qui fixent les critères de qualité à utiliser dans les évaluations des établissements. Le genre fera désormais partie de ces critères et cela obligera les établissements à assurer des synergies entre la mission d'égalité de genre et de qualité. La journée «Genre et Qualité» s'est déroulée en deux parties :

- » L'une sous forme de conférence avec l'intervention d'Eva JAROSZEWSKI, directrice de la cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) qui a parlé de la place du genre dans les critères d'évaluation actuels et futurs. Ce sont ensuite trois personnes issues d'une université, d'une haute école et d'une école supérieure des arts qui ont expliqué comment les axes «genre et qualité» étaient organisés dans leur établissement.
- » L'autre sous forme d'ateliers qui ont abordé les questions de synergies entre personnes responsables de la «Qualité» ou du «Genre» dans les établissements. La synthèse de ces ateliers est disponible sur le site de l'ARES<sup>8</sup>.

Par ailleurs, la CoGES poursuit sa mission de mettre en réseau le monde de l'enseignement supérieur et celui des associations ou des personnes influentes sur ces questions. Lors de l'année académique 2024-2025, sept présentations ont eu lieu lors des plénières de la CoGES : Plan Sacha, BePax, UNIA, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique qui a présenté son enquête sur les violences liées au genre en Belgique, l'Association des journalistes professionnels qui a présenté son étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone 2024, Brise Le Silence, le Réseau prévention harcèlement.

7 <https://www.ares-ac.be/fr/plaidoyer-pour-la-mise-en-place-d-un-enseignement-superieur-inclusif-2-0>

8 <https://www.ares-ac.be/fr/journee-genre-et-qualite-en-enseignement-superieur-synthese-des-echanges-en-ateliers>

La CoGES a également entamé l'évaluation de la CPCG conformément au décret instituant la CPCG.

La CoGES a proposé sa nouvelle feuille de route 2025-2028 dans laquelle elle redéfinit le périmètre de son travail. En dehors du rôle d'avis et de recommandations sur les questions liées au genre dans le domaine de l'enseignement supérieur qui lui est attribué, la CoGES articule ses missions avec celles de la CPCG, du Comité Femmes et Sciences (CF&S) et vise à établir des liens transversaux avec d'autres commissions de l'ARES, en intégrant une approche intersectionnelle.

Dans le cadre de l'enquête BEHAVES, menée par la FWB, la CoGES a participé activement aux groupes de travail organisés par le gouvernement de la FWB qui ont mené des réflexions sur le futur rôle des personnes contact harcèlement (PCH) dans les universités, les HE et les ESA, ainsi que sur les dispositions décrétale et réglementaires à créer ou modifier pour permettre un cadre légal aux PCH. Grâce au travail de ces groupes, le gouvernement a réussi à dégager un budget de 1 million d'euros pour l'année 2025 afin d'implémenter les PCH. Ce budget annuel sera renouvelé et indexé les années à venir.

L'actualisation du guide pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur est en cours de finalisation. Le guide paraîtra le 20 novembre 2025, à l'occasion de la journée internationale du souvenir trans\*. Un concours a été lancé auprès des populations étudiantes de la FWB pour sélectionner 10 illustrations qui agrémenteront le futur guide.

## 02. 4.2 / CONFÉRENCE DES PERSONNES CONTACT GENRE

Au cours de l'année académique 2024-2025, la CPCG a poursuivi ses travaux en cohérence avec les missions qui lui sont confiées. La feuille de route 2024-2026, adoptée en septembre 2024, a structuré les actions

autour des trois axes principaux définis par décret<sup>9</sup> : l'information, la sensibilisation et la mise en réseau.

Parmi les obligations décrétale, figure la réalisation d'un état des lieux de l'intégration de la dimension de genre au sein de chaque institution, à travers l'élaboration d'un rapport transversal interinstitutionnel. En amont de ce rapport, la CPCG a conçu un canevas commun pour les rapports institutionnels. Dans ce cadre, elle a mis en place une collecte de données quantitatives, en collaboration avec la Direction études et statistiques de l'ARES et l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) de la FWB. Pour compléter cette approche, une enquête qualitative sera menée grâce à un questionnaire administré par chaque personne contact genre (PCG) au sein de son institution. Le questionnaire a été préparé cette année, ainsi qu'un appel d'offres visant à recruter un organisme externe chargé de la collecte, de la centralisation et de l'analyse des données. La CPCG a également conçu une structure commune pour les rapports institutionnels, inspirée du *Gender Equality Plan*, afin d'alimenter le futur rapport transversal.

La sensibilisation a également été au cœur des actions cette année. La campagne « Violentomètre », diffusée dans de nombreux établissements, a suscité des retours très positifs. La CPCG poursuivra ses actions l'an prochain, avec notamment l'organisation d'un Midi de l'ARES sur les enjeux institutionnels du sexism, ainsi que des projets de ciné-débats, de podcasts et la rédaction d'une charte des valeurs de la CPCG.

Les PCG Talks ont alimenté les échanges tout au long de l'année. Plusieurs séances ont été organisées sur des thématiques variées telles que l'accompagnement des transientités dans l'enseignement supérieur, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ou encore les carrières des femmes dans le secteur culturel. Ces rencontres, animées par des intervenant·es externes, enrichissent les pratiques institutionnelles et renforcent la dynamique du réseau.

<sup>9</sup> Décret du 25 mai 2023 portant diverses dispositions en matière d'Enseignement supérieur, d'Enseignement de Promotion sociale et d'Hôpitaux universitaires.

Parallèlement, la CPCG travaille à l'élaboration de son futur site internet qui sera structuré autour des missions de la Conférence. Il permettra également de centraliser les ressources et d'améliorer la visibilité des actions menées.

L'évaluation de la CPCG, prévue par décret et pilotée en collaboration avec la CoGES, a été amorcée de manière participative. Elle se poursuivra l'année prochaine.

Enfin, la CPCG a renforcé sa reconnaissance institutionnelle en rejoignant le Réseau international francophone pour l'équité, la diversité et l'inclusion.

## 02. 4.3 / LE COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

Le CF&S, institué par décret, œuvre depuis 2017 à la promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques. Cette instance est hébergée par l'ARES qui lui fournit un appui logistique et administratif pour l'accomplissement de ses missions.

Le 22 novembre 2024, un nouvel arrêté ministériel<sup>10</sup> a désigné les membres du CFS avec des représentantes et de représentants des universités, du FNRS, de l'ARES, de la CPCG, de l'Administration et des ministres en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes.

Les mandats de la présidente, Laurence ROSIER, et du vice-président, Baptiste DETHIER, ont été renouvelés pour une durée de deux ans.

### 02. 4.3.1 / Journée d'étude «Genre et conflits armés»

En 2025, dans le cadre de la «Journée internationale des femmes et des filles de science» organisée par l'UNESCO, le CF&S a organisé une rencontre sur le thème «Genre et conflits armés».

L'objectif était d'interroger la recherche sur les rapports entre le genre et les conflits armés, en ce compris les questions des violences faites aux femmes et à d'autres groupes victimes de discrimination patriarcale, les stéréotypes liés au genre, les rôles diversifiés des femmes dans les conflits (soldates, soignantes, résistantes, politiques, correspondantes, reportères de guerre) ou encore l'impact des conflits armés sur les rapports de genre et sur les inégalités.

Un premier panel d'expertises a vu intervenir :

- » **Camille BOUTRON**, sociologue et autrice de «*Combattantes, quand les femmes font la guerre*», qui s'est intéressée aux femmes engagées dans les luttes armées.
- » **Delphine RESTEIGNE**, cheffe de la chaire de sociologie et professeure ordinaire à l'École Royale Militaire, qui a analysé la participation des femmes à la Défense belge.
- » **Aurélie PONTHIEU**, directrice du Département d'analyse de Médecins Sans Frontières, qui a présenté le rapport «*Nous appelons à l'aide*», sur les prises en charge des victimes de violences sexuelles en République Démocratique du Congo (RD Congo).

La seconde partie de l'événement était dédiée à la présentation des travaux des lauréates 2024 du Prix de la recherche du CF&S.

---

<sup>10</sup> <https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/52985>

#### 02. 4.3.2 / Prix du CF&S

Comme chaque année, le CF&S a organisé deux prix : le Prix de la recherche et le Prix du master de spécialisation en études de genre.

Le Prix de la recherche 2024<sup>11</sup>, qui avait pour thème « **Genre et conflits armés** », a récompensé les chercheurs et chercheuses suivantes :

- » **Véronique FEIPEL** (1<sup>er</sup> prix, ULB) et consorts, pour leur travail de recherche intitulé « *Conséquences périnéales, psychologiques et de qualité de vie des violences sexuelles liées aux conflits chez les femmes vivant en République Démocratique du Congo* ».
- » **Jules DEJONCKHEERE** (2<sup>e</sup> prix, UCLouvain), pour son travail de recherche intitulé « *Marie de Hongrie, sentinelle des Pays-Bas Habsbourgeois (1531-1555)* ».
- » **Aline BAHATI CIBAMBO** (3<sup>e</sup> prix ex aequo, ULB) et consorts, pour leur travail de recherche intitulé « *Violence des chiffres et violence des voix. Vulnérabilité des femmes dans les procédures de jugement des crimes de masse en RD Congo* ».
- » **Anuarite BASHIZI** (3<sup>e</sup> prix ex aequo, UCLouvain) en collaboration avec **Esther BORAUZIMA FEZA** (Université de Mons - UMONS), pour son travail de recherche intitulé « *De la victimisation à l'agentivité affirmée. Explorer l'infra-politique des femmes dans les groupes armés en RDC* ».

Le Prix du master de spécialisation en études de genre<sup>12</sup> a été décerné à trois lauréates, pour des mémoires rédigés durant l'année académique 2022-2023 :

- » Le prix du mémoire-recherche a été décerné ex aequo à **Sophie LANGOHR** pour son mémoire intitulé « *Avec les mains. La main dans l'art contemporain comme figure Trans et allégorie possible de la plasticité* » et à **Maria MORENO** pour son mémoire intitulé « *Institutionnalisation du genre et résistances. Le cas du « décret féminisation » dans l'enseignement supérieur en FWB* ».
- » Le prix du mémoire-stage a été décerné à **Annabelle HOFFAIT** pour son mémoire intitulé « *Étude des freins et opportunités pour l'accès à l'emploi dans le secteur de l'écoconstruction en France et en Belgique pour des femmes issues de la migration* ».

#### 02. 4.3.3 / Sensibilisation à la place des filles dans les STEM et la recherche

Un groupe de travail (GT) a engagé une réflexion visant à concevoir un outil ludique et pédagogique sur la thématique des femmes et des sciences. Cette initiative s'inscrit dans une perspective de sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de la place des filles dans les filières de science, technologie, ingénierie (engineering) et mathématiques (STEM) et dans les carrières de recherche.

Le Comité a estimé que le Printemps des sciences constituait le cadre privilégié pour une première mise à l'épreuve du dispositif.

Le jeu en projet, construit autour d'une mécanique innovante alliant coopération et émulation, met en lumière divers aspects de la condition féminine dans les sciences.

<sup>11</sup> <https://www.femmes-sciences.be/resultats-du-prix-de-la-recherche-2024-genre-et-conflits-armes>

<sup>12</sup> <https://www.femmes-sciences.be/resultats-du-prix-cfs-2024-master-de-specialisation-en-etudes-de-genre>

Il s'articule autour de catégories d'actions variées : déconstruction des stéréotypes, mobilisation des données chiffrées, gestion des situations de harcèlement, équilibre vie professionnelle et privée, et valorisation de figures inspirantes.

Le groupe s'attache à élaborer le contenu, à scénariser des mises en situation et à concevoir un support matériel attractif. Une étudiante accompagne ce processus à travers son stage, en expérimentant un premier prototype auprès d'élèves du secondaire. Les retours issus de cette expérimentation permettront d'affiner le jeu et d'envisager sa diffusion à plus large échelle.

## **02. 5 / SUIVI ET ÉVALUATION DU DÉCRET "OPEN ACCESS" DE LA FWB**

La FWB a décidé de soutenir l'accès libre à la recherche produite dans l'enseignement supérieur en votant en 2018 un décret visant à l'établissement d'une politique spécifique.

Depuis lors, les chercheuses et chercheurs ayant un lien statutaire ou contractuel avec un EES de la FWB ont l'obligation de déposer en libre accès, *in extenso*, dans des archives numériques institutionnelles, certaines de leurs publications, à savoir les articles acceptés dans des périodiques scientifiques paraissant au moins une fois par an.

Le décret charge la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS), en collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique, du suivi et de l'évaluation de ses propres effets, concernant notamment les frais de publication imputés aux établissements. Dans cette optique, la CBS a établi tous les ans entre 2019 et 2023 un rapport basé sur les données recueillies auprès des EES.

À la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur, ce rapport est devenu bisannuel et répond à deux questions d'évaluation :

- » Dans quelle mesure les groupes cibles de la politique d'Open Access (chercheuses et chercheurs, établissements, éditeurs et éditrices) ont-ils modifié leurs comportements suite à l'entrée en vigueur de ce décret?
- » Dans quelle mesure la situation des bénéficiaires finaux (chercheuses et chercheurs) s'est-elle améliorée suite à la mise en œuvre de ce dernier?

Le recueil de données concernant les frais de publication continue, lui, d'être réalisé annuellement. L'analyse des données recueillies en 2024 devra être intégrée dans le rapport 2025.





## / 03. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## 03. 1 / ACTUALISATION DES FORMATIONS EXISTANTES

L'actualisation du contenu des formations existantes est une préoccupation permanente des EES et de l'ARES.

À cet égard, les audits réalisés par l'AEQES font toujours l'objet d'une attention particulière et ils débouchent régulièrement sur des révisions de programmes ou sur des projets concrets. Dans ce processus qui contribue à l'amélioration de la qualité des formations, le rôle de l'ARES consiste à coordonner la concertation entre les établissements lorsqu'une refonte ou une mise à jour de certains programmes s'avère nécessaire.

En 2024-25, des analyses transversales ont été examinées à propos des clusters «technologie médicale» et «droit».

Parmi les travaux d'actualisation qui ont été finalisés, en suivi ou non des audits de l'AEQES, on peut citer :

### Modifications d'intitulés de grades

» Le «master de spécialisation en pharmacologie quantitative dans le développement et le bon usage du médicament» a été renommé "Advanced master in pharmacometrics" (avis 2024-17<sup>13</sup>).

### Actualisation de contenus minimaux et de référentiels de compétences

» Les bacheliers en comptabilité, le bachelier en architecture des jardins et du paysage, le bachelier en biotechnique et pour le brevet d'enseignement supérieur (BES) en *heating, ventilation, air conditioning* ont été mis à jour.

» Les référentiels de compétences des masters en sciences pharmaceutiques et en sciences dentaires ont été revus afin d'assurer leur conformité avec la directive européenne 2005/35/CE permettant au public diplômé d'exercer plus facilement dans un autre pays de l'espace européen.

## 03. 2 / AIDE À LA RÉUSSITE

### 03. 2.1 / RAPPORT DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ACADEMIQUES

L'ARES a pris en compte l'objectif de l'aide à la réussite dans l'analyse des 41 rapports des conseillères et conseillers académiques pour l'année académique 2023-2024.

Accompagnée d'une note de cadrage, indispensable à sa lecture, l'analyse se présente sous la forme de tableaux, reprenant les résultats des trois axes questionnés aux conseillers et conseillères académiques, à savoir : l'augmentation de la charge de travail, la confrontation à la charge émotionnelle de la communauté étudiante et la conciliation complexe entre impératifs décrétiaux et considérations pédagogiques. Les problématiques sous-jacentes à ces trois axes ont donc été interrogées quant à leur persistance éventuelle, mais également en regard des potentielles initiatives mises en place par l'institution pour améliorer le suivi des étudiantes et des étudiants dans leur parcours vers la réussite.

Il ressort de cette analyse qu'après une succession de réformes liées au décret «Paysage» et de règles de finançabilité, les conseillères et conseillers académiques aspirent à une stabilité et à une clarté administrative qui leur permettraient de gérer plus sereinement la multitude et la diversité de dossiers à traiter.

13 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-17-modification-de-l-intitule-de-grade-master-de-specialisation-en-pharmacologie>

La charge administrative reste très prégnante, surtout en début d'année académique. Cependant, de nombreuses initiatives et de nombreux dispositifs ont été mis en place dans la plupart des EES, afin de parer aux difficultés décrites dans les rapports.

Les réformes successives du décret « Paysage » et la réforme de la formation initiale des enseignants sont deux éléments qui ont considérablement complexifié le travail des conseillers et conseillères académiques en 2023-24.

### **03. 2.2 / PLANS STRATÉGIQUES**

Pour rappel, suite à la réforme du décret « Paysage » de fin 2021, les universités, les HE et les ESA doivent remettre des plans stratégiques en matière d'aide à la réussite.

En 2024-2025, l'ARES a reçu la première version des plans stratégiques, volet B, dont le canevas était issu d'un large travail de concertation au sein des instances de l'ARES entre des représentantes et représentants des universités, HE et ESA.

L'analyse approfondie des plans stratégiques a permis d'établir un état des lieux rigoureux des principales mesures d'accompagnement à la réussite mises en œuvre par les établissements. Cette démarche a également mis en évidence la diversité des approches et des actions d'évaluation de ces pratiques d'accompagnement. Enfin, le rapport soumis atteste de la plus-value de ces plans stratégiques en ce qu'ils contribuent à inscrire la réussite étudiante au cœur des priorités institutionnelles dans l'enseignement supérieur.

### **03. 2.3 / OUTIL D'ORIENTATION POSTSECONDAIRE**

Au cours de l'année académique 2024-2025, l'ARES a joué un rôle central dans le pilotage de la conception de l'outil d'aide à l'orientation

postsecondaire « Accompagnement au développement de ton avenir » (ADA).

Cette initiative a favorisé une collaboration étroite entre les principaux spécialistes de l'orientation de la FWB, rassemblés autour d'un objectif commun : élaborer un outil scientifique, robuste et rigoureux, destiné à accompagner l'ensemble des jeunes dans un processus d'orientation plus éclairé et équitable.

Le travail de coordination et de centralisation mené a permis l'émergence d'un cadre inédit de concertation entre les Pôles académiques, mobilisant une cinquantaine de scientifiques et de praticiennes et praticiens de terrain. L'ensemble de ces efforts se concrétisera prochainement par la mise à disposition d'un outil trimodulaire, conçu pour permettre aux jeunes de réfléchir à leurs intérêts professionnels, à leurs compétences et à leurs motivations à entreprendre des études supérieures – des dimensions reconnues dans la littérature scientifique comme déterminantes pour assurer une transition réussie vers l'enseignement supérieur. À ce jour, le module « ADA-Intérêts », déjà accessible en ligne, a contribué à orienter plus de 50 000 jeunes.

### **03. 3 / CORRESPONDANCE OU ÉQUIVALENCE DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES**

Durant cette année académique 2024-2025, la dénomination de l'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS) a été modifiée en enseignement pour adultes (EA).

L'EA présente la particularité de proposer des formations qui sont organisées autour d'un dossier pédagogique commun à l'ensemble des

établissements. Ce contenu commun facilite grandement la mobilité étudiante entre établissements.

### 03. 3.1 / LES AVIS DE CORRESPONDANCE OU D'ÉQUIVALENCE

Toute création ou modification par l'EA d'un dossier pédagogique pour un bachelier ou un master fait l'objet d'une demande d'avis d'équivalence ou de correspondance de l'ARES. On parle de correspondance pour les formations conduisant à un grade identique à celui qui existe dans l'enseignement de plein exercice. Un avis d'équivalence, quant à lui, positionne une formation organisée exclusivement par l'EA sur l'échelle du Cadre francophone des certifications (CFC) et atteste ainsi de son niveau de compétences (niveau BES, bachelier ou master).

L'ARES a émis des avis favorables sur quatre demandes de correspondance (concernant quatre bacheliers) et deux demandes d'équivalence (concernant un brevet de l'enseignement supérieur et la formation de bibliothécaire breveté).

Ces avis portent sur des dossiers pédagogiques créés (suite à de nouvelles habilitations) ou modifiés afin de prendre en compte les récentes évolutions des métiers, les attentes du monde professionnel ou encore des recommandations de l'AEQES.

### 03. 3.2 / AVIS SUR LES CERTIFICATS EN FORMATION MANUELLE, TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET EN FORMATION NUMÉRIQUE

Les certificats d'enseignement supérieur concernent des formations d'au moins 10 ECTS délivrant une attestation de réussite. Ils sont liés à la formation continue et sont positionnés au niveau 5 à 8 du CFC.

Tout comme les autres formes d'enseignement, l'EA organise des certificats; chacun étant organisé sur la base d'un dossier pédagogique comme pour les bacheliers et les masters. Pour ces dossiers pédagogiques, on ne parle pas d'avis d'équivalence ou de correspondance, car les formations ne délivrent pas de grade, mais bien d'un avis de l'ARES concernant principalement le positionnement de la formation au niveau CFC demandé. Cet avis est requis pour que les établissements puissent ensuite utiliser le dossier pédagogique. Cette étape d'avis formel de l'ARES est spécifique à l'EA.

Dans le cadre de l'allongement du tronc commun dans l'enseignement secondaire lié au Pacte pour un Enseignement d'excellence, le Gouvernement a demandé, spécifiquement à l'EA, de mettre en place des formations pouvant permettre aux enseignantes et enseignants qui seraient concernés par une perte de charge de cours techniques, de se réorienter vers les nouveaux cours de formation manuelle, technique et technologique et formation numérique qui sont apparus avec cette même réforme. L'ARES a ainsi remis un avis favorable sur les deux nouvelles formations, mais également octroyé l'agrément à 20 établissements répartis sur l'ensemble du territoire de la FWB.

## 03. 4 / APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Conformément à l'une de ses missions décrites dans le décret «Paysage», l'ARES a agréé 57 nouveaux certificats de formation continue, sur la base de critères établis sur proposition de la Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (CoFOC) et permettant de garantir la qualité des formations proposées.

L'ARES a également approuvé les 50 programmes de formation continue qui ont fait appel à la subvention prévue par la FWB dans le cadre de l'article 74 du décret «Paysage».

Par ailleurs, la CoFOC, en tant que membre du Comité de pilotage des structures collectives d'enseignement supérieur (SCES), a rendu au Gouvernement son rapport d'évaluation 2024 sur les activités menées par ces dernières.

Dans la poursuite de sa réflexion sur un positionnement en matière de microcertifications, la CoFOC a rédigé un avis d'initiative visant l'intégration des microcertifications dans le cadre de l'enseignement supérieur en FWB (avis 2024-23<sup>14</sup>).

## 03. 5 / RÉFLEXIONS SUR LES BIBLIOTHÈQUES

### 03. 5.1 / JOURNÉES D'ÉTUDE

Les journées d'étude organisées par la CBS ont porté d'une part, sur la communication dynamique en bibliothèque et de l'autre, sur l'intelligence artificielle et la maîtrise de l'information. La première visait à réfléchir sur les manières de communiquer à destination de publics différents et notamment le public étudiant. La seconde interrogeait l'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers de l'information et plus spécifiquement sur la formation à l'*information literacy*.

### 03. 5.2 / BIBLI'TALKS

Des discussions en ligne, les *Bibli'Talks*, sont organisées sur le modèle des *Quali'Talks* initiés par la CoQER. Le principe est le suivant : une ou un bibliothécaire anime une séance sur une question à laquelle il ou elle est confrontée dans son travail. C'est l'occasion d'échanger en « inter-établissement » et de manière informelle sur des enjeux et des défis quotidiens ; c'est aussi l'occasion de continuer à se former à l'aide des pairs et paires et de participer à une communauté professionnelle.

Cette année, les séances ont porté sur le patrimoine académique, les relations entre bibliothécaires et personnel de recherche, le RGPD et le transfert de collections en bibliothèque. Les retours, très positifs, laissent penser que ce type d'événement répond aux besoins des bibliothécaires.

## 03. 6 / QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT - RÉFORME DU DÉCRET AEQES

L'AEQES évalue depuis 2008 les programmes des quatre formes d'enseignement supérieur en FWB. À partir de 2017, elle a souhaité faire évoluer son approche en lançant une réflexion sur l'évaluation institutionnelle. Dans cette optique, une phase pilote a été menée de 2019 à 2023. Au terme de celle-ci, l'Agence a notamment envisagé un changement de périmètre et de méthodologie qui impacte sa mission et nécessite dès lors une réforme du décret régissant son fonctionnement.

Dans ce cadre, un référentiel d'évaluation institutionnelle a été élaboré en application de l'article 9bis, § 1<sup>er</sup> alinéa 4, du décret mentionné. Ce référentiel est désormais fixé dans un Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) dont l'avant-projet a fait l'objet d'un avis de l'ARES (avis 2025-03<sup>15</sup>)

14 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-23-integration-des-microcertifications-dans-le-cadre-de-l-enseignement-superieur-en-federation-wallonie-bruxelles>

15 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-03-avant-projet-d-arrete-fixant-le-referentiel-d-evaluation-institutionnelle>





## / 04. PRÉPARER LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## 04. 1 / OFFRE D'ENSEIGNEMENT

### 04. 1.1 / HABILITATIONS

Une des principales missions de l'ARES consiste à proposer au Gouvernement une évolution régulée de l'offre d'enseignement en vue de rencontrer les nouveaux besoins sociétaux sans pour autant démultiplier les formations et les localisations de façon déraisonnable. Les autorisations des établissements à créer de nouveaux programmes d'études ou à ouvrir des formations existantes en des lieux supplémentaires sont appelées « habilitations ».

Si la décision finale d'octroyer une telle habilitation incombe au Parlement de la FWB, l'ARES joue un rôle essentiel en proposant des avis construits selon des procédures respectant scrupuleusement les dispositions et critères fixés par le décret « Paysage », dont un des objectifs est d'éviter toute redondance injustifiée dans l'offre d'enseignement ainsi que toute concurrence stérile entre EES.

Conformément au décret, toutes les informations utiles concernant les procédures de demande d'habilitation sont publiées sur le site de l'ARES<sup>16</sup>.

#### 04. 1.1.1 / Nouvelles habilitations

Dans le cadre de la procédure d'habilitation 2024, 67 demandes ont été introduites à l'ARES :

- » 16 créations (demande d'habilitation pour un grade pour lequel aucun EES en FWB ne possède encore d'habilitation) ;
- » 15 ouvertures (demande d'habilitation pour un grade pour lequel au moins un autre EES est déjà habilité) ;

16 <https://www.ares-ac.be/fr/habilitations-procedures>

17 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-15-procedure-complete-dans-le-cadre-des-demandes-d-habilitations-deposees-en-2024>

- » 36 modifications de partenariat (ajout ou retrait d'un ou plusieurs partenaires dans une codiplômation, création d'un partenariat de codiplômation, fusion de deux ou plusieurs habilitations).

Les demandes ont été analysées par l'ARES, qui a alors transmis au Gouvernement un avis favorable pour 14 créations, 12 ouvertures et 36 modifications de partenariat (avis 2024-15<sup>17</sup>). Parmi ces demandes, quatre créations et trois ouvertures portent sur des habilitations en alternance.

Toutefois, eu égard à la modification du décret « Paysage » par le décret du 6 juillet 2023, prévoyant que le Gouvernement sollicite l'avis du ou des organes représentatifs des milieux socio-économiques qu'il détermine, ces demandes n'ont pas encore fait l'objet d'une décision parlementaire.

Par ailleurs, le Gouvernement a également pris la décision d'imposer un moratoire pour le dépôt des demandes d'habilitations en 2025, afin de prendre le temps pour mettre en place ce qui est prévu par la Déclaration de politique communautaire (DPC) 2024-2029, à savoir un audit de l'offre existante et un rebalisage strict du processus d'octroi des habilitations. Une exception a néanmoins été prévue pour 2025 pour des demandes d'habilitations déposées dans le cadre d'alliances européennes ou Erasmus Mundus.

» les modifications de partenariats de co-organisation.

Dans ses avis 2024-18<sup>18</sup> et 2025-01<sup>19</sup>, l'ARES a approuvé une modification de l'organisation horaire (passage de l'horaire de jour à l'horaire décalé), 2 modifications de partenariat, 28 nouvelles finalités spécialisées et 7 nouvelles options.

	PROCÉDURE 2018	PROCÉDURE 2019	PROCÉDURE 2020	PROCÉDURE 2021	PROCÉDURE 2022	PROCÉDURE 2023	PROCÉDURE 2024	PROCÉDURE 2025
Déclarations déposées fin mars	222	Moratoire	Moratoire	52	78	56 (avant interruption par un moratoire)	59	Moratoire
Demandes déposées fin septembre et traitées par l'ARES	67	Moratoire	Moratoire	41	60	Moratoire	67	Moratoire
Habilitations proposées par l'ARES	37	Moratoire	Moratoire	38	57	Moratoire	62	Moratoire
Habilitations octroyées par le Parlement	37	Moratoire	Moratoire	38	57	Moratoire	En cours	Moratoire

#### 04.1.1.2 / Procédure simplifiée

Une procédure d'habilitation dite « simplifiée » a été créée afin de permettre l'introduction aisée et le traitement efficace de certains types de demandes qui visent à adapter l'offre existante et non à l'augmenter, à savoir :

- » les créations de nouvelles options et de finalités spécialisées,
- » les dédoublements d'organisation horaire,

#### 04.1.1.3 / Mise à jour de l'aide-mémoire pour l'élaboration des conventions de codiplômatation et de coorganisation

L'ARES, avec le concours de la CESI et de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR), a mis à jour son aide-mémoire à destination des EES, destiné à l'élaboration des conventions de codiplômatation et de co-organisation. Cette révision a permis d'intégrer plusieurs modifications décrétale, relatives à l'enseignement inclusif et à l'enseignement pour adultes.

18 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-18-procedure-simplifiee-dans-le-cadre-des-demandes-d-habilitations-deposees-en-2024>

19 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-01-procedure-simplifiee-dans-le-cadre-des-demandes-d-habilitations-deposees-en-2024>

Cet aide-mémoire est mis à la disposition de l'ensemble des EES par le biais du site dédié aux habilitations<sup>20</sup>.

#### 04.1.2 / AGCF CLASSANT LES COURS DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

Le classement des cours organisés dans les écoles supérieures des arts (ESA) en cours artistiques, cours généraux et cours techniques est établi par domaine conformément aux annexes de l'AGCF du 24 septembre 2020<sup>21</sup> classant les cours dans les ESA organisées ou subventionnées par la Communauté française.

En mars 2025, la Chambre des écoles supérieures des arts (ChESA) a approuvé une série de modifications à apporter à cet arrêté.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la Réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), les ESA ont demandé que l'ensemble des intitulés existants dans l'AGCF au niveau disciplinaire soient automatiquement valables pour le nouveau domaine 10 bis (ce dernier ayant été créé spécialement pour encadrer ces formations, mais toujours en lien avec un domaine disciplinaire).

#### 04.1.3 / RÉGULATION DES BACHELIERS DE TYPE COURT

Le décret «Paysage» régule aussi l'offre des bacheliers de type court. Pour les cursus organisés en hautes écoles (HE) et en ESA, une habilitation est perdue si l'établissement délivre moins de 10 diplômes par an en moyenne sur les cinq dernières années. Pour les cursus organisés dans l'EA, c'est le nombre d'inscriptions dans les unités d'enseignement dites «déterminantes», c'est-à-dire celles qui interviennent dans le calcul du grade, qui est pris en compte.

Des exceptions sont toutefois prévues pour les cursus qui sont organisés une seule fois par forme d'enseignement au sein d'un pôle académique, de même que pour les formations organisées en codiplomation et celles menant à un métier en pénurie. Enfin, le législateur permet à l'ARES de lui proposer d'autres exceptions motivées.

Comme les années précédentes, l'ARES a récolté les données concernant les bacheliers HE et ESA par l'intermédiaire des commissaires et délégué·es du Gouvernement, et celles concernant les bacheliers EA via l'administration de l'enseignement pour adultes.

L'application de cette disposition légale a conduit à un nombre non négligeable de retraits d'habilitations en 2021 ; depuis lors, peu d'habilitations sont concernées par cette régulation. Suite au dernier exercice, une habilitation a été supprimée en EA et une autre a été transformée en codiplomation entre un établissement d'EA et une HE.

#### 04.1.4 / FORMATIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES - ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

##### 04.1.4.1 / La formation d'assistant·e en soins infirmiers

À la suite d'une vaste réforme visant à préparer au mieux les soins infirmiers de demain et à augmenter l'attrait de la profession, le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a adapté la loi du 28 juin 2023 (loi relative à l'exercice des professions des soins de santé) pour insérer ceux d'assistant·e en soins infirmiers. Cette modification s'inscrit dans le cadre de la création d'un modèle de fonctions nommé «échelle de soins infirmiers», défini comme suit :

- » Niv. 4 : aide-soignant
- » Niv. 5 : assistant en soins infirmiers

20 <https://habilitations.ares-ac.be/boite-a-outils-guides>

21 [https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/textes-normatifs/2025-08/48351\\_0002.pdf](https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/textes-normatifs/2025-08/48351_0002.pdf)

- » Niv. 6a : infirmier responsable de soins généraux
- » Niv. 6b : infirmier spécialisé
- » Niv. 7 : infirmier de pratique avancée
- » Niv. 8 : infirmier chercheur clinicien

L'enjeu principal est l'avenir de l'actuel brevet en soins infirmiers organisé par l'enseignement secondaire.

L'enseignement supérieur et l'enseignement obligatoire se sont rencontrés afin de susciter une réflexion sur la mise en place de cette formation. Un GT conjoint a été mis sur pied afin d'élaborer une approche pédagogique du continuum « aide-soignant - assistant·e en soins infirmiers - Infirmier bachelier et master infirmier ».

À l'heure actuelle, les travaux du GT sont provisoirement à l'arrêt ; en effet, l'enseignement secondaire doit s'appuyer sur le référentiel métier pour pouvoir mettre en place une formation. Or, le Service Francophone des Métiers et des Qualifications n'a pas encore entamé de travaux sur le référentiel métier d'assistant·e en soins infirmiers. L'objectif principal est maintenant d'obtenir un cadre défini pour avancer sereinement sur la mise en place de l'assistant·e de soins infirmiers.

Au stade actuel, la formation d'assistant·e en soins infirmiers n'a donc pas encore été mise en place au sein de la FWB, malgré la bonne volonté de l'ARES, mais bien au niveau de la communauté flamande. Cela entraîne un sentiment d'urgence à placer des étudiants et étudiantes francophones sur le marché de l'emploi.

#### **04.1.4.2 / Mise à jour du référentiel de compétences et des contenus minimaux du bachelier infirmier de soins généraux**

La Directive déléguée (UE) 2024/782 de la Commission du 4 mars 2024 a récemment modifié les exigences minimales en matière de formation pour

les professions d'infirmier responsable de soins généraux, de praticien de l'art dentaire et de pharmacien.

Afin de transposer cette directive, les États membres doivent en conséquence mettre en conformité leurs dispositions législatives, réglementaires et administratives y afférentes.

L'ARES a donc procédé à une révision du référentiel de compétences et des contenus minimaux de la formation de bachelier infirmier responsable de soins généraux (BIRSG), afin d'assurer une concordance entre les textes européens et les documents existants.

#### **04.1.4.3 / Diminution des inscriptions dans la formation de BIRSG**

La baisse des inscriptions dans la formation de BIRSG, en lien avec la baisse de l'attractivité de la profession infirmière, est une thématique qui préoccupe l'ARES depuis plusieurs années et qui nourrit régulièrement les réflexions de ses commissions concernées.

L'ARES a récemment publié les données relatives à la fréquentation de la formation de BIRSG pour 2023-2024. La tendance à la baisse constatée depuis plusieurs années s'y poursuit, puisque le nombre total d'étudiant·es est passé de 8567 en 2016-2017 à 5968 en 2023-2024, soit une diminution de 30%. Les étudiantes et étudiants inscrits pour la première fois en soins infirmiers sont passés de 3 453 en 2015-2016 à 1 608, soit une diminution de plus de 53%. Les premiers chiffres dont nous disposons pour 2024-2025 ne permettent pas de penser que la tendance se soit nettement améliorée. Cette situation constitue une urgence, non pas tant pour les établissements d'enseignement que pour le système des soins de santé.

Parmi ces pistes, l'ARES souligne l'importance d'une clarification rapide des filières de formation, en organisant une filière unique menant à la formation d'infirmier·ère responsable de soins généraux, et des passerelles fluides entre les autres niveaux de formation.

#### 04.1.4.4 / Violences gynécologiques et obstétricales

En mars 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a demandé à l'ARES d'analyser le «*Rapport d'information concernant le droit à l'autodétermination corporelle et la lutte contre les violences obstétricales*» du Sénat, et en particulier les différentes recommandations concernant l'enseignement supérieur et les cursus de médecine, de sage-femme et de kinésithérapie.

En avril 2024, le Conseil d'administration (CA) de l'ARES a décidé de créer un GT pour répondre à cette demande. Le GT a rassemblé des académiques, des professionnels et professionnelles de la santé, des associations et des experts et expertes des trois domaines concernés (médecine, sage-femme, kinésithérapie). Le groupe est présidé par Florence CAEYMAEX, professeure dans le domaine de l'éthique et humanités médicales.

Au cours de l'année académique 2024-2025, le groupe s'est réuni à six reprises et a formulé ses propres recommandations sur les items de l'enseignement supérieur signalés dans le rapport du Sénat comme nécessitant une évolution. Les échanges menés entre les corps enseignants issus des trois domaines d'étude – provenant aussi bien des universités que des HE – ainsi qu'avec les associations (planning familial, plateforme pour une naissance respectée) témoignent d'une réelle volonté de faire évoluer les mentalités et de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Le rapport du CA devrait paraître début 2026.

#### 04.1.4.5 / Formation des kinésithérapeutes

Actuellement, les kinésithérapeutes ne peuvent exercer que si leur patiente ou patient détient une prescription médicale, bien que leur formation leur permette un diagnostic clinique et un traitement en première ligne.

Un projet d'arrêté royal vise à leur donner un accès direct sous certaines conditions, ce qui va engendrer des ajustements dans la formation.

En Flandre, la formation des kinésithérapeutes s'étend déjà sur cinq ans. En FWB, il existe un consensus pour passer à un master 120 (en lieu et place du master 60 actuel) afin de renforcer les compétences des kinésithérapeutes et leur permettre ainsi d'exercer en autonomie, et ce, dès la rentrée 2026.

Dans ce cadre, la ministre de l'Enseignement supérieur, a mis sur pied un GT «stratégique» composé des directions des HE et des universités et de représentantes et représentants de la ministre. Ce GT est chargé du pilotage de la réforme. En outre, un GT «technique», composé des HE, des universités et de représentant·es de la ministre est, quant à lui, chargé des aspects opérationnels qui découleront de la réforme.

L'ARES est invitée à collaborer à ces deux GT et apporte un soutien logistique, organisationnel et administratif. L'administrateur de l'ARES collabore également au GT «stratégique».

De janvier 2025 à juin 2025, le GT «stratégique» s'est réuni trois fois. Le GT «technique» s'est, quant à lui, réuni deux fois.

### 04.2 / RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

#### 04.2.1 / ÉVÈNEMENT «ÉTAT DES LIEUX» - RFIE

Afin de dresser un bilan partagé de la mise en œuvre de la RFIE, l'ARES, via sa Cellule d'appui, a organisé en novembre 2024 une journée «État des lieux - RFIE». L'événement a réuni les établissements partenaires autour de conférences et d'ateliers thématiques.

Les échanges ont permis de suggérer des recommandations concrètes pour renforcer la réforme entrant alors dans sa 2<sup>e</sup> année d'organisation. Un rapport structuré a été transmis aux chambres thématiques et au CA de l'ARES qui n'ont pas formellement validé ces recommandations. La ministre-présidente de la Communauté française, Elisabeth DEGRYSE, a néanmoins salué ces travaux et demandé un retour sur leurs conclusions.

#### **04. 2.2 / ÉPREUVE DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Le 15 octobre 2024, l'ARES a organisé la seconde édition de l'épreuve de maîtrise de la langue française (EMLF) pour les masters en enseignement des sections 1 à 3. Sur 3 088 inscriptions, 2 746 ont présenté l'épreuve (88,9%), avec un taux de réussite de 12,7% (348 étudiantes et étudiants dispensés des 5 crédits de cours de maîtrise de la langue française).

Le jury a, dès janvier 2025, engagé les travaux en vue de l'édition 2025, qui inclura pour la première fois les masters en enseignement des sections 4 et 5. Dans ce cas-ci, l'épreuve a un caractère obligatoire avec l'ajout de 5 crédits supplémentaires, en cas d'échec, au programme des étudiantes et étudiants.

#### **04. 2.3 / CERTIFICAT EN ENCADREMENT DE STAGE**

Conformément au décret du 7 février 2019, un GT a poursuivi ses travaux sur la mise en œuvre du certificat en encadrement de stage pour enseignantes et enseignants en formation. Après la validation d'un canevas pédagogique par le CA de l'ARES en avril 2024, la réflexion s'est concentrée sur l'opérationnalisation du dispositif et ses conditions de mise en œuvre dans les établissements. Ce certificat vise à préparer les maîtres de stage à accompagner les étudiantes et étudiants en formation de manière structurée et évaluative.

En juillet 2025, l'ARES a publié l'avis 2025-09<sup>22</sup> confirmant la faisabilité opérationnelle du dispositif et actant la conformité des certificats proposés par les établissements.

#### **04. 2.4 / ARTICLE 75 DU DÉCRET DÉFINISSANT LA FIE**

Un groupe de travail « Article 75 » a été constitué à l'automne 2024 afin d'examiner les conditions de valorisation de l'expérience des enseignantes et enseignants détenteurs d'anciens grades (bachelier instituteur préscolaire, primaire, agrégé·e de l'enseignement secondaire inférieur) en vue d'un accès direct au master en enseignement (sections 1 à 3).

Les débats portent sur le type du diplôme, sur l'articulation avec le CFC (niveau 7), ainsi que sur les dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Les propositions finales, intégrant notamment des barèmes de valorisation et des balises pour la VAE, seront soumises au CA de l'ARES en fin d'année 2025.

#### **04. 2.5 / MASTER EN ENSEIGNEMENT SECTION 3 - SITUATION DES MASTERS ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE**

La mise en œuvre des masters en enseignement pour la section 3 a soulevé des interrogations concernant la discipline éducation culturelle et artistique, notamment organisée par les ESA. En concertation avec la ChESA, la Commission de coordination de la formation initiale des enseignant·es (FIE), de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) a conduit une analyse approfondie et a adopté en juin 2025 l'avis 2025-05<sup>23</sup> précisant la place et les modalités d'intégration de ces masters dans la réforme. L'avis a été transmis à la ministre-présidente et clôture, à ce stade, les travaux de la commission sur ce sujet.

22 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-09-certificat-en-encadrement-de-stages-pour-enseignants-en-formation>

23 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-05-situation-des-masters-en-enseignement-section-3-lies-a-l-education-culturelle-et-artistique>

## 04. 2.6 / RFIE - HABILITATIONS : NOUVELLES DISCIPLINES DES SECTIONS 4 ET 5

Dans le prolongement du processus spécifique de dépôt des habilitations mené en 2022-2023, l'ARES a reçu de nouvelles demandes portant sur des disciplines des sections 4 et 5. Le CA de l'ARES a validé plusieurs de ces habilitations. Ces évolutions contribuent à élargir et diversifier l'offre de formation dans le cadre de la RFIE.

## 04. 2.7 / COCOFIE

De septembre 2024 à septembre 2025, la COCOFIE s'est réunie à dix reprises. Outre l'adoption de cinq avis dont un avis sur des modifications d'articles du décret FIE (avis 2025-01<sup>24</sup>), sur l'intégration de la langue des signes dans la FIE (avis 2025-02<sup>25</sup>), sur l'organisation des langues modernes et la réintégration d'une formation mono-langue (avis 2025-03<sup>26</sup>), sur l'encadrement et la valorisation du stage long (avis 2025-04<sup>27</sup>) et sur la situation des masters en enseignement section 3 – Éducation culturelle et artistique (avis 2025-05<sup>28</sup>), ses travaux ont porté sur un large éventail de dossiers liés à la mise en œuvre de la RFIE. Les membres ont notamment examiné la mise en place et le suivi du master de spécialisation en formation d'enseignants, ainsi que les questions relatives à l'article 75 du décret.

La commission a également analysé les statistiques d'inscriptions dans les masters en enseignement des sections 1 à 3, discuté de l'encadrement et de la valorisation des stages, et suivi l'avancement de plusieurs GT thématiques (attractivité du métier, communication, certificat en encadrement de stage, etc.).

24 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-01-modifications-d-articles-du-decret-definissant-la-formation-initiale-des-enseignants>

25 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-02-avis-d-initiative-ndeg7-du-conseil-des-langues-plan-d-action-general-en-faveur-de-la-langue-des-signes>

26 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-03-reintegration-d'une-formation-mono-langue-pour-les-masters-en-enseignement-des-sections-4-et-5>

27 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-04-reconnaissance-legale-et-financement-de-l-encadrement-des-stages-en-particulier-du-stage-de-longue-duree>

28 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-05-situation-des-masters-en-enseignement-section-3-lies-a-l-education-culturelle-et-artistique>

Ces échanges ont permis d'alimenter les concertations avec les ministres et de soutenir la cohérence de la réforme en cours.

## 04. 2.8 / MIDI DE L'ARES - ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET IMMERSION

En mars 2025, l'ARES a consacré un Midi sur l'enseignement des langues. Celui-ci a abordé la problématique de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants de langues modernes et l'avenir de l'immersion linguistique en FWB. Les interventions de Pauline DEGRAVE et Philippe HILIGSMANN ont permis de dresser un état des lieux de la situation et d'ouvrir le débat sur les solutions possibles, tant dans l'enseignement obligatoire que dans l'enseignement supérieur.

A photograph of a woman with dark hair pulled back in a braid, wearing glasses and a necklace, sitting at a desk and writing in a notebook with a pen. The background is blurred.

## / 05. ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL

## 05. 1 / AVIS DE L'ARES SUR LES FUTURS DÉCRETS

### 05. 1.1 / AVANT-PROJET DE DÉCRET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES ET À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Saisie en mars 2025, l'ARES a remis son avis quant à l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la Directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne (UE).

L'avis rendu (2025-02<sup>29</sup>) est partagé, entre favorable et réservé, et portait notamment sur les mesures suivantes :

- » la suppression de la Commission d'examen des plaintes d'étudiant·es relatives à un refus d'inscription (CEPERI) ;
- » la reconnaissance d'un organe de concertation des rectrices et recteurs des universités ;
- » la possibilité d'organiser des évaluations pendant le quadrimestre (en dehors des sessions) ;
- » la possibilité pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap d'introduire un recours auprès des commissaires et délégué·es du Gouvernement en cas d'irrégularités dans la mise en œuvre et le suivi de leur plan d'accompagnement individualisé ;

- » le non-remboursement des frais d'inscription au concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou en sciences dentaires en cas de participation effective, ainsi que l'allongement du délai entre la date limite d'annulation et le jour du concours.

Le décret a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 16 juillet 2025.

### 05. 1.2 / AVANT-PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT, AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES, À LA RECHERCHE ET À LA CULTURE

En octobre 2024, l'ARES a été saisie par le Gouvernement de la Communauté française pour émettre un avis sur l'avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture.

L'avis 2024-14<sup>30</sup> rendu est globalement défavorable, notamment en raison des mesures suivantes :

- » modification du système des droits d'inscription spécifiques et des droits d'inscription majorés, au profit d'une contribution supplémentaire unique et identique pour les ressortissantes et ressortissants hors UE, fixée à 4175 euros ;
- » la réduction de la dotation de l'ARES et le gel de son indexation pour les années 2025 à 2029 ;

<sup>29</sup> <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-02-avant-projet-de-decret-modifiant-diverses-dispositions-relatives-a-l-enseignement>

<sup>30</sup> <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-14-decret-programme-portant-diverses-dispositions-relatives-a-l-enseignement-aux-batiments-scolaires-a-la-recherche-et-a-la-culture>

» la réduction de la subvention allouée à l'ARES dans le cadre de l'organisation du concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou en sciences dentaires et de l'organisation de l'épreuve liminaire écrite portant sur la maîtrise approfondie de la langue française.

Le décret-programme a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 11 décembre 2024.

### **05. 1.3 / AVANT-PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT, AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES, À L'ENFANCE ET AUX RELATIONS INTRABELGES**

Le 26 mai 2025, l'ARES a été saisie pour remettre un avis à l'endroit de la partie IV de l'avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux bâtiments scolaires, à l'Enfance et aux relations intra-belges.

L'avis rendu (2025-08<sup>31</sup>) est partagé entre favorable, défavorable et réservé, et portait notamment sur les mesures suivantes :

- » l'octroi d'une subvention unique complémentaire à l'ASBL Art/ Recherche ;
- » l'octroi d'un budget et son affectation dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes, et les discriminations dans l'enseignement supérieur ;
- » une modification dans l'opérationnalisation de la fin du refinancement des universités, tel que fixé à l'article 29, §7 de la loi de financement ;

- » mettre fin à l'accord de coopération conclu le 13 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie et permettre aux de structures collectives d'enseignement supérieur concernées de clôturer les activités pour lesquelles elles auraient bénéficié d'une décision d'octroi, et ce, jusqu'à l'échéance de cette décision ;
- » la fixation de la subvention de l'Institut de Promotion des Formations sur l'Islam pour les années 2025-2029.

Le décret-programme a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 16 juillet 2025.

### **05. 2 / ACCÈS AUX ÉTUDES**

Les personnes qui souhaitent prolonger leur bachelier de type court par un master peuvent bénéficier d'une condition d'accès qui précise les fourchettes de crédits supplémentaires éventuellement nécessaires pour compléter leur formation antérieure.

Pour les bacheliers de spécialisation, une liste des diplômes donnant accès à chaque formation est établie par le Gouvernement après consultation de l'ARES. Les AGCF précisant ces conditions d'accès et pris en application des articles 107 et 111 du décret «Paysage» doivent être mis à jour régulièrement, notamment afin de prendre en compte les nouveaux cursus qui sont créés en suivie de la procédure d'habilitation.

Fin 2024, la Commission de la mobilité des étudiant·es et du personnel (CoM) a examiné les propositions d'accès aux études figurant dans les dossiers de demandes d'habilitation qui sont déposés chaque année début octobre (cf. chapitre 04.1.1).

<sup>31</sup> <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-08-avant-projet-de-decret-programme-portant-diverses-dispositions-relatives-a-l-enseignement-aux-batiments-scolaires-a-l-enfance-et-aux-relations-intra-belges>

En suivi de ce travail, l'ARES a approuvé une série d'accès vers des masters et d'accès directs vers des bacheliers de spécialisation, entraînant la modification des annexes des AGCF qui concernent les articles 107 et 111 du décret «Paysage».

Au total, ce sont désormais plus de 2500 accès qui sont ainsi rendus possibles pour les populations étudiantes. Par ailleurs, la procédure qui définit ces accès a été modifiée en 2023 et a été appliquée pour la première fois en 2024-2025.

### 05. 2.1 / CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASTERS EN ENSEIGNEMENT - SECTIONS 4 ET 5

Les travaux relatifs aux conditions d'accès aux nouveaux masters en enseignement des sections 4 et 5 se sont intensifiés en 2024-2025. Plusieurs conditions d'accès ont été examinées : des bacheliers de type long vers la section 4, de la section 3 vers la section 4 et des masters vers la section 5.

Les chambres thématiques de l'ARES, en collaboration avec la CoM, ont validé certains accès inconditionnels, tout en identifiant des cas nécessitant une analyse «sur dossier». Ce travail collaboratif a abouti, entre autres, à l'avis 2025-06<sup>32</sup> sur les accès inconditionnels aux masters en enseignement section 4 pour les bacheliers de premier cycle de type long dit «de transition». Une note spécifique sur les accès des masters vers la section 5 a été soumise au CA de l'ARES en juillet 2025, afin de prévoir les cas où les accès seront analysés «sur dossier» et de mettre en place un GT pour identifier les pratiques récurrentes entre établissements et réviser les conditions d'accès.

## 05. 3 / DÉROGATIONS DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Si l'article 75 du décret «Paysage» précise bien que, dans les EES de la FWB, la langue d'enseignement et d'évaluation des activités d'apprentissage est le français, il comprend également plusieurs dispositions qui permettent de donner aux langues étrangères la place qu'elles méritent dans l'enseignement supérieur. Ainsi, le décret autorise l'organisation d'activités dans une autre langue jusqu'à un quart des crédits dans le premier cycle d'études et jusqu'à la moitié des crédits dans le second cycle. Les formations coorganisées avec un établissement extérieur à la FWB, de même que les études de spécialisation et de 3<sup>e</sup> cycle peuvent quant à elles être organisées dans une autre langue sans restriction. Il en va de même pour la formation continue. Le Gouvernement peut, en outre, accorder des dérogations permettant l'organisation de bacheliers ou masters majoritairement ou exclusivement en langue étrangère lorsque les études visées ont un caractère international dérivant de l'excellence du champ scientifique ou artistique, ou de sa nature particulière.

En 2024-2025, le Gouvernement, sur proposition de l'ARES, a accordé une nouvelle dérogation de ce type, ce qui porte à 119 le nombre de dérogations de la langue d'enseignement octroyées sur proposition de l'ARES depuis 2014.

32 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2025-06-acces-inconditionnels-aux-masters-en-enseignement-section-4-pour-les-bacheliers-de-premier-cycle-de-type-long-dit-de-transition>



/ 06. RENFORCER  
L'INTERNATIO-  
NALISATION DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

## 06. 1 / PROMOUVOIR UNE INTERNATIONALISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'année 2024-2025 a été une année résolument tournée vers le futur, et ce, pour différentes raisons. Tout d'abord, dès novembre 2024, la Commission des relations internationales (CRI) de l'ARES a validé sa stratégie pluriannuelle à l'horizon 2028 et précisé son opérationnalisation. L'ARES a également participé aux discussions ayant mené à la nouvelle NPI 2024-2029 de la Communauté française et de la Région wallonne, et réagi à l'accord de coalition fédéral 2025-2029 du nouveau Gouvernement fédéral, dans l'objectif de défendre les intérêts des EES.

Enfin, l'ARES a veillé à ce que les avancées européennes puissent bénéficier concrètement et rapidement à tous les EES de la FWB. L'ARES s'est pour cela activée à visibiliser le travail des alliances d'universités européennes auxquelles participent des EES de la FWB, à faciliter le processus d'habilitation dans le cadre des alliances, et enfin, à suivre de près les débats relatifs au label de diplôme européen conjoint

### 06. 1.1 / UNE NOUVELLE STRATÉGIE INTERINSTITUTIONNELLE POUR L'INTERNATIONALISATION À L'HORIZON 2028

En 2015, la CRI de l'ARES avait défini un premier cadre stratégique, accompagné de la mise en place d'un système de feuilles de route annuelles destinées à orienter ses travaux. Dix ans plus tard, elle a entrepris une révision de ce cadre afin de définir ses nouvelles priorités pour les quatre années à venir. Ce processus s'est déroulé à cheval entre la présidence de Jeroen DARQUENNES, vice-recteur aux relations internationales et extérieures de l'UNamur, et celle de Laurence RIS, vice-rectrice aux relations, mobilités et coopérations internationales de l'UMONS, qui a pris la tête de la CRI en septembre 2024.

Dans cette optique, la CRI a organisé une mise au vert les 3 et 4 juin 2024. Ce temps de travail a permis aux membres de la commission de mener une réflexion approfondie en vue de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et de son volet opérationnel pour la période 2025-2028.

Les échanges de cette rencontre ont conduit, le 8 octobre 2024, à l'adoption d'une stratégie interinstitutionnelle à l'horizon 2028. Les membres de la CRI ont également exprimé la volonté de formaliser un plan d'opérationnalisation destiné à structurer, de manière concrète, les actions à mener au cours des quatre prochaines années (2024-2028). Ce plan a été validé lors de la réunion de la CRI du 16 janvier 2025. Par ailleurs, la stratégie a été présentée au CA de l'ARES le 17 décembre 2024.

Le cadre stratégique adopté par la CRI souligne l'importance de mettre en place un écosystème propice à l'internationalisation de l'enseignement supérieur en FWB. Elle ambitionne de lever les obstacles administratifs, juridiques et financiers qui freinent les EES dans leurs actions et initiatives d'internationalisation, tout en appelant à un cadre réglementaire plus souple et adapté, ainsi qu'à un renforcement des dispositifs d'accueil des étudiant·es et chercheur·euses internationaux·ales.

En outre, cette stratégie poursuit l'objectif de renforcer les capacités d'innovation des EES dans un contexte international marqué par la compétitivité et l'instabilité. Elle encourage notamment la reconnaissance de nouvelles formes de mobilité telles que les mobilités virtuelles, et le soutien à la création de projets internationaux. L'internationalisation promue par la CRI se veut inclusive, durable et fondée sur les valeurs de démocratie, d'éthique, d'ouverture et d'humanisme. L'objectif est d'ancrer concrètement ces valeurs dans les partenariats et les pratiques académiques à l'échelle internationale.



## 06. 1.2 / UN DIALOGUE INSTITUTIONNEL AU COEUR DU NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE

Dans le cadre du renouvellement des gouvernements de la FWB et de la Région wallonne, l'ARES a activement participé, aux côtés d'autres acteurs et actrices, aux discussions ayant conduit à l'élaboration d'une nouvelle NPI commune. Cette implication a permis de faire valoir les enjeux spécifiques de l'enseignement supérieur en matière d'internationalisation, et de contribuer à la définition d'orientations stratégiques partagées entre les deux entités. Ce travail collaboratif témoigne de la volonté de l'ARES de renforcer la cohérence des politiques internationales à l'échelle de la FWB et de la Région wallonne.

Par ailleurs, l'ARES a adressé un courrier au gouvernement fédéral afin de faire part de ses interrogations et préoccupations concernant plusieurs dispositions de l'accord de coalition fédéral ayant un impact direct sur l'internationalisation des EES. Ce courrier visait notamment à attirer l'attention sur les enjeux liés à la mobilité internationale, à l'accueil des publics étrangers et à la reconnaissance des diplômes, dans un contexte de compétitivité accrue et de complexité réglementaire.

Enfin, l'ARES a saisi l'opportunité offerte par ce renouvellement politique pour réitérer ses positions et recommandations formulées dans des avis antérieurs. À ce titre, les courriers et l'avis 2023-06<sup>33</sup> de l'ARES relatif aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissantes et ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation ou de volontariat ont été transmis une nouvelle fois aux autorités compétentes. Cette démarche vise à assurer une continuité dans le dialogue institutionnel et à rappeler l'importance d'un cadre réglementaire facilitateur pour l'internationalisation inclusive et durable de l'enseignement supérieur.

## 06. 2 / PRENDRE LE TRAIN EUROPÉEN

### 06. 2.1 / DISSÉMINER LES AVANCÉES DES ALLIANCES D'UNIVERSITÉS

Les alliances d'universités européennes sont souvent présentées comme le moteur de l'enseignement supérieur en Europe. Leur structure internationalisée permet le développement de formes de partenariat et d'enseignement innovant. Si la FWB l'a bien compris en mettant en place une aide financière pour ces alliances, il n'en reste pas moins qu'elle s'assure également de ne pas favoriser un enseignement à double vitesse. Par conséquent, l'ARES veille à faire connaître et disséminer les travaux des alliances auprès des EES ne participant pas à une alliance.

<sup>33</sup> <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2023-06-conditions-d-entree-et-de-sejour-des-ressortissants-de-pays-tiers-a-des-fins-de-recherche-d-etudes-de-formation-de-volontariat>

En décembre 2024, l'ARES a organisé un Midi de l'ARES consacré aux alliances d'universités européennes. Ce Midi a eu pour objectif d'approfondir la compréhension de ces alliances et de favoriser l'échange de pratiques à travers deux thèmes majeurs : l'ancrage local et l'innovation. Cette rencontre a rassemblé des représentantes et représentants des six alliances de la FWB, qui ont par ailleurs été amenés à se présenter sous un format «180 secondes». Elle a été transmise en direct sur la chaîne YouTube de l'ARES afin de permettre une dissémination internationale du Midi.

Des podcasts ont par ailleurs été réalisés pour chacune des alliances, ainsi qu'un épisode général sur la thématique, ce dernier rappelant notamment le rôle de l'ARES dans cette initiative. Ces derniers sont disponibles sur les plateformes Podcloud, Spotify et YouTube de l'ARES.

Enfin, l'ARES a lancé une nouvelle page sur son site web rassemblant diverses ressources élaborées par les alliances, mises à la disposition de l'ensemble des établissements afin d'en favoriser la diffusion auprès de tous les EES de la FWB.

## 06. 2.2 / EN ROUTE VERS UNE SIMPLIFICATION DES HABILITATIONS DANS LE CONTEXTE DES ERASMUS MUNDUS ET DES ALLIANCES EUROPÉENNES

La FWB, fidèle à une logique historique de répartition territoriale de son offre académique, fait figure d'exception en Europe en disposant d'un système d'habilitations – plus largement appelé d'«accréditation» dans le vocabulaire européen – tel que nous le connaissons. Parallèlement, dans un contexte d'internationalisation croissante, stimulés par des initiatives telles que les alliances européennes et le programme Erasmus Mundus, les EES sont amenés à développer des programmes de codiplômations internationales intégrant des standards de qualité élevés pouvant les

placer au cœur des stratégies communes d'attractivité développées au niveau européen.

Dans ce contexte, le système d'habilitation en vigueur en FWB génère une surcharge pour les établissements lors de la création de codiplômations internationales. Dès 2023-2024, la CRI et son GT sur les alliances européennes ont ainsi souhaité engager une réflexion sur les procédures d'habilitation. Parmi les constats majeurs figurent notamment les difficultés liées aux délais de traitement de demandes d'habilitations, la procédure existante n'étant pas adaptée à un environnement fortement internationalisé.

Pour éviter d'être relégués à un rôle secondaire dans des projets internationaux auxquels ils pourraient pleinement contribuer, les établissements ont donc attiré l'attention du Gouvernement de la FWB au moyen d'un avis d'initiative proposant des pistes concrètes pour simplifier le processus des demandes d'habilitations liées aux programmes de codiplômations développés dans le cadre d'alliances européennes et d'Erasmus Mundus. Cet avis d'initiative (2024-24<sup>34</sup>), adopté le 17 décembre 2024, a été transmis au Gouvernement de la FWB dans l'espoir de futures adaptations législatives. L'ARES a, dans ce cadre, multiplié les contacts avec le cabinet de la ministre-présidente Elisabeth DEGRYSE afin de définir les contours d'une procédure d'habilitations simplifiée.

Au terme de ce processus, le Parlement de la Communauté française a adopté, en séance plénière du 16 juillet 2025, un décret introduisant plusieurs modifications relatives aux habilitations pour les programmes Erasmus Mundus et Alliances européennes. Ce texte acte une série d'exemptions demandées dans ce cadre spécifique : par exemple, les demandes d'habilitations ne sont plus soumises au principe du +1/-1 (suppression d'un programme lors de la création d'un nouveau) et relèvent désormais d'une procédure simplifiée qui n'exige plus de déposer une déclaration d'intention (sauf pour les cursus contingentés). Dès la rentrée académique 2025-2026, cette nouvelle procédure sera appliquée.

<sup>34</sup> <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2024-24-procedures-d-habilitation-dans-le-cadre-des-alliances-d-universites-europeennes>

### **06. 2.3 / VERS UN DIPLÔME EUROPÉEN CONJOINT ? PORTER LA VOIX DES ÉTABLISSEMENTS DANS LES DÉBATS EUROPÉENS**

La Commission européenne a soumis au Conseil de l'UE une proposition visant à examiner la création d'un label de diplôme européen. Discuté une première fois le 3 février 2025, ce projet s'inscrit dans la volonté de l'UE de renforcer la visibilité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen à l'échelle internationale.

Ce label aurait pour objectif de valoriser des programmes conjoints élaborés dans le cadre d'une coopération entre plusieurs EES, impliquant au minimum deux pays européens. Son attribution serait conditionnée au respect de normes de qualité préalablement reconnues, afin de faciliter la reconnaissance mutuelle et de renforcer la confiance entre systèmes nationaux d'enseignement supérieur.

Le Conseil de l'UE a travaillé sur ce projet de label au sein de son Comité de l'éducation, où la FWB était représentée par la DGESVR. Pour défendre les intérêts des EES, l'ARES a mis en place un GT avec des représentantes et représentants d'établissements afin de discuter du projet de label de diplôme européen et du projet plus ambitieux de diplôme européen conjoint. Ce dernier constitue une des grandes priorités stratégiques de l'UE pour l'avenir de l'enseignement supérieur : il irait plus loin qu'un simple label en constituant un diplôme unique, délivré au nom de l'UE, et non plus seulement au titre de plusieurs EES partenaires.

Le GT de l'ARES, toujours actif, poursuit deux objectifs principaux. D'une part, il suit les évolutions relatives au label de diplôme européen et au futur diplôme européen. D'autre part, il vise à produire, autant que possible, des analyses et positions communes, notamment en vue des retours que l'ARES fournit à la DGESVR sur cette question. En d'autres termes, il s'agit de garantir que les intérêts des établissements soient pleinement entendus et pris en compte dans le processus.



*Le GT « diplôme européen » de l'ARES est un soutien indéfectible pour la réflexion, l'analyse et la formation d'une stratégie à court et long terme au niveau de l'offre éducationnelle innovatrice dans le contexte des alliances européennes.*

Paola VELLANI, ULB

En mai 2025, un *Policy Lab* a été mis en place au sein du *Working Group Higher Education* sur l'enseignement supérieur. Les représentantes et les représentants de la DGESVR y participent et continueront de s'appuyer sur le GT de l'ARES pour porter la voix des EES de la FWB au niveau européen et défendre leurs intérêts.

### **06. 3 / UN CONTEXTE INTERNATIONAL DE PLUS EN PLUS INCERTAIN**

L'année 2024-2025 s'est caractérisée par un contexte international plus incertain, impliquant une recrudescence des dangers pour les étudiant·es et chercheur·euses confronté·es à des menaces, à des persécutions ou à des violations de leurs droits humains.

Ce contexte international a également amené l'ARES à faciliter la coopération des établissements sur les questions relatives à la sécurité des connaissances. Enfin, la situation aux États-Unis et la complexification qu'elle entraîne pour les mobilités vers ce pays ont également fait l'objet de l'attention de l'ARES.

### 06. 3.1 / L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX CHERCHEUSES ET CHERCHEURS EN DANGER

Le besoin de protection des chercheurs et chercheuses en danger a fait l'objet d'une visibilité amplifiée ces derniers mois, dans un contexte international marqué par des tensions croissantes, des conflits armés et des atteintes répétées à la liberté académique, y compris dans des démocraties établies. La situation aux États-Unis, les guerres en cours et les régimes autoritaires renforcent l'urgence d'un engagement clair en faveur de la défense de la liberté académique et du soutien aux actrices et acteurs académique et de recherche menacés. Cette thématique s'impose désormais comme un enjeu transversal pour les EES, appelés à jouer un rôle actif dans la solidarité académique internationale.

Dans ce cadre, la section *Scholars at Risk* en FWB, créée en février 2023, a poursuivi et renforcé son engagement. Rassemblant l'ARES, le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), l'UCLouvain, l'ULB et l'ULiège, cette section a renouvelé son *Memorandum of Understanding* le 3 mars 2025, confirmant ainsi sa volonté de structurer durablement son action. Ce renouvellement témoigne d'une volonté partagée de coordonner les efforts pour accueillir, accompagner et intégrer les chercheuses et chercheurs en danger, tout en sensibilisant la communauté académique à ces enjeux.

Dans cette dynamique, un événement a été organisé par la section le 3 juin 2025, intitulé "*Universities in Action: Defending Academic Freedom & Supporting At-Risk Scholars*". Cette rencontre a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques, les défis rencontrés sur le terrain et les perspectives d'action pour les institutions membres.

Elle a également constitué un moment fort de plaidoyer en faveur de la liberté académique, réaffirmant le rôle des EES comme espaces de refuge, de pensée critique et de résistance face aux oppressions.



### 06. 3.2 / ACCOMPAGNER LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES CONNAISSANCES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 2024, le Conseil de l'UE a adopté une recommandation prônant un renforcement de la sécurité de la recherche, invitant notamment les États membres à prendre les mesures nécessaires pour garantir une recherche « aussi ouverte que possible, aussi fermée que nécessaire » (traduction).

Cette recommandation a servi de base à la cartographie réalisée dans le cadre de la *Center for internet Security Knowledge Security* (CIS-KS), commandée par la Conférence Interministérielle de la Politique Scientifique. Le GT « Sécurité des connaissances » de l'ARES a relayé les différentes pratiques des établissements dans ce domaine au Belgian Science Policy Office, en charge de la CIS-KS, contribuant ainsi à faire valoir les intérêts des EES dans les discussions sur la mise en place d'un guichet unique de sécurité des connaissances.

Le GT « Sécurité des connaissances » a également constitué un espace d'échange de bonnes pratiques pour les EES de la FWB, mais aussi avec la Flandre, notamment grâce à l'intervention d'un représentant du VLIRUOS présentant les avancées de son organisation aux membres du GT. Les membres du GT ont par ailleurs pu signaler au Service public fédéral Affaires étrangères des techniques identifiées de pression transnationale sur certaines diasporas d'étudiant·es et de chercheur·euses appartenant à des minorités.

Enfin, la thématique de la sécurité des connaissances a été abordée lors de l'école d'internationalisation organisée par l'ARES en juin 2025, au travers d'un panel réunissant un représentant de l'UE, de la Sûreté de l'État, du monde académique et du personnel administratif des établissements.

Cette session a permis de sensibiliser un large public d'institutions, comprenant des universités, mais également des HE, des ESA et de l'enseignement pour adultes, aux enjeux liés à la sécurité des connaissances.

### 06. 3.3 / VISAS AMÉRICAUX : UN CONTEXTE SOUS PRESSION

Depuis la mise en place de la nouvelle administration Trump en janvier 2025, la question des visas et de la mobilité vers les États-Unis a connu de nombreux développements.

Face à l'augmentation des obstacles pour les demandes de mobilité et pour les acteurs et actrices du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'ARES a inscrit ce point à l'ordre de jour de plusieurs réunions de la CRI en avril, mai et juin 2025, et a adressé plusieurs courriers aux autorités de la FWB afin d'attirer leur attention sur les difficultés rencontrées.

Les EES sont souvent contraints d'adapter, voire de rediriger, les demandes de mobilité pour les États-Unis vers d'autres pays et de sensibiliser leurs étudiantes et étudiants à certaines mesures de précaution. L'ARES, en concertation avec le cabinet de la ministre-présidente et d'autres parties prenantes, a également rencontré les services diplomatiques américains en Belgique. Les nouvelles modalités d'obtention de visas impliquent une surveillance accrue de la présence en ligne des candidates et candidats et de leur entourage (avec l'obligation de rendre publics leurs réseaux sociaux), et l'accès au territoire américain peut être révoqué même après l'obtention d'un visa.

Face à cette situation, l'ARES a veillé à maintenir un canal de communication vers les EES et a coordonné ses actions en concertation et dialogue avec l'ensemble des acteurs et actrices concernés dans les procédures d'obtention des visas.

Un monitoring attentif des implications sur les programmes de financement vers et depuis les États-Unis est réalisé également de façon continue par l'ARES qui s'est mise en contact avec plusieurs institutions et comités clés à ce propos : le Conseil supérieur de la mobilité (CSM) et l'AEF-Europe (pour les programmes Erasmus + et le Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur), la Belgian American Educational Foundation ainsi que la Commission Fulbright.

## 06. 4 / CRÉER DES PONTS : RENFORCER LES LIENS INTERNATIONAUX

Cette section souligne le rôle central de l'ARES et de sa Direction des relations internationales (DRI) dans la création et le renforcement des liens avec les partenaires internationaux. Ces actions visent à faciliter, approfondir et intensifier les échanges entre les établissements et leurs partenaires étrangers. L'année académique 2024-2025 a été marquée par quatre temps forts : l'organisation du Groupe des Responsables des Relations internationales Francophones (GRRIF) en septembre 2024, la tenue du webinaire Suisse-FWB en janvier 2025, le lancement de l'appel à candidatures du programme *Asia-Europe Meeting (ASEM-DUO)* en janvier 2025 – une initiative annuelle de l'ARES – ainsi que la tenue du Forum Taïwan-FWB en juin 2025.

### 06. 4.1 / GRRIF : RENCONTRE ENTRE RESPONSABLES DES RELATIONS INTERNATIONALES FRANCOPHONES

Le 16 septembre 2024 s'est tenu à Toulouse le 7<sup>e</sup> séminaire du GRRIF, qui offre un espace d'échange entre praticiennes et praticiens pour réfléchir aux enjeux de l'internationalisation à partir d'expériences concrètes.

La rencontre a abordé plusieurs thématiques centrales. La session sur les défis et évolutions des mobilités a exploré les transformations actuelles des différentes formes de mobilité, en identifiant ce qui fonctionne, ce qui mérite d'être ajusté, ou ce qui reste souhaitable ou non. La thématique «Responsables des relations internationales : un métier en mutation et aux défis multiples» a analysé les évolutions récentes du métier, en mettant l'accent sur les enjeux éthiques, la gestion de crises multiples, le développement des compétences au sein des équipes ou l'internationalisation responsable. La session «L'interculturalité en milieu francophone» a permis de discuter des différents aspects de l'interculturalité dans les établissements francophones, notamment la

sensibilisation et la formation du public étudiant, la gestion interculturelle des partenariats et la sensibilisation du personnel non spécialisé en relations internationales. Enfin, la session sur les partenariats stratégiques ou privilégiés a favorisé un échange sur les défis liés à la sélection, la négociation et l'évaluation des partenariats internationaux stratégiques, en s'appuyant sur des expériences diverses.

Avec une cinquantaine de participantes et participants en provenance de Belgique, France, Suisse, Canada, Maroc, Sénégal, RD Congo et Burundi, l'événement a permis un moment de rencontre et networking, ainsi que des discussions et échanges de bonnes pratiques autour de thématiques clés pour les EES.

### 06. 4.2 / RENFORCER LES PONTS ACADEMIQUES ENTRE LA SUISSE ET LA FWB

Dans le prolongement d'une rencontre organisée à Bruxelles en avril 2024 réunissant près de cinquante représentantes et représentants d'établissements suisses et de la FWB, deux événements ont été organisés à l'initiative de l'ARES afin de promouvoir et renforcer les collaborations entre les institutions suisses et de la FWB.

L'ARES a co-organisé un webinaire en collaboration avec le FNRS, Wallonie-Bruxelles International (WBI) et la Swiss National Science Foundation. Ce webinaire, destiné à toute personne chercheuse ou représentante d'une institution suisse ou de la FWB intéressée par le développement de projets de recherche conjoints, visait à présenter les dispositifs de financement existants pour soutenir les collaborations scientifiques entre institutions suisses et de la FWB. Avec une participation d'environ cent personnes issues des deux régions, cet événement a confirmé l'intérêt croissant pour le renforcement des partenariats académiques et scientifiques entre la Suisse et la FWB. Il a permis de mieux faire connaître les opportunités de financement disponibles, de favoriser les échanges entre acteurs et actrices de la recherche, et de poser les bases de futures collaborations.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de soutien à l'internationalisation de la recherche et à la construction de réseaux transnationaux solides.

Toujours dans le prolongement de la rencontre d'avril 2024, l'ARES a organisé, en collaboration avec Movetia et Swissuniversities, un moment convivial à l'occasion de la conférence annuelle de l'*European Association for International Education* en septembre 2024 à Toulouse. Cette rencontre informelle visait à réunir les partenaires suisses et de la FWB cinq mois après les deux journées de discussions et de réflexions tenues à Bruxelles, afin de maintenir le lien, renforcer les échanges et encourager la concrétisation des opportunités de collaboration identifiées. Une soixantaine de personnes ont participé à cette rencontre. Ce temps de retrouvailles a permis de prolonger les dynamiques initiées au printemps, dans un cadre propice aux échanges directs et à la construction de relations de confiance entre institutions.

#### 06. 4.3 / RÉVISION DE LA PROCÉDURE APS

Dans le cadre du dialogue politique Asie-Europe "Asia-Europe Meeting", un processus spécifique de coopération a été initié entre les deux régions dans le domaine de l'éducation, et plus spécifiquement de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le programme ASEM-DUO vise à favoriser la mobilité des publics étudiant et enseignant de l'enseignement supérieur entre l'Europe et l'Asie.

En FWB, il se concentre exclusivement sur les mobilités par paire de professeur·es et chercheur·euses d'EES de la FWB et de pays d'Asie, toutes disciplines confondues. Suite au 9<sup>e</sup> appel à candidatures lancé par l'ARES en janvier 2025, sept nouveaux binômes bénéficient d'une bourse de 7000 euros pour la réalisation d'un projet de coopération, impliquant des partenaires d'Australie, du Vietnam, de Chine, de Nouvelle-Zélande, de Thaïlande, du Japon et de l'Inde. Autant d'opportunités pour développer les collaborations interinstitutionnelles entre la FWB et ces pays.



*Le projet ASEM-DUO nous a permis de poser les bases de notre collaboration. Sur ces bases, nous avons construit un projet d'AMORCE visant la formation et l'équipement, à l'Institut de Technologie du Cambodge, d'un laboratoire spécialisé dans le recyclage des déchets, et plus particulièrement des déchets de construction et de démolition.*

Luc COURARD, professeur à l'ULiège

#### 06. 4.4 / TISSER DES PONTS ACADEMIQUES ET SCIENTIFIQUES AVEC TAÏWAN

Le 3 juin 2025, l'ARES a coorganisé une rencontre entre les EES de la FWB et de Taïwan, en collaboration avec le Bureau de représentation de Taipei dans l'UE et en Belgique, ainsi que la *Foundation for International Cooperation in Higher Education of Taiwan*. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des échanges amorcés en 2018 lors de deux journées de discussion à l'ARES, et témoigne d'une volonté commune de renforcer les liens académiques et scientifiques entre les deux régions.

La rencontre a rassemblé 60 participantes et participants, dont une délégation taïwanaise particulièrement représentative, avec 30 personnes issues entre autres de 17 universités taïwanaises.

Les échanges ont permis de mieux comprendre les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche en FWB et à Taïwan, d'aborder les enjeux liés aux collaborations internationales, et de participer à des sessions thématiques couvrant des domaines variés tels que les sciences humaines et sociales, le management, les arts, la biotechnologie et la nanotechnologie.

Ce moment d'échange a été salué comme un réel succès, tant par la richesse des discussions que par les perspectives concrètes de collaboration qu'il a ouvertes. Les rencontres bilatérales organisées entre les membres des délégations ont permis d'initier ou de consolider des partenariats, illustrant l'intérêt partagé pour une coopération académique durable et mutuellement bénéfique. L'ARES réaffirme ainsi son rôle de facilitateur dans le développement de relations internationales stratégiques pour les établissements de la FWB.

## 06. 5 / S'APPUYER SUR LA DIPLOMATIE

### 06. 5.1 / LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SCIENTIFIQUES ET ACADEMIQUES, RELAIS STRATÉGIQUES DE L'INTERNATIONALISATION DE LA FWB

En décembre 2024, la DRI de l'ARES est intervenue lors d'une rencontre organisée par Wallonie-Bruxelles Campus (WB Campus) avec les nouveaux et nouvelles conseillères et conseillers scientifiques et académiques (CSA) de WBI. Cette rencontre a permis à l'ARES de présenter le paysage de l'enseignement supérieur en FWB, le fonctionnement de l'ARES et de la CRI, ainsi que plusieurs projets menés en collaboration avec les CSA. Un focus a également été posé sur les pays dans lesquels les CSA sont en poste, ainsi que sur des pistes concrètes de collaboration.

L'objectif était également de mieux comprendre comment travailler ensemble de manière efficace, en posant les bases d'une coopération renforcée. Le rôle des CSA est en effet précieux pour accompagner les établissements de la FWB dans le développement de partenariats internationaux ciblés et durables.

### 06. 5.2 / DIPLOMATIE ACADEMIQUE : UN LEVIER POUR L'INFLUENCE INTERNATIONALE DE LA FWB

Dans le cadre des Journées diplomatiques organisées tous les deux ans par WBI, l'ARES a participé à la matinée du 20 septembre 2024 consacrée à la diplomatie académique, en collaboration avec WB Campus. Cet événement, qui rassemble pendant une semaine l'ensemble du réseau extérieur de WBI, vise à informer, former et connecter les représentantes et représentants diplomatiques avec les parties prenantes académiques, scientifiques et économiques de la FWB.

La matinée dédiée à l'enseignement supérieur a permis de présenter la stratégie interinstitutionnelle d'internationalisation des établissements de la FWB établie par la CRI, d'aborder les enjeux liés à la Francophonie comme vecteur de coopération, et d'explorer de nouvelles formes d'internationalisation à travers des exemples concrets tels que les alliances d'universités européennes et les programmes de recherche internationaux. Ce moment d'échange a permis de nourrir les réflexions stratégiques du réseau diplomatique.

### 06. 5.3 / REFORCER LA VISIBILITÉ ACADEMIQUE DE LA FWB À L'INTERNATIONAL

L'ARES a participé à deux missions officielles importantes : la mission princière au Brésil en novembre 2024 et la mission ministérielle au Japon en mai 2025. Si ce sont avant tout les EES qui jouent un rôle central dans l'établissement de connexions et de partenariats lors de ces déplacements, l'ARES y assure un rôle de soutien stratégique.

Elle intervient lorsque sa valeur ajoutée est pertinente, notamment pour présenter et expliquer le paysage de l'enseignement supérieur en FWB. Ces missions ont permis de renforcer la visibilité du secteur académique francophone belge à l'international et de soutenir les établissements dans leurs démarches de coopération.

## 06. 6 / SOUTENIR LES MOBILITÉS

### 06. 6.1 / VEILLER À LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES MIGRATOIRES

Dans l'objectif de faciliter les mobilités internationales, l'ARES a, à de nombreuses reprises au cours de l'année 2024-2025, contacté les autorités pour faire remonter les difficultés des acteurs et actrices de terrain, et ce notamment dans le cadre de difficultés liées à l'accès aux territoires de personnes étudiantes, stagiaires ou de chercheuses et chercheurs.

En septembre 2024, un nouvel arrêté de la Région wallonne avait semé la confusion en prévoyant que certaines catégories de chercheur·euses, assistant·es et postdoctorant·es pouvaient travailler sans permis unique, alors que l'Office des étrangers continuait d'exiger cette procédure sur base de l'accord de coopération du 2 février 2018. Cette contradiction avait entraîné un blocage administratif et retardé l'arrivée de nombreux chercheurs et chercheuses. L'ARES est intervenue en alertant les ministres concerné·es par courrier, permettant ainsi de signaler le problème sans délai. La situation a été prise en compte et résolue, ouvrant la voie au déblocage des dossiers.

En outre, l'ARES s'est alliée au CRef et au VLIRUOS pour faire remonter au Gouvernement fédéral une série de recommandations en vue de simplifier la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès du territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Ces recommandations mettent en avant cinq demandes principales : réduire les délais de traitement des permis uniques, supprimer les frais liés aux demandes pour les chercheurs et chercheuses, et tenir compte de leur statut particulier pour les renouvellements de séjour. Elles appellent aussi à clarifier la situation des stagiaires et à simplifier les procédures de regroupement familial, notamment en harmonisant les délais et en allégeant les exigences de preuve de logement.

Dans un autre courrier adressé à plusieurs ministres, l'ARES a alerté sur les difficultés rencontrées par les EES de la FWB pour accueillir des étudiantes et étudiants ressortissants de pays tiers, notamment du Québec, souhaitant effectuer un stage de moins de trois mois en FWB. Depuis la modification de la législation belge en 2022, un flou juridique persiste quant aux procédures à suivre pour ces mobilités académiques de courte durée, en particulier en Région wallonne. Cette situation freine le développement de partenariats internationaux et impose des démarches inadaptées à des étudiantes et étudiants en formation. L'ARES a plaidé pour une clarification rapide du cadre réglementaire afin de préserver l'attractivité de la FWB et la continuité des collaborations internationales, notamment avec les Collèges d'enseignement général et professionnel québécois.

Enfin, comme précisé dans les sections précédentes, l'ARES a également interpellé le gouvernement fédéral suite à l'adoption de son accord de coalition, et a également rédigé un courrier à l'intention de la ministre-présidente Élisabeth DEGRYSE quant à l'évolution de la situation des visas d'étude vers les États-Unis.

## 06. 6.2 / UN GUIDE RENFORCÉ POUR LES VISAS ÉTUDIANTS

En juin 2025, l'ARES a actualisé son vadémécum relatif aux procédures d'obtention de visa pour les personnes ressortissantes de pays tiers. Ce document, élaboré en collaboration avec l'Office des étrangers et le GT « visa étudiant » de l'ARES, s'adresse aux membres du personnel des services d'admission, de mobilité ou de tout autre service impliqué dans l'accueil du public étudiant international, y compris des doctorants et doctorantes. Il vise à offrir un outil pratique et complet permettant de naviguer efficacement à travers les différentes procédures de demande de visa étudiant, en s'appuyant sur des cas concrets rencontrés par les établissements.

Ce vadémécum aborde le processus sous un angle opérationnel, en détaillant les références réglementaires, les documents types à fournir, les cas de figure spécifiques, ainsi que le rôle des différents acteurs et actrices impliquées dans la procédure. La mise à jour de 2025 intègre notamment des pratiques de terrain recensées depuis sa première parution en 2023, et répond à de nombreuses questions et besoins exprimés par les établissements. Il constitue ainsi une ressource utile pour les équipes administratives, dans un contexte où l'accueil du public étudiant international nécessite une maîtrise fine des démarches administratives et réglementaires.

## 06. 6.3 / UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE RECONNAISSANCE ACADEMIQUE DE CRÉDITS ACQUIS EN MOBILITÉ MIS À JOUR

Le «Guide des bonnes pratiques en matière de reconnaissance académique des crédits acquis en mobilité» est né en 2009 de la volonté de l'AEF-Europe de rappeler les principes d'une mobilité de qualité, d'en clarifier certains aspects et de les illustrer par des exemples concrets issus des EES.

Constatant l'importance croissante de nouveaux formats de mobilités et souhaitant y intégrer des questions notamment liées aux mobilités doctorales et à la conversion des notes académiques, le CSM a entrepris une nouvelle mise à jour de ce guide durant l'année 2024-2025, avec le soutien de l'administration de l'ARES et de l'AEF-Europe.

L'objectif qui avait présidé aux travaux de la première édition est demeuré inchangé : répondre aux questions posées par les différents acteurs et actrices de terrain lorsque les documents de référence du programme Erasmus+ n'apportent pas les précisions nécessaires. En effet, ces documents, publiés par la Commission européenne et rédigés en consultation avec les gouvernements nationaux, définissent des principes généraux dont l'application concrète dans un système d'enseignement supérieur spécifique peut nécessiter des précisions.

Les réponses formulées dans ce guide visent à rendre la mobilité plus simple et transparente, à faciliter le transfert et la reconnaissance des crédits et des acquis d'apprentissage correspondants, tout en garantissant la qualité pour l'ensemble des parties impliquées, les établissements et bien entendu les étudiants et étudiantes. Ce guide constitue également un outil utile pour l'ensemble des parties prenantes travaillant à promouvoir la mobilité étudiante en FWB, notamment les autorités académiques des établissements, les autorités nationales, les organisations étudiantes, etc.

## 06. 6.4 / MOBILITÉ ACADEMIQUE : MIEUX COMPRENDRE POUR AGIR

Le 21 novembre 2024, l'ARES a organisé une séance d'information consacrée aux procédures d'octroi de visa étudiant et de permis de travail/permis unique, en collaboration avec l'Office des étrangers, la Région wallonne et la Région bruxelloise. Si ce type de séance d'information est organisé annuellement pour la thématique des visas étudiants, pour la première fois, cette édition s'est déroulée sur une journée divisée en deux temps : une première partie dédiée aux procédures de visa étudiant, et une seconde, centrée sur les permis de travail et permis uniques.

L'événement s'adressait aux membres du personnel des EES amenés à intervenir dans ces démarches (lettres d'admission, conventions d'accueil, formulaires administratifs, guichet unique, etc.). La séance a rassemblé près de 90 participantes et participants, témoignant de l'intérêt et du besoin d'échanges sur ces sujets complexes. Ce type de rencontre est essentiel pour créer un lien direct entre les personnes de terrain et les autorités compétentes, favoriser une meilleure compréhension des procédures, répondre aux interrogations concrètes, et identifier les points de blocage sur lesquels un travail commun reste nécessaire pour améliorer l'efficacité et la clarté des démarches administratives.

Par ailleurs, la CRI a récemment initié un renforcement de la concertation avec le service des équivalences de l'enseignement obligatoire du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le but de fluidifier les échanges liés aux procédures d'obtention d'une équivalence de diplôme du secondaire. Ce sujet, souvent complexe pour les établissements et le public étudiant international, représente une étape cruciale dans le parcours d'inscription et d'intégration dans l'enseignement supérieur. Afin de soutenir les services administratifs des établissements dans le cadre de ces questions, la CRI/DRI de l'ARES et la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ont proposé l'organisation d'une séance d'information dédiée à ces procédures. Cette séance, qui a eu lieu le 5 décembre 2024 dans les locaux de l'ARES, visait à clarifier les démarches, répondre aux questions récurrentes et renforcer la compréhension mutuelle entre les établissements et les services compétents, dans une logique de soutien concret à l'accueil des étudiantes et étudiants ressortissants de pays tiers.

## 06. 7 / FORMER ET OUTILLER POUR L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

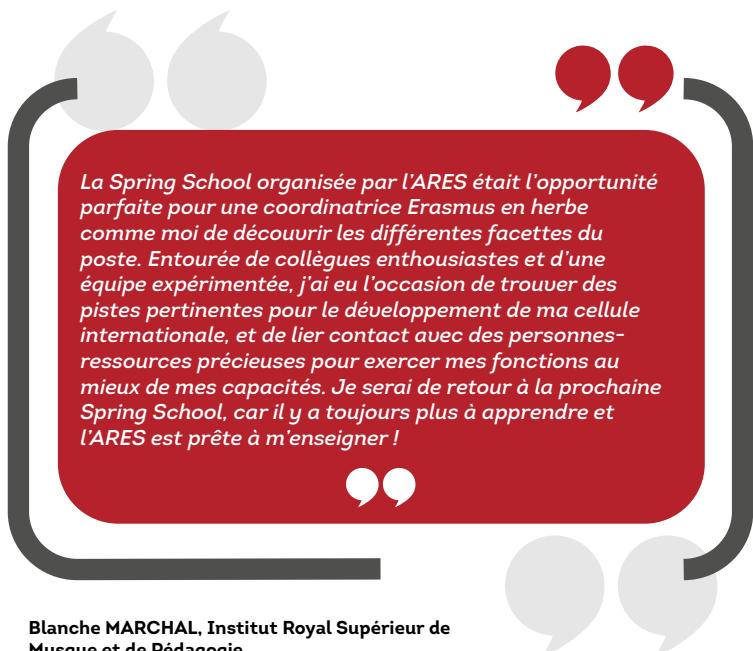
### 06. 7.1 / FORMER LES RESPONSABLES DES RELATIONS INTERNATIONALES AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

L'ARES, sur initiative de la CRI, a organisé la 6<sup>e</sup> édition de son école d'internationalisation, le 16 mai, les 16 et 17 juin 2025. Cette "Spring school", copilotée avec Marie CLOTUCHE, chargée de projet au Service Relations internationales de l'ULiège, a rassemblé une soixantaine de participantes et participants.

Les participantes et participants à la Spring School 2025 au Parlement européen



La formation de cette année s'est distinguée par son format en trois temps : une première journée en mai, suivie de deux journées en juin. Des profils expérimentés se sont par ailleurs joints aux profils « juniors », en prenant part à la demi-journée du 16 juin ainsi qu'à la journée complète du 17 juin. Cette décision fait suite au succès rencontré lors de la précédente édition et s'inscrit dans une volonté de favoriser la formation continue tout au long de la carrière. Enfin, cette édition a innové avec une partie des sessions s'étant déroulées au Parlement européen. Cette partie a visé à mieux comprendre l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES), les dynamiques actuelles de cet espace et les répercussions concrètes qu'elles peuvent avoir sur le travail quotidien des gestionnaires en relations internationales.



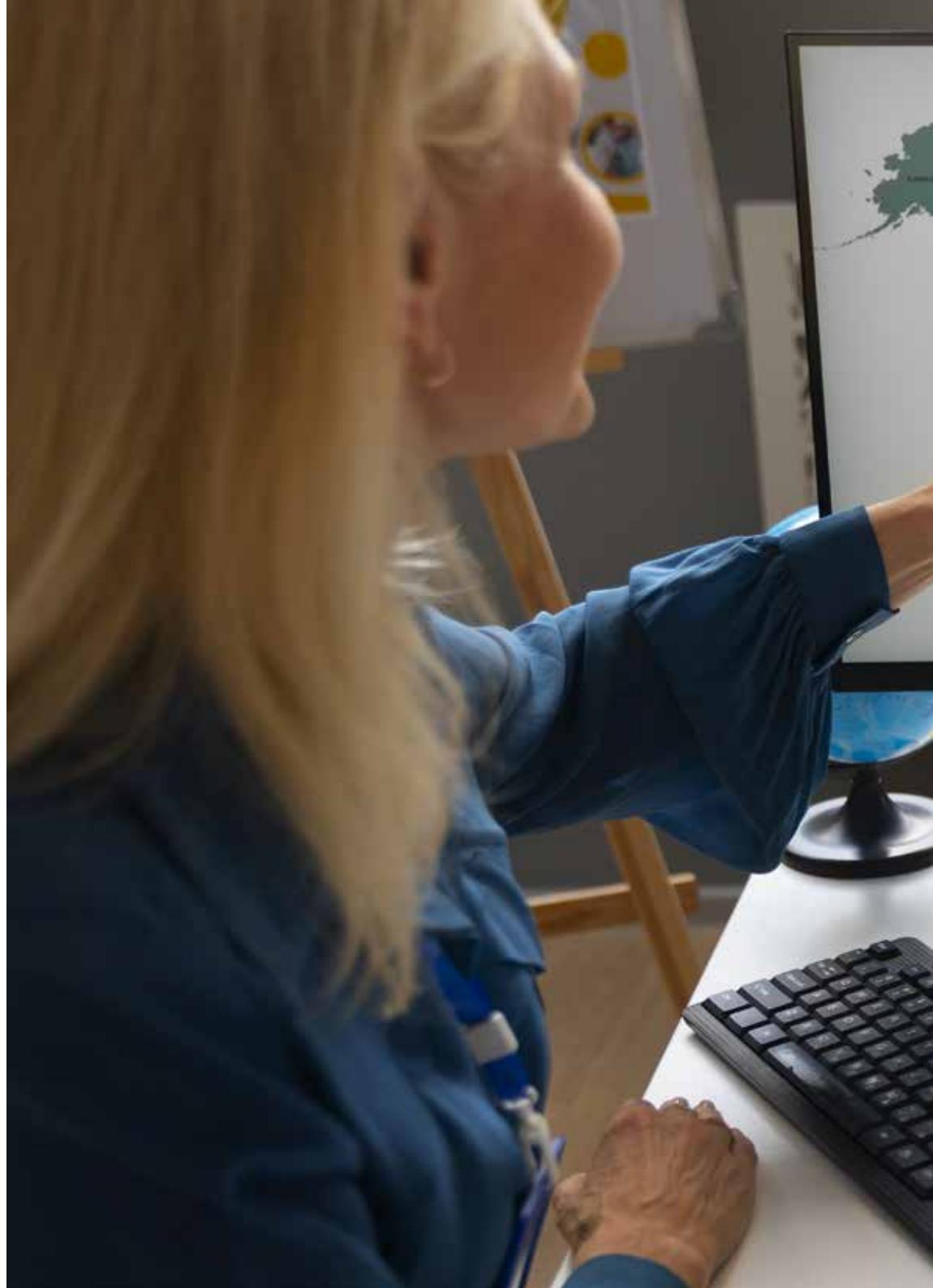
La Spring School 2025 a pris place dans un contexte international particulièrement instable. Face à ces bouleversements, celle-ci a tenté d'outiller les participantes et les participants pour mieux y faire face. Cette édition a été l'occasion de faire un rappel sur les différentes parties prenantes du paysage de l'enseignement supérieur de FWB, de se plonger dans la gestion pratique des bureaux RI et des mobilités internationales, d'explorer les évolutions de l'EEES et les priorités Erasmus+, de discuter des missions officielles et de stratégies d'internationalisation, et enfin de partager de bonnes pratiques en termes de gestion des risques et d'internationalisation responsable.

## 06. 7.2 / VERS UNE INTERNATIONALISATION PLUS VERTE ET INCLUSIVE

L'outil «*Descripteurs d'internationalisation pour l'enseignement supérieur*» (DIES) a été actualisé en 2024 par l'ARES, en collaboration avec les EES et le ministère de la FWB. Initialement développé en 2014 avec la DGESVR, les Experts Bologne et l'Agence AEF-Europe, cet outil vise à stimuler la réflexion sur la diversité des pratiques d'internationalisation et à soutenir les établissements dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs stratégies. Les 100 descripteurs existants ont été enrichis par 21 nouveaux descripteurs portant sur la durabilité, intégrant à la fois l'internationalisation inclusive et l'internationalisation verte. Bien que non prescriptif, l'outil DIES reflète les évolutions du secteur et les nouvelles priorités des établissements. Cette mise à jour répond à un besoin croissant d'outils adaptés à un contexte international en mutation, où les enjeux environnementaux et d'inclusion prennent une place centrale dans les ambitions académiques.

### **06. 7.3 / L'INTERNATIONALISATION EN CONVERSATION**

Dans le cadre de ses actions de valorisation et de réflexion sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur, l'ARES a réalisé un podcast réunissant trois responsables des relations internationales issus de différents types d'établissements : Oriana BERTUCCI (ULiège), Véronique VAN CAUTER (HEAJ) et Cécile THUILIER (ESA Saint-Luc Bruxelles). À travers une série de questions portant sur les stratégies d'internationalisation, les publics visés, les modalités de mise en œuvre, l'implication des parties prenantes et l'utilisation de l'outil DIES, ce podcast a permis de mettre en lumière des expériences variées et complémentaires. Il a également abordé les tendances récentes du secteur, telles que l'internationalisation inclusive et durable, et les réponses concrètes apportées par les établissements. Ce format a offert un espace de dialogue riche et accessible, contribuant à nourrir la réflexion collective sur les pratiques d'internationalisation en FWB.





A photograph of a person wearing a traditional conical hat and a face mask, working in a lush green rice paddy field. They are using long wooden tools to manage the plants. The background shows more fields and some trees under a clear sky.

## / 07. SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

## 07. 1 / LES GRANDS ENJEUX

### 07. 1.1 / 10 ANS D'ARES / 10 ANS DE COOPÉRATION ACADEMIQUE

Alors que de nombreux pays se replient sur eux-mêmes et que la solidarité internationale s'effrite, l'enseignement supérieur belge continue de miser sur la coopération. En juin 2025, les deux coupoles de l'enseignement supérieur (ARES et VLIRUOS) et l'IMT ont mené une campagne commune pour rappeler pourquoi la coopération académique internationale est plus nécessaire que jamais.

Tout au long du mois, ces institutions, partenaires du consortium *Higher education for sustainable development* (HES4SD), ont partagé des récits inspirants illustrant l'impact des partenariats académiques internationaux, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie.

Mission à la Vietnam National University of Agriculture (VNUA)



À travers les expériences d'actrices et d'acteurs de terrain, ces histoires ont montré combien investir dans la formation des jeunes générations, la recherche, l'innovation et la coopération internationale constitue un pari d'avenir. Elles rappellent qu'avec leurs nombreux partenaires, les EES contribuent chaque jour à bâtir un monde plus juste, plus sûr et plus durable.

«*Nous vivons dans un monde global, avec des problématiques identiques, mais des réponses différentes en fonction des contextes*», rappelle Yves COPPIETERS, ministre wallon et de la FWB, enseignant-chercheur en santé publique à l'ULB et régulièrement impliqué dans des projets de recherche avec l'Afrique. «*Cette coopération internationale est capitale pour que les chercheur·euses comprennent ce qui se passe ailleurs, puissent ramener cela dans leur cours et avoir une collaboration intelligente selon les contextes*», ajoute-t-il.

Programme d'appui institutionnel (AI) à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

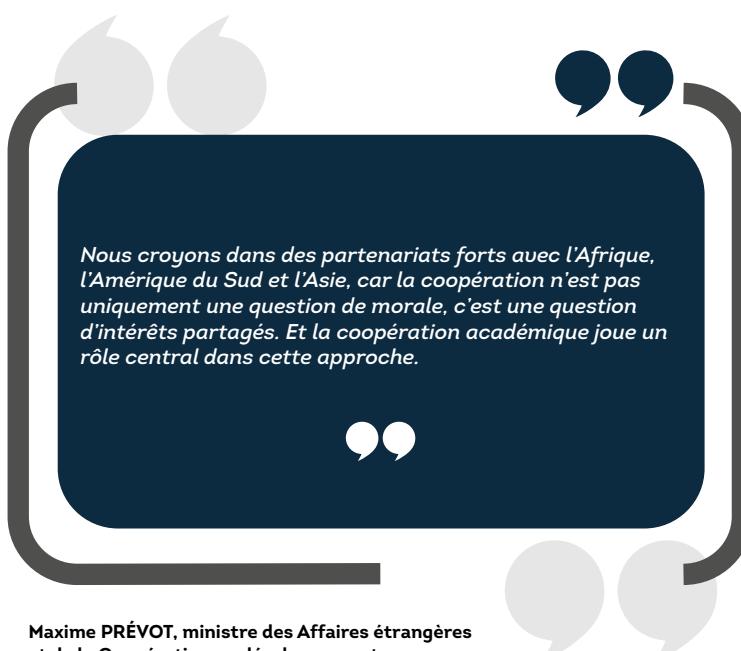


Pour l'ARES, le VLIRUOS et l'IMT, qui rassemblent plus de 60 EES en Belgique, la coopération académique internationale est avant tout :

- » Un levier stratégique face aux grands défis mondiaux – instabilités politiques, inégalités, climat, santé, migrations.
- » Une source de connaissances partagées, d'innovation, de stabilité et de solutions durables, ancrées dans les réalités locales.
- » Un instrument de diplomatie, qui renforce la position internationale de la Belgique.

Les récits et témoignages de cette campagne sont disponibles sur le site du consortium HES4SD. Ils illustrent comment l'innovation, nourrie par la recherche internationale, peut générer des solutions co-construites, pertinentes localement et porteuses d'un impact global :

- » Axe «Formation<sup>35</sup>»
- » Axe «Innovation<sup>36</sup>»
- » Axe «Partenariats *win-win*<sup>37</sup>»
- » Axe «Diplomatie académique<sup>38</sup>»



*Nous croyons dans des partenariats forts avec l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie, car la coopération n'est pas uniquement une question de morale, c'est une question d'intérêts partagés. Et la coopération académique joue un rôle central dans cette approche.*

Maxime PRÉVOT, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement

### 07.1.2 / ARES - VLIRUOS - ENABEL : UNIR NOS FORCES POUR UN IMPACT DURABLE

Le 8 avril 2025, l'ARES, le VLIRUOS et Enabel ont franchi une nouvelle étape dans leur collaboration en signant un protocole d'accord. Ce partenariat marque une volonté commune de renforcer les synergies entre nos institutions à un moment où la coopération internationale fait face à des défis majeurs.

---

35 <https://hes4sd.be/preparing-megacities-for-exponential-growth/>

36 <https://hes4sd.be/european-and-african-researchers-introduce-better-adapted-diagnostics-in-west-africa/>

37 <https://hes4sd.be/dr-congo-when-science-becomes-a-lever-for-peace-and-development/>

38 <https://hes4sd.be/strengthening-belgiums-role-in-the-world/>

### Signature du protocole d'accord entre l'ARES, le VLIRUOS et Enabel



Cet accord vise à structurer nos échanges et à favoriser le partage d'expertise pour accroître l'impact de la coopération internationale en faveur du développement durable, dans l'esprit de l'approche TeamBelgium.

Concrètement, cette collaboration permettra :

- » d'améliorer la circulation d'informations sur les projets en cours et à venir ;

» de renforcer l'intégration d'expertes et d'experts universitaires dans les projets d'Enabel ;

» de consolider les initiatives menées dans le cadre de TeamBelgium<sup>39</sup> et TeamEurope<sup>40</sup>.

Ce protocole envoie un signal fort d'unité entre les acteurs belges de la coopération. En partageant nos expériences, et en explorant de nouvelles formes de collaboration, nous renforçons notre efficacité collective et notre capacité à agir de manière cohérente et visible à l'échelle internationale.

À noter que l'IMT<sup>41</sup>, également membre du Cadre Stratégique Commun HES4SD<sup>42</sup>, a signé dès 2023 un accord-cadre avec Enabel. Celui-ci a déjà donné lieu à des partenariats concrets : lutte contre le paludisme au Burundi, appui à la production locale de médicaments en Afrique et soutien aux systèmes de santé dans plusieurs pays.

Dans un contexte mondial incertain, cette alliance incarne une conviction commune : renforcer nos synergies pour être, ensemble, plus efficaces, plus visibles et mieux armés pour relever les défis d'un monde en transformation.

### 07.1.3 / POLICY SUPPORTING PROGRAMME : QUAND LE MONDE ACADEMIQUE INSPIRE LE POLITIQUE

La seconde réunion du comité directeur conjoint du *Policy Supporting Programme* (PSP) s'est tenue le mardi 27 mai 2025. Elle a réuni les responsables des trois projets de recherche du programme ainsi que les principaux partenaires institutionnels.

39 [https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=%23teambelgium&origin=HASH\\_TAG\\_FROM\\_FEED](https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=%23teambelgium&origin=HASH_TAG_FROM_FEED)

40 [https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=%23teamEurope&origin=HASH\\_TAG\\_FROM\\_FEED](https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=%23teamEurope&origin=HASH_TAG_FROM_FEED)

41 <https://www.itg.be/en>

42 <https://hes4sd.be/>

Réunion du comité directeur conjoint PSP -  
27 mai 2025



Le PSP soutient des recherches innovantes par leurs thématiques et leur composition : des équipes mixtes rassemblant des chercheurs et chercheuses de Belgique francophone et néerlandophone et de pays partenaires. Ensemble, ils explorent des enjeux cruciaux tels que le climat, la paix et la protection sociale.

Organisée chaque année, la réunion du comité directeur constitue une véritable plateforme d'échange et d'apprentissage.

43 [https://www.linkedin.com/posts/ares-fwb\\_pspclear-psprefract-activity-7342828401705033729-0anJ/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop&rcm=ACoAAAc8MaMBFHIZTQpSMvXOMmcuNiLdDaM9KTo](https://www.linkedin.com/posts/ares-fwb_pspclear-psprefract-activity-7342828401705033729-0anJ/?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAAc8MaMBFHIZTQpSMvXOMmcuNiLdDaM9KTo)

44 <https://moove.ares-ac.be/actu/psp-clear-producing-actionable-knowledge-nexus-development-environment>

45 <https://moove.ares-ac.be/actu/psp-refract-conflits-et-securite-internationale-quand-la-recherche-vient>

46 <https://moove.ares-ac.be/actu/psp-spring-vers-une-protection-sociale-pour-les-travailleurs-du-secteur>

Elle permet de faire le point sur l'avancement des projets, de partager les bonnes pratiques, d'identifier les défis communs et de renforcer la coordination au sein du programme.

L'édition 2025<sup>43</sup> s'est articulée autour de deux temps forts :

- » La présentation des avancées par les équipes de recherche des projets PSP Clear (Climat et environnement), PSP Spring (Protection sociale, croissance inclusive et inégalités) et PSP Refract (Fragilité et résilience).
- » Deux sessions de réflexion collective destinées à resserrer les liens entre chercheurs, chercheuses et parties prenantes, afin de renforcer l'impact du programme et de rapprocher science et politiques publiques.

Pour en savoir plus sur les projets, découvrez les interviews des responsables de Clear<sup>44</sup>, de Refract<sup>45</sup> et de Spring<sup>46</sup>.

**POLICY SUPPORTING PROGRAMME (PSP)**

Le PSP commandité par la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD) et coordonné conjointement par le VLIRUOS et l'ARES, vise à inspirer et conseiller les autorités politiques sur des enjeux sociétaux majeurs, en s'appuyant sur l'expertise issue de la coopération académique internationale.

## 07.1.4 / LES DÉFIS MONDIAUX DE L'AGROÉCOLOGIE, EN DÉBAT À L'ARES

Le 14 novembre 2024, l'ARES a organisé son tout premier *ThemaTalk*, une conférence thématique qui a réuni une dizaine de spécialistes autour d'un sujet prioritaire, et à portée mondiale : l'agroécologie.

Science, pratique agricole et mouvement social à la fois, l'agroécologie vise à rendre les systèmes alimentaires plus durables, résilients et équitables. Mais elle ne se limite pas à ses aspects environnementaux : elle constitue une réponse systémique aux grands défis de notre époque, dans leurs dimensions tant sociétales qu'économiques, culturelles et environnementales.

Les intervenant·es, forts de leurs expériences en Europe, Afrique et Amérique du Sud, ont présenté diverses initiatives menées à Cuba, au Pérou, au Burkina Faso, au Rwanda, au Mali et en Guinée. Ces échanges ont permis d'illustrer comment la coopération internationale apporte des réponses concrètes aux enjeux actuels de l'agroécologie, dans un contexte environnemental (changement climatique) et économique (marchés incontrôlables) préoccupant.

ThemaTalk sur l'agroécologie -  
14 novembre 2024



Les discussions ont également ouvert des pistes pour renforcer les actions croisées entre parties prenantes académiques, associatives, institutionnelles et publiques.



## **07.1.5 / L'ACCRÉDITATION : UN SÉSAME POUR ACCÉDER AUX FINANCEMENTS DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT**

Début 2025, l'ARES a obtenu l'évaluation préalable favorable ouvrant la voie à l'obtention, d'ici la fin de l'année 2025, de son accréditation en tant qu'actrice institutionnelle de la Coopération belge au développement.

Délivrée par le ministre de la Coopération au développement pour une durée de 10 ans, cette reconnaissance ouvre l'accès aux lignes de financement du budget fédéral de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Cette accréditation constitue une étape clé : elle permet à l'ARES de poursuivre la mise en œuvre de ses programmes de coopération académique internationale et confirme la fiabilité de ses systèmes de gestion. Le processus vise en effet à démontrer que l'institution répond aux standards de qualité, de transparence et d'efficacité exigés par la Coopération belge.

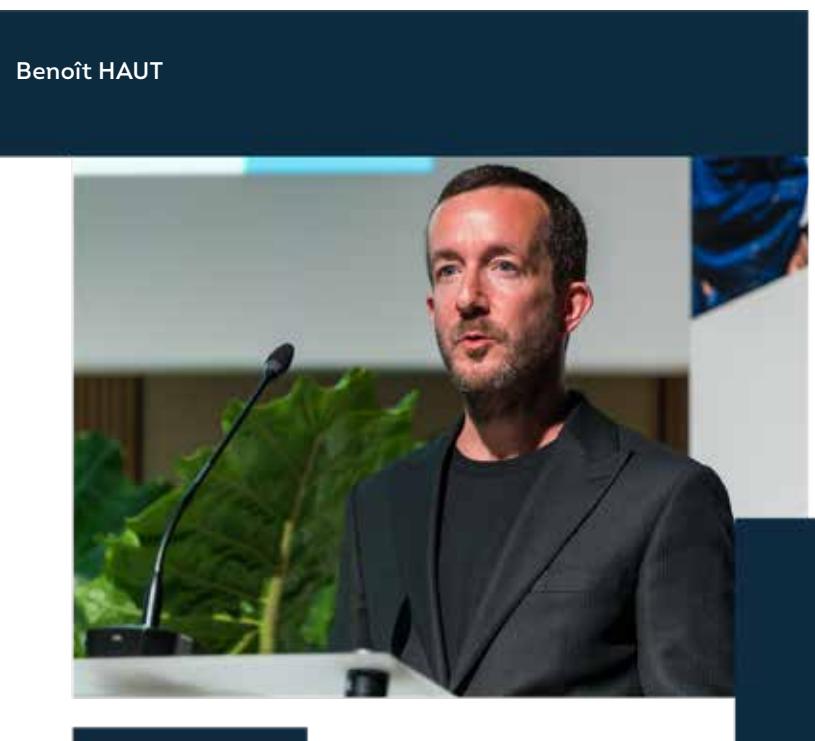
Pour obtenir ce sésame, les équipes de l'ARES ont mené un travail approfondi autour des deux grandes phases du cycle d'accréditation :

- » Le dossier de demande d'accréditation, comprenant le plan stratégique de la Direction de la coopération internationale de l'ARES pour les 10 prochaines années, les comptes annuels et l'ensemble des documents exigés par l'arrêté royal du 11 septembre 2016 sur la coopération non gouvernementale<sup>47</sup>.
- » Le screening, conduit par la DGD, qui a évalué la solidité de l'ARES dans plusieurs domaines : gestion financière et stratégique, intégrité, gestion des risques, politique de partenariat, égalité de genre, politique environnementale, transparence et suivi axé sur les résultats.

Valable jusqu'au 31 décembre 2036, cette accréditation permettra à l'ARES de mettre en œuvre les deux prochains programmes quinquennaux de coopération internationale.

## **07.1.6 / CHANGEMENT À LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Après cinq années de présidence (2019-2024) et 60 réunions de la Commission, Benoît HAUT (ULB) a passé le flambeau en décembre 2024. Son mandat a été marqué par deux moments clés : la rédaction du Programme de coopération 2022-2027, en collaboration avec les actrices et les acteurs de la coopération académique, et la gestion des interventions pendant la pandémie de la COVID-19.



47 <https://www.acodev.be/node/46144>

Au fil des années, il a également contribué à faire évoluer la coopération académique autour d'enjeux stratégiques comme l'équité des partenariats, les bourses internationales et l'égalité de genre.



Benoît HAUT, ULB

Bien qu'expérimenté dans le domaine, Benoît HAUT dit avoir découvert un univers riche et complexe, marqué par la diversité des personnes et des approches, une coopération centrée sur le renforcement des capacités plutôt que sur une logique interventionniste ou court-termiste, et une ouverture interdisciplinaire favorisant la liberté académique.

48 <https://moove.ares-ac.be/rd-congo/reduire-les-risques-humains-et-materiels-causes-par-les-ravines>

49 <https://www.nature.com/articles/s41586-025-09371-7>

50 <https://www.nature.com/articles/d41586-025-02684-7>

Laurent DESPY, administrateur de l'ARES, a salué sa rigueur, sa vision, son ouverture et sa bienveillance tout au long de son mandat.

Son successeur, Éric HAUBRUGE (ULiège), a pris ses fonctions en décembre 2024.

## 07. 2 / LA COOPÉRATION DANS LES 18 PAYS

### PARTENAIRES

#### 07. 2.1 / RD CONGO : UNE RECHERCHE SUR L'IMPACT DES RAVINES URBAINE, PUBLIÉE DANS NATURE

C'est une véritable consécration pour les équipes de recherche du projet *Prevention and Mitigation of Urban Gullies*<sup>48</sup> (PREMITURG) en RD Congo.

En août 2025, les travaux de deux doctorants congolais, Guy ILOMBE MAWE et Eric LUTETE LANDU, ont été publiés dans la prestigieuse revue Nature<sup>49</sup>, qui leur a également consacré un éditorial<sup>50</sup>.

Entre 2018 et 2022, le projet PREMITURG a étudié les menaces que représentent les ravines urbaines et analysé leur impact sur les populations riveraines à Kinshasa, Bukavu et Kikwit. Ces phénomènes, de plus en plus fréquents dans les villes tropicales du Sud, résultent d'un urbanisme inadapté et d'infrastructures insuffisantes pour gérer les eaux de pluie dans des zones sensibles à l'érosion. Leur progression est aggravée par l'étalement urbain et le changement climatique, soulignant l'urgence de mettre en place des stratégies de prévention et d'atténuation efficaces.

## Projet PREMITURG en RD Congo



Encadré par Matthias VANMAERCKE (ULiège et Katholieke Universiteit Leuven - KU Leuven) et Fils MAKANZU IMWANGANA (Université de Kinshasa - UNIKIN), le projet a abouti à la première évaluation complète de l'occurrence, des impacts et des risques liés aux ravines urbaines à l'échelle de la RD Congo. Les résultats révèlent qu'il s'agit d'un problème gravement sous-estimé, qui mérite une reconnaissance accrue tant au niveau national qu'international.

*Il est exceptionnel que des articles soient publiés dans une revue aussi prestigieuse, et plus encore lorsque des chercheurs congolais, formés dans le cadre du projet, en sont les premiers auteurs.*

Mathias VANMAERCKE, coordonnateur belge de PREMITURG (ULiège et KU Leuven)

L'aventure scientifique se poursuit en 2025 avec deux nouveaux projets :

- » CO-URGENT, projet de valorisation financé par l'ARES, qui vise à créer un observatoire congolais des ravines urbaines ;
- » SUGAR, soutenu par le VLIRUOS, pour identifier les meilleures stratégies de prévention et de contrôle de l'érosion.

Ces initiatives illustrent un bel exemple de coopération scientifique entre universités congolaises et belges, francophones et néerlandophones, au service des populations locales et de la durabilité urbaine.

## 07. 2.2 / VIETNAM - VISITE D'ÉTAT : UNE COOPÉRATION ACADEMIQUE AUX INTÉRÊTS PARTAGÉS

Du 31 mars au 4 avril 2025, à l'occasion de la visite d'État du Roi Philippe et de la Reine Mathilde au Vietnam, accompagnés de plusieurs ministres et d'une importante délégation académique, la coopération bilatérale entre la Belgique et le Vietnam a été réaffirmée avec force.

Depuis plus de 30 ans, l'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur de cette relation privilégiée.

Visite d'État - Les délégations belges et vietnamiennes lors de la visite de la VNUA



Grâce au soutien de l'ARES, toutes les universités, et plusieurs HE et ESA de la FWB participent activement à des projets de coopération académique.

Le partenariat institutionnel avec la VNUA, initié il y a 25 ans, s'est adapté aux mutations rapides d'un Vietnam en pleine émergence, fort de plus de 100 millions d'habitantes et d'habitants.

Cette coopération s'appuie sur de solides synergies avec des organisations non gouvernementale, des institutions publiques et des acteurs économiques, dans des secteurs clés tels que l'agriculture durable, l'aquaculture, la sécurité alimentaire ou l'ingénierie environnementale.

Des projets emblématiques en témoignent, comme la recherche sur la corrosion, menée par l'UMONS avec la Vietnam Academy of Science and Technology, ou le développement de la pisciculture en partenariat avec l'UNamur. Ces initiatives ont permis la formation de doctorantes et doctorants vietnamiens, la production de recherches conjointes et le développement de technologies partagées, au bénéfice des deux pays.

Sur le plan quantitatif, le Vietnam est aujourd'hui le 5<sup>e</sup> pays partenaire de l'ARES, avec 10 projets en cours. Depuis 2022, près de 70 mobilités entrantes vers la Belgique, et environ 80 étudiantes et étudiants de la FWB partis se former au Vietnam ont été recensés. Cette dynamique est renforcée par de nombreux échanges croisés d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs, témoignant d'une coopération résolument *win-win*.

La ministre-présidente de la FWB, Elisabeth DEGRYSE, et le ministre-président wallon, Adrien DOLIMONT, échangeant avec les alumnis vietnamiens et vietnamaines



Enfin, lors de l'événement dédié aux alumnis des programmes de coopération de l'ARES et de WBI, en présence d'Elisabeth DEGRYSE, ministre-présidente de la FWB, et d'Adrien DOLIMONT, ministre-président wallon, la force des liens humains et académiques entre les deux pays s'est pleinement illustrée. Car au-delà des chiffres et des projets, la coopération académique se révèle être à la fois un levier d'innovation et un instrument diplomatique majeur, renforçant la crédibilité, la confiance et le rayonnement international de la Belgique.

### 07. 2.3 / MAROC : UNE DÉLÉGATION BELGE EN VISITE DANS LES PROJETS DE COOPÉRATION AU MAROC

La coopération entre la Belgique et le Maroc a une nouvelle fois démontré toute sa richesse et sa diversité lors de la mission de visite des projets financés par la Belgique dans la Région de l'Orientale, du 23 au 30 novembre 2024.

De Figuig à Nador, en passant par Jerada, Oujda et Berkane, la délégation belge, composée de représentantes et représentants de l'Ambassade de Belgique au Maroc et de partenaires non gouvernementaux, a visité près d'une quinzaine de projets. Cette tournée illustre l'implication conjointe des partenaires belges et marocains dans le développement durable de cette région située à l'est du pays.

*La recherche académique permet à un pays d'évoluer et de progresser sur le plan de la connaissance et sur le plan économique. Le Maroc en est conscient et cela se traduit par une coopération académique fructueuse entre nos deux pays. Les échanges d'expertises sont importants. Cette coopération doit s'inscrire dans la durée, afin d'établir des relations équilibrées, de respect réciproque et de confiance.*

Stefan MEERSSCHAERT, actuel chef de coopération à l'Ambassade de Belgique au Maroc

### Visite des projets de coopération au Maroc



Actuellement, 13 projets de coopération sont en cours au Maroc, financés par l'ARES : six projets d'amorce et de valorisation et sept projets de recherche pour le développement.

Parmi eux, un projet emblématique à Figuig, à l'extrême est du pays, associe l'ULB et l'Université Mohamed 1<sup>er</sup> (UMP) autour d'une problématique spécifique des milieux oasiens : la protection et le développement de la phœniciculture.

Depuis 2017, Mondher EL JAZIRI (ULB) et Abdelkader HAKKOU (UMP) mènent des recherches sur le palmier dattier, pilier du développement socioéconomique local.

### Projet sur le palmier dattier au Maroc



Le projet est d'autant plus stratégique que, parallèlement aux acteurs traditionnels de la filière, de grandes entreprises agricoles investissent désormais dans la culture des palmiers dattiers, dans le cadre du Plan Maroc Vert et de son volet d'extension des zones oasiennes.

Le projet<sup>51</sup> contribue à soutenir la filière phoenicicole, qui représente entre 20 et 60 % du revenu de plus de 1,4 million d'habitantes et d'habitants des oasis. En favorisant une agriculture plus durable, il aide également à stabiliser les populations dans des zones présahariennes au fragile équilibre agroécologique. Des emplois locaux y sont créés, notamment pour les femmes, fortement impliquées dans la production dattière, le maraîchage et la valorisation des sous-produits du palmier dattier.

## 07.3 / INTERNATIONAL

### 07.3.1 / APPUIS INSTITUTIONNELS : LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DANS 13 PAYS

L'internationalisation<sup>52</sup> est un levier stratégique pour toute institution d'enseignement supérieur. Les échanges intellectuels façonnent la réputation académique et renforcent l'attractivité des établissements. Chaque mobilité, qu'elle soit entrante ou sortante, contribue à développer les compétences des étudiantes et des étudiants, du personnel enseignant et administratif.

Le partenariat stratégique interinstitutionnel est l'un des piliers du programme d'appui institutionnel de l'ARES. Au-delà des échanges entre les institutions belges et leurs 13 partenaires du Sud, le programme encourage désormais les collaborations académiques directes entre ces partenaires.

Depuis 2022, cette dynamique vise à structurer et renforcer les hubs géographiques et thématiques, ouvrant la voie à de nouvelles synergies à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Cette approche interinstitutionnelle, soutenue par une incitation financière spécifique, a déjà porté ses fruits. Plusieurs initiatives, autrefois informelles, se sont institutionnalisées, ouvrant de nouveaux horizons de recherche et de formation, profitant aussi bien aux chercheurs et chercheuses confirmées qu'au public doctorant.

À Madagascar et au Burkina Faso, cette dynamique s'est concrétisée par l'organisation de journées doctorales à vocation internationale. «*Cette initiative interinstitutionnelle, explique Tahina RAKOTONIAINA de l'Université d'Antananarivo, a permis de transcender les frontières et de mutualiser les ressources. Elle favorise l'échange d'expertises, de cultures et de méthodologies, ce qui enrichit aussi bien la formation que la recherche*».

Pour Issa SOMÉ de l'Université Joseph Ki-Zerbo au Burkina Faso, «*ces échanges interinstitutionnels ont permis le développement de niches de recherches. Ce point est une plus-value pour la crédibilité de nos universités, car ces spécialités peuvent améliorer notre positionnement sur la scène internationale, lors d'appels à projets notamment*».

La délégation de doctorants et doctorantes malgaches à Ouagadougou



51 <https://moove.ares-ac.be/actu/une-delegation-belge-visite-les-projets-de-cooperation-au-maroc>

52 <https://moove.ares-ac.be/actu/appuis-institutionnels-le-rayonnement-international-des-universites>

L'intérêt est également marqué en RD Congo où l'UNIKIN et l'Université de Lubumbashi (UNILU) ont également placé l'interinstitutionnel au cœur de leur stratégie académique. Selon César NKUKU KHONDE (UNILU), «une cartographie des chercheureuses de l'UNIKIN et de l'UNILU dans les domaines du genre, de l'environnement et de la digitalisation était en cours de conception, en vue de susciter le réseautage, d'améliorer une meilleure circulation des informations en vue d'aboutir à la rédaction de projets de recherche entre nos deux universités».

Ces initiatives témoignent de la richesse de cette nouvelle dynamique de coopération, avec l'espoir qu'elles aboutiront à un volume croissant de recherches internationales et d'un rayonnement accru des universités partenaires.

## 07. 4 / LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

### 07. 4.1 / POUR UNE COOPÉRATION ACADEMIQUE PLUS ÉQUILIBRÉE

En 2024, l'ARES a lancé une étude visant à dresser un état des lieux des pratiques partenariales dans le cadre de la coopération académique internationale, afin d'améliorer les procédures, les politiques et les pratiques existantes.

À travers cette initiative, l'ARES réaffirme son ambition d'inscrire pleinement son action dans des relations partenariales équilibrées, équitables, respectueuses, profitables et valorisantes pour l'ensemble des parties impliquées.

Cette étude a été confiée à trois expertes et experts académiques : Ndeye FATOU NGOM (École polytechnique de Thiès - Sénégal), Yvon ENGLERT (ancien recteur de l'ULB) et Placide MUMBEMBELE SANGER (UNIKIN - RD Congo).

Pour mener à bien leur mission, l'équipe a analysé les documents de références et a conduit une centaine d'entretiens, individuels et collectifs, auprès des parties prenantes aux projets de l'ARES en Belgique et dans les pays partenaires. Deux missions de terrain ont également été réalisées : l'une au Cambodge (mars 2025) et l'autre au Bénin (mai 2025).

Le rapport final, tout en soulignant la perception positive des partenaires à l'égard de la coopération académique menée par l'ARES et les établissements de la FWB, formule également un ensemble de recommandations pour en renforcer la qualité et l'équilibre.

La plupart de ces recommandations, à impact financier limité, portent davantage sur des dynamiques de gouvernance et de collaboration que sur des moyens supplémentaires – dans un contexte où les ressources ne devraient pas croître au cours de la prochaine décennie qui vient, bien au contraire.

L'étude invite également l'ARES à diversifier ses partenariats et à accroître sa capacité d'attraction de financements compétitifs, en valorisant à la fois son expérience reconnue et le potentiel considérable des établissements qu'elle fédère.

Cet enjeu est d'autant plus important pour accompagner la montée en puissance des HE et des ESA dans les futurs programmes de coopération de l'ARES. Il s'agit d'explorer de nouvelles sources de financement, de favoriser des alliances innovantes et de renforcer la visibilité internationale du dispositif belge de coopération académique.

Au total, les trois personnes expertes formulent plus de soixante recommandations, regroupées par thématique : soutien renforcé aux HE et ESA, orientations à destination des jurys de sélection, meilleure prise en compte du genre, redéfinition des instruments de coopération, amélioration des mobilités entrantes et sortantes...ainsi qu'une série de suggestions spécifiques à l'ARES et à sa Direction de la coopération internationale.

Un document de référence à lire avec intérêt pour comprendre les enjeux et les défis d'une coopération académique plus juste, plus équilibrée et véritablement partenariale.

## 07. 4.2 / UN MIDI DE L'ARES CONSACRÉ AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS ET À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Midi de l'ARES du 20 mai 2025 a réuni une assemblée de taille autour d'un thème riche et inspirant : «Les écoles supérieures des arts et la coopération».

La pratique des arts, sous ses formes multiples, constitue un levier d'action face aux défis contemporains, qu'ils soient humains, sociaux, économiques ou environnementaux. Pour chacune de ces pratiques, qu'elles soient plastiques, performatives ou musicales, les dispositifs qu'elle propose permettent de mobiliser et rendre visible les moyens d'une transformation du monde.

De nombreuses études confirment d'ailleurs les influences diverses de la pratique des arts sur la réduction des inégalités et sur le développement d'un pays.



Par leur dimension transversale, les pratiques des arts exercent un impact mesurable à la fois à l'échelle sociale, économique et environnementale d'un pays et bien au-delà.

### 07. 4.2.1 / Le pouvoir transformateur des arts

Le pouvoir des arts est réel, mais celui-ci sera d'autant plus influent que l'éducation, la formation (scolaire et professionnelle) et le renforcement des capacités conforteront le savoir-être et le savoir-faire des hommes et des femmes qui l'incarnent ou ambitionnent de l'incarner.

Lors de ce Midi, des représentantes et représentants de quatre ESA ont montré, par la présentation et l'analyse de différents partenariats de coopération, les retombées de ces collaborations en termes d'ouverture, d'apprentissage, de renforcements réciproques pour les étudiant·es, les enseignements, les écoles et leurs partenaires. Ces échanges ont également mis en lumière le potentiel d'action de ces partenariats afin de générer de nouveaux modèles et récits communs au sein de la coopération internationale.

**EN SAVOIR + :** vous pouvez revoir ce Midi sur notre chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/watch?v=zrWivZsyfmE>)

## 07. 4.3 / WELCOME DAY ET TCHIN TCHIN CIAO : DEUX MOMENTS POUR ACCUEILLIR ET SALUER NOS BOURSIÈRES ET BOURSIERS

Chaque année, grâce à ses différents instruments de coopération, l'ARES accueille près de 300 personnes boursières, provenant de 31 pays partenaires et réparties dans les universités, HE et ESA de la FWB pour y suivre un cursus de spécialisation ou une formation, ou y réaliser un doctorat.

#### 07.4.3.1 / Le Welcome Day : accueillir, débattre et réfléchir ensemble

Le 18 octobre 2024, à l'UCLouvain, s'est tenu le Welcome Day, une journée d'accueil placée sous le signe de la rencontre, de la réflexion et du dialogue. Outre les moments conviviaux, l'événement a permis d'échanger autour de la coopération académique et de débattre d'un thème d'actualité : «*Le monde académique et les défis environnementaux globaux*».

Les différents ateliers et communications ont permis de questionner les responsabilités de la recherche et de l'enseignement supérieur face aux grands enjeux environnementaux, en particulier à partir des perspectives et des réalités du Sud global.



Parmi les intervenantes et intervenants :

- » **Bossissi NKUBA** (Universiteit Antwerpen et Université de Bukavu - RD Congo) a évoqué les questions de gouvernance des ressources naturelles ;
- » **Adèle OUEDRAOGO** (Institut de Recherche en Science Appliquées et Technologies - Burkina Faso) a présenté les pratiques maraîchères au Burkina Faso et l'intérêt des fertilisants organiques de qualité ;
- » **Julie HERMESSE** (UCLouvain) a insisté sur la nécessité de croiser les savoirs et les techniques agroécologiques pour réussir la transition environnementale.

La projection du documentaire «*Sur le champs*» et les ateliers dédiés au genre et à l'écologie, à la mondialisation du commerce alimentaire, ont permis d'apporter des éclairages forts sur les enjeux environnementaux dans les contextes si différents d'où proviennent les boursières et les boursiers.

#### 07.4.3.2 / Tchin Tchin Ciao : un moment de convivialité pour clore le séjour

Quelques mois plus tard, le 2 juillet 2025, à l'Institut des Hautes Études des Communications Sociales (IHECS), les mêmes boursières et boursiers se sont retrouvés pour le Tchin Tchin Ciao<sup>53</sup>, une rencontre à la fois festive, conviviale et propice au réseautage, marquant la fin d'un séjour riche sur les plans professionnel, académique et personnel.

53 <https://moove.ares-ac.be/actu/tchin-tchin-ciao-quand-les-boursieres-et-boursiers-2024-2025-se-disent-au>

Tchin Tchin Ciao - 2 juillet 2025



En accueillant et en saluant les boursières et boursiers, le Welcome Day et le Tchin Tchin Ciao incarnent deux temps forts de la vie du programme de bourses de l'ARES.

Tchin Tchin Ciao - 2 juillet 2025



Tchin Tchin Ciao - 2 juillet 2025



Junior ASSUMANI MANYOTA (RD Congo) diplômé du master de spécialisation en transport et logistique (ULB) retourne au pays avec «*un double sentiment : la joie, car l'année académique est finie et que nous allons rentrer au pays avec un nouveau diplôme et de nouvelles compétences, et la tristesse, car c'est l'heure de la séparation avec cette communauté académique rencontrée en Belgique. La plus grande leçon que je retiens, c'est l'humilité des scientifiques belges*».

Pour sa part, Tanguy GOETHALS, directeur de la coopération internationale à l'ARES, a insisté pour que les liens demeurent à l'avenir et permettent de construire des ponts entre les institutions et les pays. «*Votre expérience entre votre pays d'origine et la Belgique francophone vous a donné un regard unique, né de la rencontre entre deux cultures académiques. Nous sommes certains que vous porterez cette richesse dans votre institution, que vous la partagerez avec vos collègues ou vos étudiants et que vous l'intégrerez dans de futurs projets de coopération*».

*La place et l'importance des boursières et des boursiers sont essentielles dans la mesure où ils et elles apportent dans les institutions et dans les équipes de recherche un regard, une expérience et un vécu que nous ne pouvons pas obtenir autrement. Ce point de vue différent et décalé est roboratif pour le nôtre, ce qui nous permet d'aller plus loin.*

Frédéric MOENS, directeur de l'IHECS

# 2024 - 2025 en chiffres

## Projets de coopération

### 07.4.3.3 / Un «espace de dialogue» entre les services internationaux des établissements, dédié à l'accueil des mobilités entrantes

Le 2 juillet 2025, à l'initiative de la CRI et de la Commission de la coopération internationale, a été organisée la deuxième édition de l'«espace de dialogue», une rencontre consacrée à l'accueil des mobilités entrantes dans les établissements de la FWB.

Cet espace de dialogue s'adresse avant tout aux équipes des cellules de coopération et aux services des relations internationales des institutions, qui jouent un rôle essentiel dans l'organisation et le suivi du séjour des milliers de ressortissantes et ressortissants étrangers accueillis chaque année au sein de nos établissements, qu'ils ou elles bénéficient d'une bourse de l'ARES ou non.

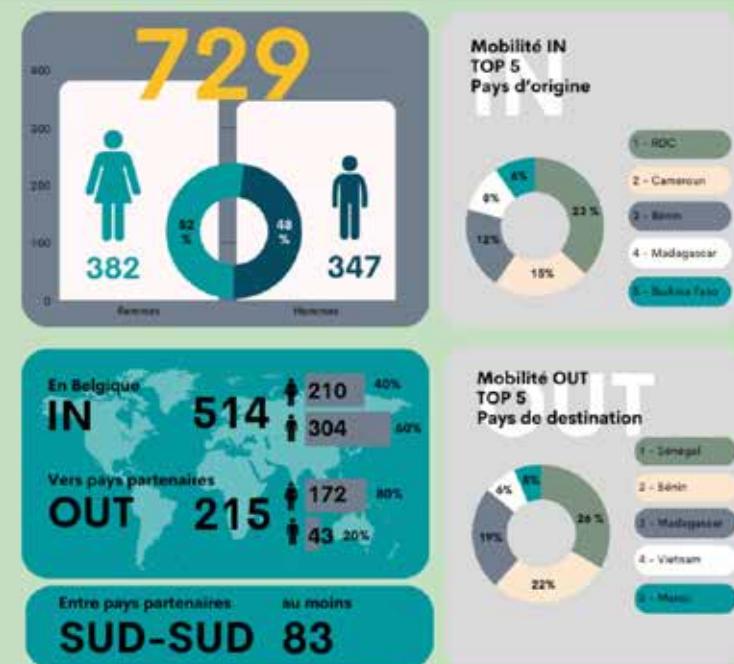
Durant cette journée, l'assemblée a été invitée à contribuer à trois ateliers thématiques:

- » les défis liés au logement ;
- » les démarches administratives (inscription à la commune, visa, mutuelle, banque, transport, etc.) ;
- » l'intégration sociale et l'accompagnement des mobilités entrantes.

Les échanges de pratiques et d'expériences ont permis de faire émerger des pistes d'actions concrètes, mais aussi d'identifier des projets collaboratifs interétablissements, porteurs de sens et susceptibles d'apporter des réponses durables aux défis communs.

Pour Laurence BARAS, coordinatrice institutionnelle des relations internationales à la Haute école en Hainaut (HEH), «ces rencontres ont un aspect très pragmatique et nous permettent d'évoquer les mobilités entrantes avec des points de vue parfois différents, reflétant la diversité du travail de la coopération ou des relations internationales. Elles permettent une mise en commun et une occasion de mutualiser nos idées et nos bonnes pratiques, en vue de mutualiser nos outils»

## Mobilités internationales





## / 08. FOCUS SUR...

## 08. 1 / CONSTRUIRE L'ARES DE DEMAIN

Lors de son évaluation de mi-mandat le 14 février 2023, l'administrateur de l'ARES avait souligné l'importance d'évaluer l'ARES par un organisme extérieur et indépendant (en vue de garantir l'impartialité de la procédure). Cette proposition avait été favorablement accueillie par le CA.

Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans la visée d'une amélioration continue de l'ARES au service de ses différentes parties prenantes. Elle a pour objectif d'identifier les éventuels points d'amélioration (ou de «correction») des dimensions suivantes :

- » les missions de l'ARES ;
- » les organes de l'ARES (CA, chambres thématiques, commissions permanentes et groupes de travail) et leur fonctionnement ;
- » l'apport de l'administration de l'ARES à la bonne poursuite des missions de l'ARES.

Dans ce cadre, une procédure de marché public a été lancée, en vue de recruter une consultante ou un consultant pour réaliser une mission d'évaluation opérationnelle de l'ARES. Le marché a été attribué à la société de咨询 PricewaterhouseCoopers Enterprise Advisory SRL (PwC), qui a démarré ses travaux dès la fin du mois de novembre 2023.

En mai 2024, PwC a remis son rapport final concernant l'évaluation opérationnelle de l'ARES<sup>54</sup>. Ce dernier a été transmis aux membres du CA.

En parallèle, de nombreux changements ont bouleversé le fonctionnement de l'ARES. Ces changements sont les conséquences directes de l'adoption des textes suivants :

- » le décret du 5 octobre 2023 relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française<sup>55</sup> ;
- » le décret spécial du 5 octobre 2023 portant diverses dispositions en matière de gouvernance, transparence, autonomie et contrôle des organismes qui dépendent de la Communauté française<sup>56</sup> ;
- » la DPC du Gouvernement de la Communauté française<sup>57</sup>.

En effet, le décret Gouvernance a naturellement eu une incidence sur le fonctionnement de l'ARES dont il a fallu tenir compte, même si le texte a pu, grâce à la ténacité des actrices et acteurs de l'enseignement supérieur plaident en ce sens, préserver les spécificités des composantes de l'ARES et, plus particulièrement, celles de son Bureau exécutif, associant de manière absolue et indissociable les quatre formes d'enseignement supérieur.

Suite aux élections en juin 2024 et la mise en place rapide du Gouvernement de la Communauté française, la DPC a posé les jalons de l'avenir de l'ARES, en annonçant un certain nombre d'objectifs, parmi lesquels :

- » une redéfinition et une clarification des missions de l'ARES, avec la volonté que l'ARES se consacre exclusivement à sa mission d'instance de concertation auprès du Gouvernement et du Parlement ;

54 <https://www.ares-ac.be/fr/evaluation-externe-de-l-ares-la-plus-value-de-l-institution-reconnue-par-ses-membres>

55 <https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/51746>

56 <https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/51684>

57 <https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-declagouv-001797844>

- » une adaptation en conséquence de ses moyens financiers ;
- » la mise en place rapide de la plateforme e-paysage pour la rentrée académique 2026-2027, tout en prévoyant que celle-ci puisse être, à terme, transférée à l'AGE avec les budgets et personnels attachés dédiés ;
- » un renforcement de la concertation de l'enseignement supérieur par une reconnaissance formelle des actrices et acteurs de l'enseignement supérieur tels que le CRef et le Conseil Interréseaux de Concertation.

### **08.1.1 / APPROBATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR**

Afin d'être en conformité avec les modifications opérées dans le décret «Paysage» et celles imposées par le décret du 5 octobre 2023 relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, l'ARES s'est attelée à la rédaction d'un nouveau Règlement d'ordre intérieur.

Ce texte a été validé par le CA de l'ARES, avant d'être transmis au Gouvernement qui l'a approuvé<sup>58</sup>.

### **08.1.2 / REDÉFINITION DES MISSIONS DE L'ARES**

Sur la base des recommandations formulées par PwC, chaque chambre thématique a établi une liste de priorités pour l'ARES. Après discussions en CA, trois catégories de recommandations pour l'avenir ont été identifiées :

- » une révision des missions de l'ARES (**voir point 08.1**) ;
- » une révision du fonctionnement des commissions de l'ARES (organisation de réunions conjointes, réflexions sur de nouvelles thématiques, révision du nombre et/ou du rythme des commissions) ;

- » la mise en place d'éléments opérationnels conduisant à plus de fluidité et de transparence (réécriture de feuilles de route par les commissions, consolidation des mécanismes de concertation et de communication, clarification des rôles de l'ARES et des autres organismes).

### **08.1.3 / PROPOSITION DE RÉÉCRITURE DES MISSIONS DE L'ARES**

L'ARES a souhaité anticiper une révision de ses missions. Dès lors, une proposition de réécriture a été transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur, proposition tenant compte des discussions relatives aux priorités de l'ARES, mais également de la DPC et du décret-programme du 11 décembre 2024 (**voir point 05.1.2**).

L'ARES a choisi de mettre l'accent sur certaines missions existantes, qu'il convient de maintenir, voire de renforcer :

- » remise d'avis d'initiative ;
- » soutien aux établissements, notamment par le biais d'une veille juridique et par la collecte et la diffusion d'informations relatives à l'enseignement supérieur ;
- » organisation des épreuves et concours communs ;
- » simplification administrative ;
- » processus d'habilitation.

Toutefois, eu égard aux modifications du fonctionnement interne attendues pour 2025-2026, l'ARES a également suggéré de réviser la mission relative aux études et statistiques, cette direction étant transférée à l'AGE.

<sup>58</sup> <https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/53306>

Par ailleurs, l'ARES suggère d'inclure une mission relative à la mise à disposition de l'expertise de son administration en matière d'enseignement supérieur.

#### **08.1.4 / ADOPTION D'UN CODE ÉTHIQUE**

En travail depuis 2018, le CA de l'ARES a finalement adopté un code éthique<sup>59</sup> applicable tant aux membres du personnel de l'administration de l'ARES qu'à ses partenaires.

Ce texte permet de formuler de manière claire l'engagement et les valeurs de l'ARES en matière d'éthique et de guider l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'ARES à systématiquement adopter un comportement responsable.

Ce code a été élaboré en collaboration avec toutes les directions de l'administration de l'ARES et le CA afin d'intégrer différentes dimensions au texte : ressources humaines, communication, relations internationales, coopération, gestion de l'organisme interne, etc.

Le texte vient globalement rappeler les grands principes généraux, parmi lesquels sont notamment repris :

- » le respect pour l'individu ;
- » la non-discrimination ;
- » le harcèlement sexuel et moral ;
- » la santé et sécurité des personnes ;
- » le respect des institutions ;

- » la protection contre la diffamation ;
- » l'usage adéquat des outils de vidéo et médias sociaux ;
- » les conflits d'intérêts.

Le code met également en place plusieurs mécanismes de traitement de plaintes liées à l'intégrité :

- » pour les signalements à l'encontre des membres du personnel, le code renvoie à des mécanismes existants, que sont le médiateur commun, le référent ou la référente intégrité de la Communauté française ou l'appel au supérieur hiérarchique direct ;
- » pour les signalements qui émanent des activités de la coopération au développement, un nouveau processus de plainte a été élaboré conformément aux obligations reprises dans l'arrêté royal du 28 février 2023 susvisé.

#### **08.1.5 / VALIDATION DU PLAN OPÉRATIONNEL DE L'ADMINISTRATEUR**

Dans un contexte d'évolution constante de l'ARES, l'administrateur a présenté son plan opérationnel 2024-2029, intitulé «*Saisir l'opportunité du changement pour conforter l'avenir*<sup>60</sup>», où il détaille sa volonté de voir l'ARES se renforcer autour de cinq axes primordiaux : consulter, concerter, simplifier, partager et accompagner.

Ce plan opérationnel a été transmis et présenté au CA de l'ARES, qui l'a unanimement validé.

59 <https://www.ares-ac.be/fr/code-ethique-de-l-ares>

60 <https://www.ares-ac.be/fr/plan-operationnel>

## **08. 2 / L'ARES EN TANT QUE RESPONSABLE DE TRAITEMENT**

Comme tout responsable de traitement, l'ARES est soumise au RGPD. Parmi les objectifs fixés par le RGPD, il revient au responsable de traitement de définir des durées de conservation pour l'ensemble des traitements qu'il opère sur les données à caractère personnel en sa possession.

Afin de favoriser la mise en place d'un des grands chantiers ouverts par l'ARES en 2023, dans le but de la doter d'une véritable politique concertée et cohérente de conservation et d'archivage des données au sein de l'organisme, le *Data Protection Officer* (DPO) et le référent en sécurité de l'ARES ont lancé une campagne durant l'automne 2024, intitulée «Grand nettoyage». Cette campagne, destinée à l'ensemble des membres du personnel de l'ARES, avait pour objectif de les sensibiliser à la problématique de la conservation des données et, surtout, à son corolaire: la suppression des données.

Au fil de huit épisodes, ont successivement été abordées différentes thématiques : le principe de conservation des données, les méthodes pour déterminer la durée adéquate en fonction du traitement opéré et des finalités poursuivies ainsi que quelques notions d'archivage. Sur un ton volontairement humoristique, la campagne a tenté autant que possible de conscientiser le personnel de l'ARES sur la nécessité de procéder à la suppression des données, en mêlant conseils pratiques et mises en situation diverses. L'accent a ainsi été particulièrement mis sur différents pièges, tels que le stockage inutile, voire involontaire, et le stockage multiplié des données privées via divers outils tels que l'ordinateur portable, le cloud, les mails ou encore les outils de ticketing.

«*Traite les données qui te sont confiées comme si c'était les tiennes*», conseil rappelé à chaque épisode, encourageait les collègues à se mettre continuellement à la place de la personne concernée afin d'évaluer si le traitement est conforme à ce qu'eux-mêmes voudraient se voir appliquer

si les données traitées étaient les leurs. Cette dynamique de suppression des données s'est poursuivie avec un focus sur le support papier, en mettant à profit le déménagement du 6<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> étage dans les locaux de l'ARES, lors duquel a eu lieu la destruction physique et sécurisée de nombreux documents. Cette campagne a suscité également de multiples questions plus générales relatives à l'application du RGPD auxquelles le DPO et le référent en sécurité ont apporté des réponses au fur et à mesure durant cette période.

Par ailleurs, durant cette même période, de nombreux traitements furent actualisés comme celui relatif aux marchés publics ou ceux réalisés par la Direction de la coopération internationale dans le cadre de la mise en œuvre de ses divers instruments. D'autres traitements furent également définitivement clôturés, comme celui relatif au test d'orientation du secteur de la santé. À l'heure d'écrire ces lignes, un autre traitement de grande ampleur est également sur le point d'être clôturé, à savoir celui relatif aux activités de la CEPERI qui a définitivement été supprimée le 12 septembre 2025 (**voir point 08.3**). Autant d'occasions pour le DPO et le référent en sécurité de l'ARES de travailler directement avec les collègues concernés de l'ARES pour mettre en pratique l'ensemble des conseils prodigués lors de la campagne «Grand nettoyage» initiée à l'automne 2024.

Ce faisant, l'ARES continue de développer au sein de l'organisme une réelle culture de la protection des données privées, selon une méthode désormais bien implantée : sensibilisation, conscientisation et confiance mutuelle.

## **08. 3 / CONCOURS D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTERIE**

Depuis l'instauration d'une épreuve pour avoir accès aux études de médecine ou de dentisterie, l'ARES s'occupe de l'organisation matérielle

et administrative ainsi que du secrétariat du jury du concours d'entrée et d'accès aux études de médecine et dentisterie en FWB.

Que ce soit pour l'examen d'entrée de 2017 à 2022 ou pour le concours d'entrée depuis 2023, l'ARES coordonne l'ensemble du processus, de la création des questions par le jury à leur correction et la publication des résultats en passant par la gestion des demandes des candidat·es, les inscriptions à l'épreuve, et tous les aspects pratiques du jour J. Au fil des éditions, la conformité des processus de l'épreuve, de même que sa solidité juridique, ont pu être confirmées.

L'épreuve organisée en 2025 était la 3<sup>e</sup> édition du concours. Elle s'est déroulée le jeudi 28 aout 2025 à Brussels Expo dans la continuité des épreuves précédentes et sans encombre, malgré les efforts budgétaires qu'il a fallu réaliser dans le cadre de l'assainissement des dépenses de la FWB.

Pour participer au concours, les candidates et candidats étaient invités, comme les années précédentes, à s'inscrire sur une plateforme en ligne mise en place par l'ARES et – les filières de médecine et de dentisterie étant contingentées pour les étudiantes et étudiants non-résidents – à démontrer leur qualité d'étudiante ou étudiant résident. La période d'inscription au concours d'entrée était fixée du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 10 juillet 2025 à 23h59 et a permis à 7722 personnes de s'inscrire ; les candidates et candidats pouvaient se désinscrire jusqu'au 13 août 2025. À cette date, l'ARES comptait 6674 candidatures confirmées.

Ainsi, 5 294 personnes ont reçu un numéro de classement et 1648 attestations d'admission ont été délivrées. En effet, le Gouvernement de la FWB avait approuvé le 18 juillet 2025, par un arrêté, le nombre de personnes admissibles aux études de médecine et dentisterie à l'issue du concours d'entrée du 28 aout 2025.

Pour la filière « sciences médicales » : 1462 attestations d'admission ont été délivrées dont 219 aux étudiantes et étudiants non-résidents. Pour la filière « sciences dentaires » : 186 attestations d'admission ont été délivrées dont 27 aux étudiantes et étudiants non-résidents.

L'épreuve en elle-même a consisté en une série de 80 questions qui ont été préparées par des « groupes matières » composés d'expertes et experts externes et qui portent sur les matières suivantes :

- » La 1<sup>re</sup> partie concerne la connaissance et la compréhension des matières scientifiques : biologie, chimie, physique, et mathématiques.
- » La 2<sup>e</sup> partie concerne la dimension humaniste de la pratique médicale et dentaire conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> juin 2023 :
  - » évaluation des capacités de raisonnement, d'analyse, d'intégration, de synthèse, d'argumentation, de critique et de conceptualisation,
  - » évaluation de la capacité à communiquer en percevant la dimension éthique et en faisant preuve d'empathie, de compassion, d'équité et de respect.

Les questions se distribuaient à parts égales entre la partie du matin et la partie de l'après-midi (40 pour chacune). Chaque matière est évaluée par le biais de 10 questions, hormis la matière b) de la partie de l'après-midi, qui en comporte 30.

L'épreuve s'est déroulée sur toute la journée. Les candidat·es avec aménagements raisonnables bénéficiaient notamment d'une majoration de 30 minutes pour chaque partie.

Pour chaque question, quatre réponses ont été proposées et une seule de celles-ci était correcte. Les réponses multiples à une question ont été considérées comme incorrectes.

Les réponses ont été cotées comme suit :

- » Réponse correcte : un point est attribué (+ 1).
- » Réponse incorrecte ou multiples (plusieurs cases cochées) : un tiers de point de pénalité est attribué (- 1/3).
- » Abstention : aucune bonification ni pénalité n'est attribuée (0).

Le score global est calculé ainsi que les scores par matière. Sont additionnés, par matière, les points attribués à chaque question avec tous les chiffres après la virgule. On obtient un score sur 10 pour les 4 matières de la partie 1 et pour la 1<sup>re</sup> matière de la partie 2 et un score sur 30 pour la 2<sup>e</sup> matière de la partie 2. Chacun des scores est multiplié par 2 pour obtenir un score soit sur 20, soit sur 60.

Lorsqu'il a délibéré, le jury a établi un classement par filière : la filière «sciences médicales» et la filière «sciences dentaires».

Pour chacune des filières, le jury a classé les candidates et candidats dans l'ordre décroissant de la note globale qu'ils ont obtenue au concours d'entrée et d'accès. Le candidat ou la candidate qui a eu la note globale la plus élevée a été classé en premier.

Et, pour chacune des filières, le jury a sélectionné un nombre de candidat·es égal au nombre d'admissibles dans l'ordre du classement en commençant par la personne classée en premier. Le nombre de personnes non-résidentes sélectionnées a atteint 15% du nombre total de candidates et candidats pouvant être déclarés admissibles en tenant compte du nombre d'admissibles ; le jury n'a donc plus sélectionné de personnes non-résidentes et a poursuivi la sélection en ne sélectionnant que des personnes résidentes jusqu'à atteindre un nombre de candidates et candidats égal au nombre d'admissibles.

Les résultats du concours du 28 aout 2025 ont été communiqués sur le compte en ligne des candidates et candidats à partir du samedi 6 septembre 2025.

## 08. 4 / PRIX PHILIPPE MAYSTADT



*Avant tout, nous souhaitons rendre hommage à Sébastien VAN DROOGHENBROECK, décédé en septembre 2025, alors qu'il présidait jusqu'alors le jury du Prix Philippe Maystadt. Sébastien était un homme de droit respecté, un ami de l'ARES et un grand défenseur du Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain, qu'il a présidé avec brio ces dernières années. C'était aussi un homme passionné, chaleureux et extrêmement attentif aux autres. Nous remercions Yvon ENGLERT, spécialiste en gynécologie-obstétrique, ancien recteur de l'ULB et membre du jury, d'avoir accepté d'en reprendre la présidence.*

Le jeudi 30 janvier 2025, l'ARES a remis, pour la 6<sup>e</sup> fois, le prix Philippe Maystadt. Ce prix, organisé en partenariat avec le journal *Le Soir*, récompense les meilleurs travaux de fin d'études menés sur l'enseignement dans une perspective innovante. Son objectif est de valoriser et stimuler la recherche dans le domaine de l'enseignement de manière générale.

Sur les 37 candidatures examinées, trois prix ont été décernés : le prix «Bac», le prix «Master» et le prix «Horaire décalé». En outre, deux mentions spéciales ont été attribuées. Enfin, il fut décidé de ne pas récompenser de thèse de doctorat.

La ministre, Élisabeth DEGRYSE, et les lauréates du Prix Philippe Maystadt - 6<sup>e</sup> édition



#### 08. 4.1 / PRIX BAC

**Justine DUMONT** (Haute École Robert Schuman) a été récompensée pour son travail en bachelier instituteur primaire : «*Comment amener les élèves du cycle IV à surmonter leurs difficultés dans l'apprentissage des fractions?*».

Ce travail porte sur l'enseignement des fractions, avec l'objectif de concevoir un outil pédagogique pour aider les élèves à surmonter ces difficultés. Celui-ci a pris la forme d'un carnet individuel proposant des exercices quotidiens à réaliser à l'aide de représentations variées et de «clés-mémo» synthétisant visuellement chaque compétence.

#### 08. 4.2 / PRIX MASTER

**Estelle DESABLENS** (UMONS) a été récompensée pour son mémoire en sciences de l'éducation : «*Comment des enseignants ayant intégré l'enseignement secondaire qualifiant en seconde carrière sont-ils parvenus à persévérer dans l'enseignement?*».

Ce mémoire porte sur les facteurs permettant à des enseignantes et enseignants issus d'autres secteurs professionnels de poursuivre dans l'enseignement secondaire qualifiant, en dépit des difficultés rencontrées au moment de leur insertion professionnelle. Dans un contexte de pénurie, cette étude offre des pistes de réflexion pour mieux les valoriser et soutenir.

Les membres du jury ont par ailleurs attribué une mention spéciale à **Artémis EFSTATIOU** (UCLouvain) pour son mémoire en langues et lettres françaises et romanes : «*Quel corpus littéraire dans le secondaire supérieur? État des lieux et enquête auprès de professeurs et d'élèves?*».

Ce mémoire explore le corpus littéraire utilisé ou à utiliser en classe de français, entre traditions et nouvelles tendances, notamment à travers l'essor des outils numériques. Il met en lumière l'enjeu d'équilibrer l'accessibilité et l'attrait de la lecture avec l'exposition à des textes fondateurs enrichissant la culture littéraire des apprenants.

## 08. 4.3 / PRIX HORAIRE DÉCALÉ

Diane DOGNIAUX et Virginie DUBOIS (UCLouvain) ont été primées pour leur mémoire en sciences de l'éducation : «*L'aventure en mère. Analyse comparative des obstacles à l'engagement rencontrés par des adultes en reprise d'études, parents et non parents, grâce à une approche qualitative*».

Ce mémoire aborde les obstacles que rencontrent les adultes en reprise d'études lors de leur retour dans les auditoires, et l'influence que cela peut avoir sur leur engagement académique. Il cherche aussi à savoir si les obstacles diffèrent selon que l'on est parent ou non, ainsi que selon le genre.

Toujours concernant le Prix horaire décalé, Amy HANNUZET (UCLouvain) a obtenu une mention spéciale pour son mémoire en sciences de l'éducation : «*La satisfaction des besoins psychologiques fondamentaux au cœur du processus de transition vers l'enseignement supérieur. Évolution et rôle du soutien des professeurs sur l'engagement étudiant*».

Ce mémoire analyse le processus de transition des étudiantes et étudiants vers l'enseignement supérieur, en se concentrant sur l'évolution de la satisfaction de leurs besoins psychologiques.

Les résultats mettent en lumière des pistes pour mieux les accompagner, notamment avant et pendant leur première année, afin de favoriser leur réussite.

## 08. 5 / COMMUNICATION ET INFORMATION SUR LES ÉTUDES

### 08. 5.1 / MESETUDES.BE

Le site Mesetudes.be a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux en diffusant des reels consacrés à des thématiques transversales liées à l'enseignement supérieur. Réalisées en collaboration avec des étudiants et étudiantes, ces courtes vidéos abordent de manière dynamique et accessible des sujets concrets relatifs à la vie étudiante, à l'organisation des études et aux démarches administratives. Cette approche participative permet non seulement de valoriser la parole des étudiants et étudiantes, mais également d'accroître la visibilité du site auprès du public cible en proposant un contenu à la fois informatif, attractif et en phase avec les usages numériques actuels. Par ailleurs, la page Mesetudes.be sur Facebook a changé de nom pour devenir «Mesetudes.be - ARES<sup>61</sup>». Une petite modification qui vise à renforcer la clarté sur notre rôle d'éditeur et à mieux expliquer le lien avec l'ARES, l'entité qui porte le site Mesetudes.be.

Afin de permettre aux étudiantes et étudiants de mieux comprendre les règles de finançabilité, un outil en ligne a été développé sur le site mesetudes.be<sup>62</sup>. Cet outil, accompagné d'une page reprenant les règles générales relatives aux balises de la finançabilité, permet, en répondant à plusieurs questions, de donner une indication quant au statut de finançabilité.

Il est à noter que l'outil est mis à jour chaque année académique pour l'année académique à venir, afin de prendre en considération les dernières modifications décrétale et les interprétations reprises dans le vadémécum des commissaires et délégués du Gouvernement.

61 [https://www.facebook.com/Mesetudes.be/?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/Mesetudes.be/?locale=fr_FR)

62 <https://mesetudes.be/financabilite>

## 08. 5.2 / LES PODCASTS DE L'ARES

Les podcasts de l'ARES sont l'occasion de découvrir de nouvelles facettes de l'institution mais aussi de mieux comprendre et connaître l'enseignement supérieur en FWB. Depuis leur lancement, 29 épisodes ont été diffusés. Nous avons mis en lumière les lauréates et lauréats du Prix Philippe Maystadt, les alliances d'universités européennes intégrant un établissement d'enseignement supérieur francophone, ou encore les dynamiques d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ces épisodes ont également permis de présenter le paysage du genre institutionnel ainsi que le « Réseau profs en transition », un projet soutenu dans le cadre de l'appel à projets annuel DD de l'ARES. Trois formats distincts ont été développés (Zoom, D-Zoom, Immersion), chacun répondant à une logique et permettant d'aborder une thématique selon l'angle qui lui serait le plus adapté.

Ces podcasts sont à découvrir sur nos chaînes Spotify<sup>63</sup>, Podcloud<sup>64</sup>, YouTube<sup>65</sup>, Pocket Casts<sup>66</sup> ainsi que sur notre site internet<sup>67</sup>.

## 08. 5.3 / SALONS SIEP

Depuis 2022, l'ARES et la DGESVR collaborent dans le cadre des salons SIEP afin d'informer le public sur les études supérieures en FWB. En 2025, pour les salons organisés en Wallonie, le stand commun a connu une évolution notable. Plus spacieux et désormais intégré à l'espace dédié à l'orientation, il réunit quatre services complémentaires : la DGESVR avec

Ada, les allocations d'études, e-learning, ainsi que l'ARES à travers la plateforme mesetudes.be.

Cette nouvelle configuration offre aux élèves de fin d'enseignement secondaire et à leurs parents un point de contact unique pour obtenir des informations cohérentes et transversales sur l'enseignement supérieur. En réunissant sur un même espace des services aux missions distinctes mais convergentes, cette collaboration favorise non seulement une meilleure complémentarité des réponses apportées, mais renforce également la visibilité et la cohérence de l'action publique en matière d'information et d'orientation vers les études supérieures.

## 08. 5.4 / UNE PRÉSENCE RENFORCÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Durant l'année académique écoulée, l'ARES a poursuivi l'évolution stratégique de sa présence en ligne. En accord avec ses valeurs, l'institution a choisi de se retirer du réseau X (anciennement Twitter) et d'investir de nouveaux espaces, notamment BlueSky<sup>68</sup>. Ce changement permet un meilleur alignement avec des plateformes qui favorisent une plus grande transparence et un environnement plus respectueux des utilisatrices et utilisateurs. L'année a également été marquée par l'ouverture d'un compte Instagram<sup>69</sup>, en complément du compte déjà existant, mesetudes.be, dédié à l'information étudiante (**voir point 08.5.1**). Comptant 300 followers, ce canal renforce notre capacité à valoriser nos actions, nos événements, nos podcasts et, plus largement, nos actualités liées à l'enseignement supérieur et à la coopération académique internationale.

63 <https://open.spotify.com/show/3zTI99YVOeSAy4WOSSYuh>

64 <https://podcasts-ares.lepodcast.fr/>

65 <https://www.youtube.com/playlist?list=PLODNq4dc5HPxnKdb-27in-Ac6Z3S0Aulf>

66 <https://pocketcasts.com/podcast/les-podcasts-de-lares/8a768ea0-4f6c-013e-3655-02e621eb8afb>

67 [https://www.ares-ac.be/fr/documents-et-outils?f%5B0%5D=search\\_docs\\_block\\_type%3A47](https://www.ares-ac.be/fr/documents-et-outils?f%5B0%5D=search_docs_block_type%3A47)

68 <https://bsky.app/profile/aresfwb-be.bsky.social>

69 [https://www.instagram.com/ares\\_fwb/](https://www.instagram.com/ares_fwb/)

Parallèlement, notre présence sur LinkedIn<sup>70</sup> continue de se développer, avec une communauté désormais forte de plus de 17000 abonnées et abonnés. L'ARES maintient également sa visibilité sur YouTube<sup>71</sup>, où il est ainsi possible de voir et revoir, par exemple, les enregistrements de nos Midi de l'ARES.

## 08. 5.5 / UNE PLATEFORME MODERNISÉE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En avril 2025, l'ARES a dévoilé son tout nouveau site internet<sup>72</sup>. Conçu pour offrir une navigation plus intuitive et une meilleure accessibilité, ce site vise à renforcer la communication et la transparence autour de l'enseignement supérieur et de la coopération internationale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avec une interface entièrement repensée et au design épuré, le nouveau site de l'ARES propose une expérience utilisateur améliorée afin, notamment, d'offrir une meilleure structuration des contenus pour faciliter la recherche d'informations.

Le site met également en avant deux nouvelles rubriques clés :

- » une rubrique dédiée aux appels à projets, bourses et prix, facilitant l'accès aux opportunités de financement et de reconnaissance pour la population étudiante, la communauté académique et scientifique, ainsi que les jeunes professionnels ;
- » une rubrique documents et outils, centralisant les ressources essentielles liées à l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 08. 6 / LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Les développements de la plateforme de simplification administrative dénommée e-paysage se sont poursuivis en 2024-2025. Après la mise en production en 23-24 de SIEL-SUP inscriptions, qui vise la centralisation des inscriptions des étudiantes et des étudiants de l'enseignement supérieur de plein exercice, ainsi que la centralisation des résultats des épreuves organisées par l'ARES, d'autres services ont été implémentés.

### 08. 6.1 / SIEL-SUP INSCRIPTIONS

Au terme de l'année académique 2024-2025, plus de 1800000 inscriptions ont été envoyées dans la base de données SIEL-SUP inscriptions. Outre les données relatives à l'inscription et au financement de leurs étudiantes et étudiants, les EES doivent encoder dans la base de données le passé «hors Paysage», c'est-à-dire les activités non académiques ainsi que les études effectuées dans un EES hors FWB. Les EES peuvent également encoder une inscription hors FWB similaire à leur cursus. Enfin, pour faciliter la récupération des données pour les EES qui n'utilisent pas de web service, il existe la possibilité de télécharger d'un fichier reprenant, pour un numéro de registre national, l'ensemble des données du passé hors Paysage.

### 08. 6.2 / LA RÉCUPÉRATION DE L'HISTORIQUE DE LA SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTUDIANT·E

Durant l'année académique 2024-2025, le service de récupération de l'historique de la signalétique des étudiantes et des étudiants a été mis en production. Concrètement, ce service permet de tracer les changements des données relatives à la signalétique d'une personne, à savoir son numéro de registre national, son nom, son prénom, sa nationalité, etc.

70 <https://www.linkedin.com/company/ares-fwb?originalSubdomain=be>

71 <https://www.youtube.com/channel/UCDz-Yf0GsNIN-iJfnySypRA>

72 <https://www.ares-ac.be/fr>

Les EES peuvent ainsi consulter les données historisées de leurs étudiantes et étudiants à travers SIEL-SUP.

### 08. 6.3 / DÉVELOPPEMENTS DU MODULE DE CONTRÔLE DES COMMISSAIRES ET DÉLÉGUÉ·ES ET BASE DE DONNÉES DES PERSONNES DIPLÔMÉES

L'ARES a continué le développement du module destiné aux commissaires et délégué·es du gouvernement pour le contrôle de la régularité et de la finançabilité du public étudiant. Des tests ont été réalisés en acceptance dans le but de débuter, au premier quadrimestre de l'année 2025-2026, plusieurs phases d'expérimentation du module et d'accompagner dans son utilisation les commissaires et délégué·es ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs, en collaboration avec la Banque Carrefour d'Échange de Données, l'ARES a également poursuivi les analyses permettant d'alimenter la base de données des personnes diplômées, dénommée DADi, avec les diplômes de l'enseignement supérieur. Cette alimentation se fera au départ des données envoyées par les EES dans SIEL-SUP inscriptions.

### 08. 6.4 / LE DOSSIER DE PREUVES DE L'ÉTUDIANT·E

La preuve est un document (ou un ensemble de documents) qui atteste d'une situation administrative et/ou académique de l'étudiante ou de l'étudiant et qui est transmise dans la plateforme par les EES dans le cadre des finalités poursuivies par e-paysage, c'est-à-dire la gestion et le suivi de l'inscription et le contrôle de la régularité et de la finançabilité par les commissaires et délégué·es du gouvernement. L'envoi des preuves s'effectue de manière sécurisée via *Managed File Transfer*, un logiciel de transfert de fichiers sécurisé. Les preuves à envoyer concernent le passé non académique ou académique hors FWB, l'assimilation ou encore les décisions de jury.

Bien que le contrôle des commissaires et délégué·es ne commencera dans l'application qu'à partir de l'année académique 2026-2027, le module d'envoi des preuves a été mis en place afin de permettre aux EES de réaliser des tests.

### 08. 7 / LES PLAINTES RELATIVES AUX REFUS D'INSCRIPTION

La CEPERI a traité 223 plaintes en 2024-2025 ; elle en avait traité 380 en 2023-2024, 187 en 2022-2023 et 91 en 2021-2022.

L'ARES a proposé fin 2023, dans un avis d'initiative (2023-22<sup>73</sup>) rendu à destination du Gouvernement, de retirer l'aspect contentieux des missions de la CEPERI dans la mesure où la qualité de la motivation des décisions définitives de refus prises par les établissements s'était améliorée au fur et à mesure des années pour passer le cap de son contrôle. L'ARES suggérait de maintenir cette Commission en lui attribuant de nouvelles missions et de la faire évoluer vers une instance de conseil en matière de refus d'inscription.

Cependant, le 16 juillet 2025, le Parlement de la Communauté française a abrogé l'article 97 du décret « Paysage » et de facto la CEPERI.

La CEPERI a poursuivi ses travaux jusqu'à la publication au Moniteur belge du décret qui l'a définitivement supprimée.

73 <https://www.ares-ac.be/fr/avis-2023-22-bilan-et-perspectives-de-la-commission-d-examen-des-plaintes-d-etudiants-relatives-a-un-refus-d-inscription>

## **08. 8 / RECONNAISSANCE DE NOTORIÉTÉ PROFESSIONNELLE**

Le traitement des demandes de reconnaissance de notoriété professionnelle ou scientifique fait partie des tâches remplies, souvent dans l'ombre, par l'ARES depuis sa création.

De quoi s'agit-il? Pour être nommés à titre définitif dans une HE ou dans l'EA, les membres du personnel enseignant doivent posséder les titres requis qui sont fixés par le décret «Fonctions et titres» du 8 février 1999.

Ce décret prévoit toutefois que le Gouvernement peut, sur avis favorable de la Chambres des hautes écoles et de l'enseignement supérieur pour adultes, accepter que l'absence d'un titre requis soit compensée par une notoriété professionnelle ou scientifique en relation avec la fonction et le cours à conférer.

La procédure relative au dépôt et au traitement des demandes de reconnaissance de notoriété fait l'objet d'une circulaire<sup>74</sup>. Cette circulaire a été modifiée le 27 juin 2025, à l'initiative de l'ARES.

En 2024-2025, 17 dossiers ont été introduits dans le cadre de cette procédure. Cela confirme l'augmentation importante constatée depuis deux ans par rapport aux années précédentes où le nombre de demandes n'avait jamais dépassé la douzaine.

## **08. 9 / CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS**

Le CFC est un cadre à huit niveaux et à deux entrées (certifications professionnelles et certifications d'enseignement), institué par un accord de coopération entre la FWB, la Wallonie et la Commission communautaire française. Il permet de positionner l'ensemble des certifications en Belgique francophone et concerne l'enseignement supérieur, l'enseignement obligatoire et la formation professionnelle.

L'ARES a déposé et fait positionner toutes les certifications de l'enseignement supérieur dans le CFC à un niveau identique à celui fixé par le décret «Paysage» (le niveau 5 pour les brevets d'enseignement supérieur, le niveau 6 pour les bacheliers, le niveau 7 pour les masters et le niveau 8 pour les doctorats).

Par ailleurs, l'ARES est appelée à rendre un avis sur toute demande de positionnement au niveau 5, 6, 7 et 8 pour les diplômes délivrés par la formation professionnelle ou par l'enseignement obligatoire. Dans ce cadre, l'ARES a émis 7 avis sur 14 demandes de positionnement : une au niveau 7 (avis défavorable) et les autres au niveau 5 (avis favorables).

## **08. 10 / FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES DE NIVEAU BACHELIER DANS LE DOMAIN SOCIAL ET PSYCHO-ÉDUCATIF**

Face aux constats de pénuries, de changements dans les normes de qualification et de décloisonnement du travail social, l'ARES a lancé une réflexion globale sur les formations du secteur social et psycho-éducatif.

<sup>74</sup> [https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/circulaires/2025-07/53038\\_0001.pdf](https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/circulaires/2025-07/53038_0001.pdf) qui a été établie en étroite collaboration avec l'administration de l'ARES, cette dernière assurant l'accompagnement des requérantes et requérants en vue de les aiguiller au mieux dès la constitution de leur dossier.

L'ARES a organisé plusieurs rencontres et analysé le contexte et les conditions de travail, la pénurie et le turn-over, la distinction entre fonctions sociales et éducatives, les attentes vis-à-vis des formations, le travail interdisciplinaire, ainsi que des pistes et recommandations des milieux professionnels.

L'ARES conclut que :

- » il n'est pas pertinent de regrouper les différentes appellations en «travailleur social» au sens large, ni d'organiser un tronc commun dans la formation ;
- » les identités professionnelles spécifiques (éducateur, assistant social) doivent être préservées ;
- » la reprise d'études via la VAE doit être privilégiée pour développer des compétences variées sans diluer les professions ;
- » des valeurs communes pourraient être définies pour renforcer la cohésion des métiers de l'aide à autrui ;
- » les formations pourraient être regroupées dans une même commission de la Chambre, sans en augmenter le nombre ;
- » le manque de statistiques comparables entre HE et EA est regrettable.

En conclusion, le rapport recommande de maintenir la diversité des formations tout en consolidant des liens et valeurs communes, afin de répondre aux pénuries et aux évolutions du secteur, en phase avec les besoins professionnels et ceux des employeurs et employeuses.

## 08. 11 / CONCERTATIONS ET COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

De par ses missions nombreuses et variées, l'ARES est régulièrement amenée à se concerter et à interagir, voire à collaborer activement, avec d'autres instances.

Les exemples cités dans ce chapitre, sans avoir de visée exhaustive, sont représentatifs des différents types d'interactions que l'ARES peut avoir avec divers partenaires tant au sein de la FWB qu'en dehors de celle-ci.

### 08. 11.1 / DGESVR

Rappelons tout d'abord que les interactions, particulièrement nombreuses, entre l'administration de l'ARES et la DGESVR ont conduit en mars 2022 à la signature d'un protocole d'échange dans lequel les missions respectives des deux entités sont clairement définies.

Pour l'année 2024-2025, on peut citer notamment les collaborations suivantes :

- » une participation au salon SIEP avec un stand commun ;
- » les échanges liés à la mise en place du décret «e-paysage» ;
- » un travail collaboratif à l'initiative de la ministre de l'Enseignement supérieur concernant l'offre de formation en FWB (aussi avec les Commissaires-Délégué·es du Gouvernement)
- » divers projets concernant les relations internationales ;
- » les interactions habituelles dans le cadre de la Bourse Wernaers ;

» les interactions, également récurrentes, dans le cadre de l'appel à projet FiPA-ESA qui finance des projets artistiques originaux, innovants et de qualité dans les écoles supérieures artistiques et qui est géré par la DGESVR, mais nécessite une collaboration avec la ChESA.

## **08. 11.2 / ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU CHIFFRE**

Un GT permanent de la Commission économique HE-EA a pour mission d'entretenir les contacts entre l'enseignement supérieur et les organisations professionnelles des métiers du chiffre, à savoir l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA) et l'Institut des réviseurs d'entreprise (IRE). De nouveau cette année, les échanges ont plus particulièrement porté sur le master en expertise comptable et fiscale, qui avait été créé en 2022 en réponse à un souhait de l'ITAA, ainsi que sur les dispenses à certaines parties de l'examen d'entrée de l'ITAA auxquelles peuvent prétendre les diplômées et diplômés du bachelier en comptabilité. Des rencontres ont été organisées avec l'ITAA et se poursuivront en 2025-2026 afin d'améliorer la collaboration entre les EES organisant le master en expertise comptable et fiscale et l'ITAA.

## **08. 11.3 / DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

En 2025, l'ARES a confirmé son rôle fédérateur et de référence institutionnelle sur les questions de genre, de diversité et d'inclusion. Par son approche participative et collaborative, elle a poursuivi son appui aux différentes instances qu'elle accueille et qu'elle coordonne en son sein, tout en jouant un rôle de relais et d'expertise auprès d'instances externes. Cette dynamique contribue à renforcer la cohérence de l'action publique et à répondre de manière concertée aux besoins du terrain.

L'ARES a ainsi continué à travailler en étroite collaboration avec la Direction de l'Égalité des Chances (DEC) de la FWB, à siéger en tant qu'OIP au Conseil consultatif des Droits des Femmes, et à mettre ponctuellement son

expertise en matière de genre et d'enseignement supérieur à disposition d'autres sollicitations externes.

## **08. 11.4 / ACTIRIS**

L'ARES s'est engagée dans une démarche interne ambitieuse en vue de l'obtention du label « Diversité » d'Actiris. Le plan d'action déposé a été validé en septembre 2025 par un jury composé notamment d'Actiris, d'Unia et de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Ce plan, déployé sur deux ans, prévoit plusieurs mesures concrètes, dont l'adoption pérenne d'une politique « Genre, Diversité et Inclusion », renforçant ainsi l'engagement de l'ARES à incarner en interne les valeurs qu'elle promeut à l'échelle du secteur.

## **08. 11.5 / LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES**

Dans le cadre du travail du parlement de la FWB, l'ARES est régulièrement consultée par la ministre de l'Enseignement supérieur, par l'AGE ou encore par la DEC pour les aider à répondre aux questions soulevées par les parlementaires.

Pendant l'année écoulée, les équipes de l'ARES, ont été sollicitées 200 fois pour aider à donner une réponse aux parlementaires.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
LE PARLEMENT

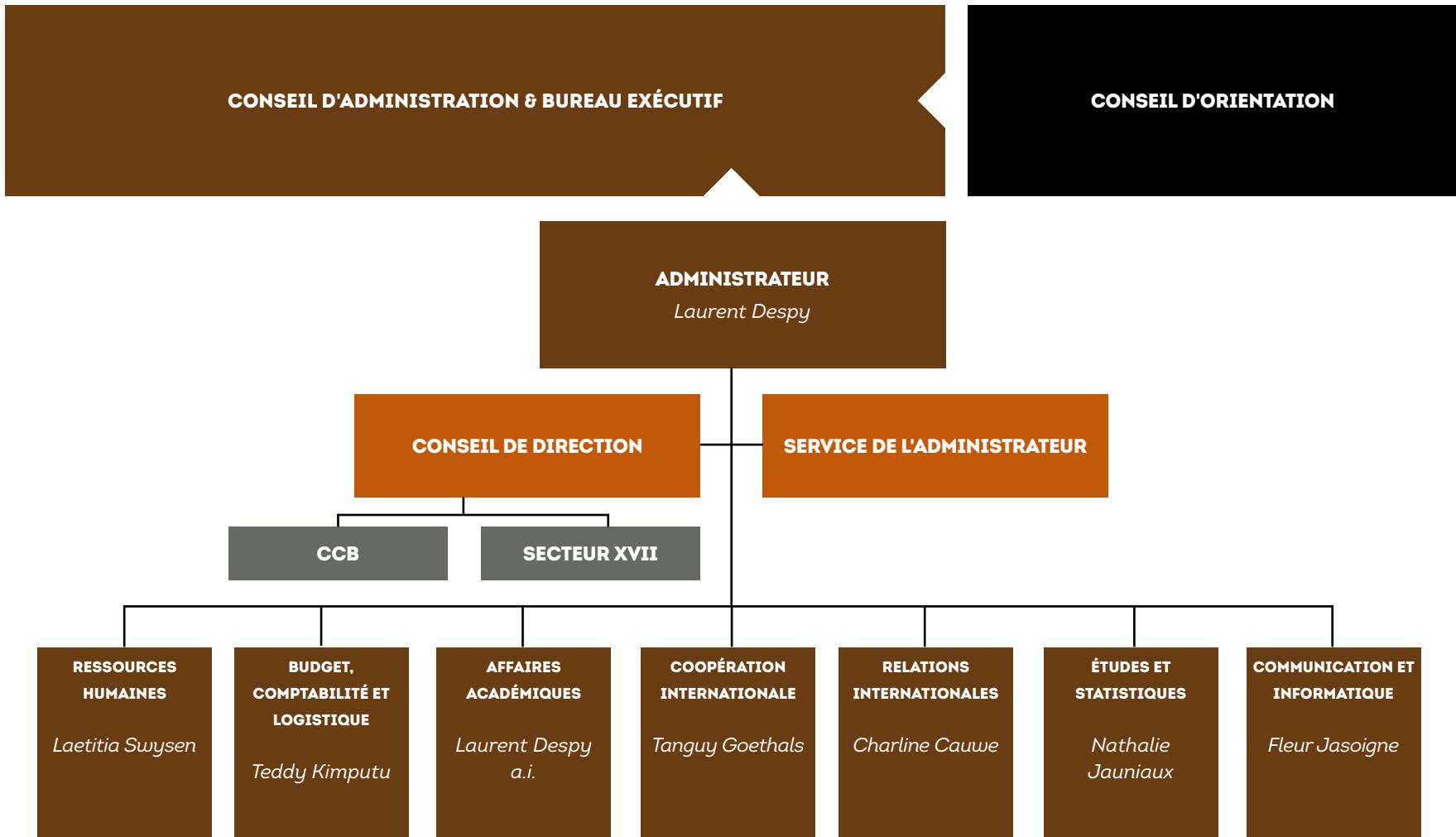
A photograph of a stack of white papers with three paperclips (one blue, two red) resting on them, set against a brown background.

## / 09. ANNEXES

## 09.1 / ANNEXE 1 - AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (09.2024 - 09.2025)

- » Avis 2024-11 - 24-09-2024 | Accessibilité aux études, garantissant la finançabilité des étudiant·es et instaurant un pilotage chiffré
- » Avis 2024-12 - 05-11-2024 | Demandes d'habilitations pour les nouvelles disciplines des sections 4 et 5 et pour l'organisation en horaire décalé
- » Avis 2024-13 - 05-11-2024 | Conséquences de l'application de l'article 88§2 du décret Paysage : retraits et pertes d'habilitations, immunisations, demandes de dérogation
- » Avis 2024-14 - 12-11-2024 | Décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture
- » Avis 2024-15 - 17-12-2024 | Procédure complète dans le cadre des demandes d'habilitations déposées en 2024
- » Avis 2024-16 - 17-12-2024 | Modification d'une habilitation : Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire
- » Avis 2024-17 - 17-12-2024 | Modification de l'intitulé de grade : Master de spécialisation en pharmacologie quantitative dans le bon usage du médicament (UCLouvain)
- » Avis 2024-18 - 17-12-2024 | Procédure simplifiée dans le cadre des demandes d'habilitations déposées en 2024
- » Avis 2024-19 - 17-12-2024 | Procédure d'habilitation dans le cadre du programme de coopération académique au développement de l'ARES
- » Avis 2024-20 - 17-12-2024 | Accès aux bacheliers de spécialisation
- » Avis 2024-21 - 17-12-2024 | Actualisation de l'AGCF du 30 août 2017 (CoM)
- » Avis 2024-22 - 17-12-2024 | Accès au deuxième cycle pour les bacheliers de premier cycle de type long dit «de transition»
- » Avis 2024-23 - 17-12-2024 | Intégration des microcertifications dans le cadre de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles
- » Avis 2024-24 - 17-12-2024 | Procédures d'habilitation dans le cadre des alliances d'universités européennes
- » Avis 2025-01 - 18-02-2025 | Procédure simplifiée dans le cadre des demandes d'habilitations déposées en 2024 - Création d'options
- » Avis 2025-02 - 15-04-2025 | Avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique
- » Avis 2025-03 - 15-04-2025 | Avant-projet d'arrêté fixant le référentiel d'évaluation institutionnelle
- » Avis 2025-04 - 15-04-2025 | Demande de dérogation aux conditions générales d'accès aux études - Master in medical physics (codiplômatique UCLouvain & KULeuven)
- » Avis 2025-05 - 15-04-2025 | Organisation d'un cursus hors Union européenne - Master en sciences de gestion
- » Avis 2025-06 - 15-04-2025 | Accès inconditionnels aux masters en enseignement section 4 pour les bacheliers de premier cycle de type long dit « de transition »
- » Avis 2025-07 - 23-05-2025 | Modification du décret relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté

- » Avis 2025-08 - 03-06-2025 | Avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux bâtiments scolaires, à l'Enfance et aux relations intra-belges
- » Avis 2025-09 - 01-07-2025 | Certificat en encadrement de stages pour enseignants en formation
- » Avis 2025-10 - 02-07-2025 | Reconnaissance statutaire du Master en sciences biomédicales

**09. 2 / ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME DE L'ARES (< 01.2025)**

## **09. 3 / ANNEXE 3 - COMPOSITION DES INSTANCES DE DÉCISION DE L'ARES (AU 24 09.2024)**

### **09. 3.1 / CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
Jean-Paul Lambert	Président
<b>Recteurs et rectrices des universités</b>	
Françoise Smets	UCLouvain
Annemie Schaus	ULB
Anne-Sophie Nyssen	ULiège
Philippe Dubois	UMONS
Annick Castiaux	UNamur
<b>Représentantes et représentants des hautes écoles</b>	
Vinciane De Keyser	Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique - FeDESuC
Denis Dufrane	HEH
Salvatore Anzalone	Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège - DGEPL
	Vice-président
	Rémy Hubert
Isabelle Durant	UCLouvain
Valérie Piette	ULB
Frédéric Schoenaers	ULiège
Marc Labie	UMONS
Laurent Schumacher	UNamur
Annick Vandeuren	Haute école libre de Bruxelles Ilya Prigogine - HELB - Ilya Prigogine
Suna Tekir	Haute école Bruxelles-Brabant - HE2B
	Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet - HEPHC

MEMBRES EFFECTIFS		MEMBRES SUPPLÉANTS	
Axelle Leroy	HEPHC	Alain Wilkin	Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné - CPEONS
Alexandre Lodez	HELMo	Philippe Declercq	Haute École Louvain en Hainaut - HELHa
Brigitte Chanoine	HE ICHEC-ECAM-ISFSC	Valérie Biéva	HE Vinci
<b>Représentantes et représentants des écoles supérieures des arts</b>			
Laurence Rassel	École de Recherche Graphique - ERG	Vice-présidente	Reynaldo Rampersad
Benoît Hennaut	La Cambre	Étienne Baffrey	Institut des Arts de Diffusion - IAD
<b>Représentantes et représentants de l'enseignement supérieur pour adultes</b>			
Yves André	Conseil général de l'EPS	Vice-président	Corine Yernaux
Jenifer Clavareau	Conseil général de l'EPS	Yves Dechevez	Conseil général de l'EPS
<b>Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales</b>			
Olivier Bouillon	Centrale Générale des Services Publics - CGSP	Stéphanie Bertrand	CGSP
Kelly Josse	sel - SETCA	Sylvie Vanderheyden	FGTB
Francis Penning	Confédération des syndicats chrétiens (CSC)-Enseignement	Pierre Boulanger	CSC-Services publics
Stéphanie Parmentier	Centrale nationale des employés - CNE	Xavier Lorent	CSC-Services publics

**MEMBRES EFFECTIFS****MEMBRES SUPPLÉANTS**

Pierre-Jean Delvoye	Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP)-Enseignement	Myriam Dreesen	SLFP-Enseignement
À désigner		René Hollestelle	APPEL

**Représentantes et représentants de la communauté étudiante**

Adam Assaoui	FEF	Aloïse Knorr	FEF
Théo Compere	FEF	Florence Chasseur	FEF
Adrien Monjardez	FEF	Aloïs Waleckx	FEF
Adélie Pirlot	FEF	Ana Gordo Fontao	FEF
Hajar Benhachemi	FEF	Ethan Rigaux	FEF
À désigner		À désigner	

**Membres avec voix consultative**

Véronique Halloin	FNRS	Secrétaire générale
Étienne Gilliard	DGESVR	Directeur général ad interim
Jean-Christophe Renauld	CPS Wallonie	Président
Thierry Castagne	UWE	Président du Conseil d'orientation de l'ARES
Julie Leroy	AGORIA	Experte

**Commissaires du Gouvernement**

Thierry Zeller	GOV
Marc Foccroulle	GOC

**Administrateur**

Laurent Despy	ARES
---------------	------

## 09. 3.2 / BUREAU EXÉCUTIF

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
<b>Président</b>	
Jean-Paul Lambert	
<b>Vice-présidence</b>	
Anne-Sophie Nyssen	ULiège
Salvatore Anzalone	DGEPL
Laurence Rassel	ERG
Yves André	Conseil général de l'EPS
Frédéric Schoenaers	ULiège
Denis Dufrane	HEH
Benoît Hennaut	La Cambre
Jenifer Clavareau	Conseil général de l'EPS
Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales	
Olivier Bouillon	CGSP
Francis Penning	CSC-Enseignement
Kelly Josse	sel - SETCA
Corinne Martin	CNE
Représentantes et représentants de la communauté étudiante	
Hajar Benhachemi	FEF
Adam Assaoui	FEF
Adrien Monjardez	FEF
Ethan Rigaux	FEF
Commissaires du Gouvernement	
Thierry Zeller	GOV
Marc Foccroulle	GOV
Administrateur	
Laurent Despy	ARES

## **09. 4 / ANNEXE 4 - JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATIONS ANNUELS (01.2025-12.2025)**

### **09. 4.1 / JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARES**

	Brut
<b>Total</b>	36 097,61

Montants exprimés en euro.

### **09. 4.2 / RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE L'ADMINISTRATEUR DE L'ARES**

	Brut
<b>Total</b>	277 710,61

Montants exprimés en euro.

### **09. 4.3 / RÉMUNÉRATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE L'ARES**

Direction	Catégorie	Date de prise en fonction	Brut
Ressources humaines	Contractuel·le	01.07.24	107 465,34
Budget, comptabilité et logistique	Contractuel·le	01.12.22	137 767,89
Affaires académiques*			
Coopération internationale	Contractuel·le	23.01.23	130 493,99
Relations internationales	Contractuel·le	01.10.24	77 030,13
Études et statistiques	Statutaire	01.05.15	140 682,41
Communication et informatique	Contractuel·le	01.09.21	117 682,41

\*L'administrateur de l'ARES a fait fonction durant l'année 2025 au poste de directeur des affaires académiques

Montants exprimés en euro

**09. 5 / ANNEXE 5 - MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ARES (AU 01.01.2025)**

## Administrateur

**Laurent Despy**  
[laurent.despy@ares-ac.be](mailto:laurent.despy@ares-ac.be)

## Service de l'administrateur

Laure Blondiau <a href="mailto:laure.blondiau@ares-ac.be">laure.blondiau@ares-ac.be</a>	Chadia Bouayachi <a href="mailto:chadia.bouayachi@ares-ac.be">chadia.bouayachi@ares-ac.be</a>	Kevin De Ridder <a href="mailto:kevin.deridder@ares-ac.be">kevin.deridder@ares-ac.be</a>
Ekaterina Dibin <a href="mailto:ekaterina.dibin@ares-ac.be">ekaterina.dibin@ares-ac.be</a>	Raoul Hervy <a href="mailto:raoul.hervy@ares-ac.be">raoul.hervy@ares-ac.be</a>	Benoît Kints <a href="mailto:benoit.kints@ares-ac.be">benoit.kints@ares-ac.be</a>
Vanessa Obrecht <a href="mailto:vanessa.obrecht@ares-ac.be">vanessa.obrecht@ares-ac.be</a>	Anne France Parent <a href="mailto:anne-France.parent@ares-ac.be">anne-France.parent@ares-ac.be</a>	Mathilde Perazzo <a href="mailto:mathilde.perazzo@ares-ac.be">mathilde.perazzo@ares-ac.be</a>
Stéphanie Rogge <a href="mailto:stephanie.rogge@ares-ac.be">stephanie.rogge@ares-ac.be</a>		

## Ressources humaines

<b>Laetitia Swysen / Direction</b> <a href="mailto:laetitia.swysen@ares-ac.be">laetitia.swysen@ares-ac.be</a>		
Mohamed Aazzani <a href="mailto:mohamed.aazzani@ares-ac.be">mohamed.aazzani@ares-ac.be</a>	Aïcha El Hachmioui <a href="mailto:aicha.elhachmioui@ares-ac.be">aicha.elhachmioui@ares-ac.be</a>	Valérie Housmans <a href="mailto:valerie.housmans@ares-ac.be">valerie.housmans@ares-ac.be</a>
Audrey Jaffrelot <a href="mailto:audrey.jaffrelot@ares-ac.be">audrey.jaffrelot@ares-ac.be</a>	Rose Ngalula <a href="mailto:rose.ngalula@ares-ac.be">rose.ngalula@ares-ac.be</a>	Marie Poncé <a href="mailto:marie.ponce@ares-ac.be">marie.ponce@ares-ac.be</a>

## Budget, comptabilité et logistique

**Teddy Kimputu** / Direction  
[teddy.kimputu@ares-ac.be](mailto:teddy.kimputu@ares-ac.be)

Nadia Al Morabet  
[nadia.almorabet@ares-ac.be](mailto:nadia.almorabet@ares-ac.be)

Meriem El Ouadghiri  
[meriem.elouadghiri@ares-ac.be](mailto:meriem.elouadghiri@ares-ac.be)

Véronique Mathieu  
[veronique.mathieu@ares-ac.be](mailto:veronique.mathieu@ares-ac.be)

Stéphanie Rogge  
[stephanie.rogge@ares-ac.be](mailto:stephanie.rogge@ares-ac.be)

Rayma Saci  
[rayma.saci@ares-ac.be](mailto:rayma.saci@ares-ac.be)

## Affaires académiques

**Laurent Despy** / Direction a.i.  
[laurent.despy@ares-ac.be](mailto:laurent.despy@ares-ac.be)

Cathy Bodson  
[cathy.bodson@ares-ac.be](mailto:cathy.bodson@ares-ac.be)

Chadia Bouayachi  
[chadia.bouayachi@ares-ac.be](mailto:chadia.bouayachi@ares-ac.be)

Mikaël De Clercq  
[mikael.declercq@ares-ac.be](mailto:mikael.declercq@ares-ac.be)

Pauline Deprez  
[pauline.deprez@ares-ac.be](mailto:pauline.deprez@ares-ac.be)

Blandine Despret  
[blandine.despret@ares-ac.be](mailto:blandine.despret@ares-ac.be)

Cosmina Ghebaur  
[cosmina.ghebaur@ares-ac.be](mailto:cosmina.ghebaur@ares-ac.be)

Virginie Hospel  
[virginie.hospel@ares-ac.be](mailto:virginie.hospel@ares-ac.be)

Aurélien Hougardy  
[aurelien.hougardy@ares-ac.be](mailto:aurelien.hougardy@ares-ac.be)

Dominique Janssens  
[dominique.janssens@ares-ac.be](mailto:dominique.janssens@ares-ac.be)

Caroline Jauniaux  
[caroline.jauniaux@ares-ac.be](mailto:caroline.jauniaux@ares-ac.be)

Fanny Lambo  
[fanny.lambo@ares-ac.be](mailto:fanny.lambo@ares-ac.be)

Laurent Lepère  
[laurent.lepere@ares-ac.be](mailto:laurent.lepere@ares-ac.be)

Leslie Lion  
[leslie.lion@ares-ac.be](mailto:leslie.lion@ares-ac.be)

Maria Moreno  
[maria.moreno@ares-ac.be](mailto:maria.moreno@ares-ac.be)

Françoise Motte  
[francoise.motte@ares-ac.be](mailto:francoise.motte@ares-ac.be)

Bernadette Naedts  
[bernadette.naedts@ares-ac.be](mailto:bernadette.naedts@ares-ac.be)

Anne France Parent  
[anne-France.parent@ares-ac.be](mailto:anne-France.parent@ares-ac.be)

Claude Pecheux  
[claude.pecheux@ares-ac.be](mailto:claude.pecheux@ares-ac.be)

Mathilde Perazzo  
[mathilde.perazzo@ares-ac.be](mailto:mathilde.perazzo@ares-ac.be)

Nathalie Pipart  
[nathalie.pipart@ares-ac.be](mailto:nathalie.pipart@ares-ac.be)

Jean-Philippe Pirard  
[jean-philippe.pirard@ares-ac.be](mailto:jean-philippe.pirard@ares-ac.be)

Noémie Solheid  
[noemie.solheid@ares-ac.be](mailto:noemie.solheid@ares-ac.be)

Catherine Stalmans  
[catherine.stalmans@ares-ac.be](mailto:catherine.stalmans@ares-ac.be)

Laurence Vincent  
[laurence.vincent@ares-ac.be](mailto:laurence.vincent@ares-ac.be)

## Coopération internationale

**Tanguy Goethals** / Direction  
[tanguy.goethals@ares-ac.be](mailto:tanguy.goethals@ares-ac.be)

## Secrétariat

Frédérique Claus  
[frederique.claus@ares-ac.be](mailto:frederique.claus@ares-ac.be)

## Communication

Pierre Martinot  
[pierre.martinot@ares-ac.be](mailto:pierre.martinot@ares-ac.be)

## Stratégie et méthodologie

Sophie Bolly  
[sophie.bolly@ares-ac.be](mailto:sophie.bolly@ares-ac.be)

Elier Gonzalez Martinez  
[elier.gonzalez@ares-ac.be](mailto:elier.gonzalez@ares-ac.be)

Cécile Imberecht  
[cecile.imberecht@ares-ac.be](mailto:cecile.imberecht@ares-ac.be)

Eric Remacle  
[eric.remacle@ares-ac.be](mailto:eric.remacle@ares-ac.be)

## Appui institutionnel

**Nathalie Gogalla**  
 Coordinatrice  
[nathalie.gogalla@ares-ac.be](mailto:nathalie.gogalla@ares-ac.be)

Simon Hemptinne  
[simon.hemptinne@ares-ac.be](mailto:simon.hemptinne@ares-ac.be)

Kannelle Hughes  
[kannelle.hughes@ares-ac.be](mailto:kannelle.hughes@ares-ac.be)

Christine Leroy  
[christine.leroy@ares-ac.be](mailto:christine.leroy@ares-ac.be)

## Projets de recherche et de formation pour le développement

**Murielle Andersson**  
 Coordinatrice  
[murielle.andersson@ares-ac.be](mailto:murielle.andersson@ares-ac.be)

Rola Abboud  
[rola.abboud@ares-ac.be](mailto:rola.abboud@ares-ac.be)

Fanny Bernard  
[fanny.bernard@ares-ac.be](mailto:fanny.bernard@ares-ac.be)

Laurence Dalcq  
[laurence.dalcq@ares-ac.be](mailto:laurence.dalcq@ares-ac.be)

Thao Lê  
[thao.le@ares-ac.be](mailto:thao.le@ares-ac.be)

Véronique Schmit  
[veronique.schmit@ares-ac.be](mailto:veronique.schmit@ares-ac.be)

## Mobilité et citoyenneté globale

Noémie Nyst

Coordinatrice

[noemie.nyst@ares-ac.be](mailto:noemie.nyst@ares-ac.be)

Maryvonne Aubry

[maryvonne.aubry@ares-ac.be](mailto:maryvonne.aubry@ares-ac.be)

Camille Roegiers

[camille.roegiers@ares-ac.be](mailto:camille.roegiers@ares-ac.be)

Séverine Vanbellinghen

[severine.vanbellinghen@ares-ac.be](mailto:severine.vanbellinghen@ares-ac.be)

## Relations internationales

Charline Cauwe / Direction

[charline.cauwe@ares-ac.be](mailto:charline.cauwe@ares-ac.be)

Florence Maertens

[florence.maertens@ares-ac.be](mailto:florence.maertens@ares-ac.be)

Cindy Regnier

[cindy.regnier@ares-ac.be](mailto:cindy.regnier@ares-ac.be)

Hassna Saïfi

[hassna.saifi@ares-ac.be](mailto:hassna.saifi@ares-ac.be)

Élise Vanderhofstadt

[elise.vanderhofstadt@ares-ac.be](mailto:elise.vanderhofstadt@ares-ac.be)

Alexia Vercruyse

[alexia.vercruyse@ares-ac.be](mailto:alexia.vercruyse@ares-ac.be)

## Études et statistiques

Nathalie Jauniaux / Direction

[nathalie.jauniaux@ares-ac.be](mailto:nathalie.jauniaux@ares-ac.be)

Thomas Albarello

[thomas.albarello@ares-ac.be](mailto:thomas.albarello@ares-ac.be)

## Communication et informatique

Fleur Jasoigne / Direction

[fleur.jasoigne@ares-ac.be](mailto:fleur.jasoigne@ares-ac.be)

Bénédicte Champagne

[benedicte.champagne@ares-ac.be](mailto:benedicte.champagne@ares-ac.be)

Pauline Coppieters

[pauline.coppieters@ares-ac.be](mailto:pauline.coppieters@ares-ac.be)

Antoine Dutry

[antoine.dutry@ares-ac.be](mailto:antoine.dutry@ares-ac.be)

Marine Harmel

[marine.harmel@ares-ac.be](mailto:marine.harmel@ares-ac.be)

Fabian Kabashi

[fabian.kabashi@ares-ac.be](mailto:fabian.kabashi@ares-ac.be)

Benoît Kints

[benoit.kints@ares-ac.be](mailto:benoit.kints@ares-ac.be)

Mohamed Meziane

[mohamed.meziane@ares-ac.be](mailto:mohamed.meziane@ares-ac.be)

Stéphane Patart

[stephane.patart@ares-ac.be](mailto:stephane.patart@ares-ac.be)

Sarah Pierre

[sarah.pierre@ares-ac.be](mailto:sarah.pierre@ares-ac.be)

Quentin Pirlot

[quentin.pirlot@ares-ac.be](mailto:quentin.pirlot@ares-ac.be)

Alain Somville

[alain.somville@ares-ac.be](mailto:alain.somville@ares-ac.be)

## 09. 6 / ANNEXE 6 - ORGANISATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DESQUELS L'ARES EST REPRÉSENTÉE (< 09.2024)

Academia Belgica - Centre pour l'histoire, les arts et les Sciences à Rome	Comité d'accompagnement du projet stage de pôles (UWE)
Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de gestion	Comité de pilotage de l'enseignement supérieur en alternance
Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de pilotage	Comité de pilotage des structures collectives (SCES)
Allocations et prêts d'études – Commission d'examen chargée du suivi des candidats	Comité de pilotage pour le printemps des sciences
Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Assemblée générale	Comité de pilotage stratégique de l'orientation tout au long de la vie
Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Conseil d'administration	Comité d'évaluation de la recherche contractuelle
Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'environnement)	Comité d'évaluation pour l'octroi de subsides pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux
Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'agriculture)	Comité d'experts du Cadre francophone des certifications (CFC)
Centre belge de Référence en Expertise sur l'Afrique Centrale	Comité de gestion de la bourse Wernaers
Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur	Comité scientifique de l'Institut de formation judiciaire
Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de recherche à Kinshasa (CEDESURK) – Conseil d'administration	Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO
Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Jury	Commission consultative en matière de rémunération pour regraphie
Comité consultatif de bioéthique	Commission d'accompagnement pour le Traité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées
Comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement	Commission d'agrément en audiologie
Comité de suivi créé par l'article 151/1 du décret «Paysage»	Commission d'agrément en diététique
Comité de suivi définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études	Commission d'agrément en ergothérapie
Comité d'évaluation de la recherche contractuelle en matière de sécurité alimentaire, politique sanitaire et bien-être animal	Commission d'agrément en imagerie médicale
Comité d'accompagnement (observatoire de l'enseignement supérieur)	Commission d'agrément des kinésithérapeutes
	Commission d'agrément des logopèdes
	Commission d'agrément des praticiens de l'art infirmier
	Commission d'agrément des psychologues cliniciens
	Commission d'agrément en orthoptie
	Commission d'agrément des orthoptistes et optométristes

Commission d'agrément en podologie et podothérapie
Commission d'agrément technologue de laboratoire médical
Commission d'avis de la justice communautaire
Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI)
Commission de coordination de la formation initiale des enseignants (COCOFIE)
Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Commission de pilotage du système éducatif
Commission de reconnaissance d'expérience utile (CREU-HE)
Commission des référentiels et des programmes du tronc commun
Commission des allocations d'études
Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement
Commission du concours en kinésithérapie
Commission femmes et développement
Commission des évaluations – Tronc commun
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP)
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Évaluation de la réforme des titres et fonctions »
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Titres »
Commission nationale pour les droits de l'enfant
Commissions d'équivalence
Conseil d'administration
Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française
Conseil Consultatif Genre et Développement
Conseil d'administration de l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE)

Conseil de l'aide sociale et culturelle
Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)
Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales
Conseil de la Formation professionnelle continue (CoFoPro)
Conseil de la politique scientifique de la Région bruxelloise et de la Région Wallonne
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI)
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) – Commission spéciale « Droits d'auteurs et droits voisins »
Conseil de la transmission de la mémoire
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Logement »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Politique scientifique »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Ruralité »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Environnement »
Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière (CFOAI)
Conseil scientifique de l'Agence autonome « Jardin botanique de Meise »
Conseil Scientifique du Centre d'études en Habitat durable (CEHD)
Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM)
Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM)
Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI)
École d'administration publique (EAP)
European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)
Fonds International Wernaers
Formation initiale des enseignants – Comité de suivi
Groupe « Coopère » du projet Décolâge
Groupe « Copilote » du projet Décolâge
Groupe de suivi de Bologne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BFUG-FWB)

Groupe de suivi de l'Espace européen de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GSEER)
Groupe de travail «Cohérence Pacte et FIE»
Groupe de travail du Conseil fédéral de l'art infirmier
Groupe de travail des quatre opérateurs de la formation initiale des enseignants (GT4O)
Groupe de travail «Évaluation de la Réforme des titres et fonctions»
Groupe de travail «Master infirmier»
Groupe de travail «formations en matière de droits de l'enfant en FWB»
Groupe de travail "Open Access"
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité de direction
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité d'experts
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – GT «Qualité»
Institut de formation continue en cours de carrière (IFC) – Conseil d'administration
Institut de formation judiciaire (IFJ) – Comité scientifique
Institut de médecine tropicale (IMT) – Conseil d'administration
Institut de promotion des formations sur l'islam – Comité de direction
Institut de Technologie du Cambodge (ITC)
Institut des comptes nationaux – Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix
Institut des Comptes nationaux – Comité scientifique sur les comptes nationaux
Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (WELBIO)
Conseil d'administration
Jardin botanique Meise – Conseil scientifique
Jury financement de la recherche en Hautes Écoles
Pôle Politique Scientifique (PPS)
Observatoire des politiques culturelles (OPC)

Observatoire du commerce
UNIA
Réseau de contacts «Nations Unies»
Wallonie-Bruxelles Campus – Bureau
Wallonie-Bruxelles International – Fonds de mobilité
Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Enseignement supérieur
Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Recherche et innovation
Wallonie-Bruxelles International – Programme «Citoyens du monde»

## 09. 7 / ANNEXE 7 - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTES ANNUELS 2024

Les dispositions régissant le compte général des organismes administratifs publics de type 2 de la FWB telle que l'ARES sont fixées par le décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française (décret WBFIN 2) ainsi que ses arrêtés d'exécution.

Le compte général 2024 de l'ARES a fait l'objet d'un contrôle par des commissaires aux comptes désignés par le Gouvernement de la FWB. Le collègue des commissaires aux comptes était composé de :

- » Florence THYS, présidente de la Cour des comptes, assistée de Julien VOYEUX, premier auditeur-réviseur, de Fanny PIENS et Valérie DEMARCIIN, auditrices adjointes ;
- » Abdel SERGHINI, réviseur d'entreprise de la société L&S.

### 09. 7.1 / LE BUDGET DE L'ARES - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les revenus de l'exercice 2024 de l'ARES proviennent principalement de quatre sources :

01. Une dotation annuelle de fonctionnement octroyée par la FWB et instituée par l'article 27 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
02. Une subvention annuelle accordée par le gouvernement fédéral en vue de financer les activités de coopération académique au développement de l'ARES. Depuis 2022, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme quinquennal (2022-2026) dont le financement est libéré par tranches annuelles.

03. Des subventions en provenance de la FWB destinées à financer des activités et des projets spécifiques, ponctuels ou récurrents (organisation du concours d'accès aux études en sciences médicales et dentaires, aide à la réussite, financement de projets de développement durable au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'appel à projets « aménagement de l'accessibilité dans l'enseignement supérieur, etc.).
04. Diverses autres recettes : intérêts créditeurs, récupérations de frais, droits d'inscription au concours d'entrée aux études en sciences médicales et dentaires, etc.

Les dépenses budgétaires de l'ARES sont réparties en six sections décrites comme suit :

01. **Rémunération et frais de personnel** : cette section regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et dépenses assimilées : traitements, titres-repas, déplacement, domicile-lieu de travail, formation, etc.
02. **Frais de fonctionnement des organes de l'ARES** : ceux-ci couvrent le remboursement des déplacements des membres des instances de l'ARES, les jetons de présence et les indemnités comme prévus en vertu des dispositions réglementaires applicables, etc.
03. **Frais de fonctionnement** : cette section regroupe l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : loyers, fournitures, assurances, maintenance (notamment informatique), frais de publicité et de communication, frais de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leur travail, etc.

**04. Actions et projets :** représentant une très large majorité du budget des dépenses de l'ARES, cette section intègre l'ensemble des coûts de mise en œuvre des différentes activités de coopération académique au développement, de même que les dépenses liées à l'organisation du concours d'accès aux études en sciences médicales et dentaires, les activités de l'ARES en matière de promotion de la réussite, des projets d'enseignement inclusif et d'autres projets, ponctuels, mis en œuvre par l'ARES, etc.

**05. Frais d'investissement :** cette section couvre l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat de tout bien durable (équipements informatiques, mobiliers, etc.) ainsi que les développements informatiques.

**06. Charges exceptionnelles (le cas échéant).**

## 09.7.2 / L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

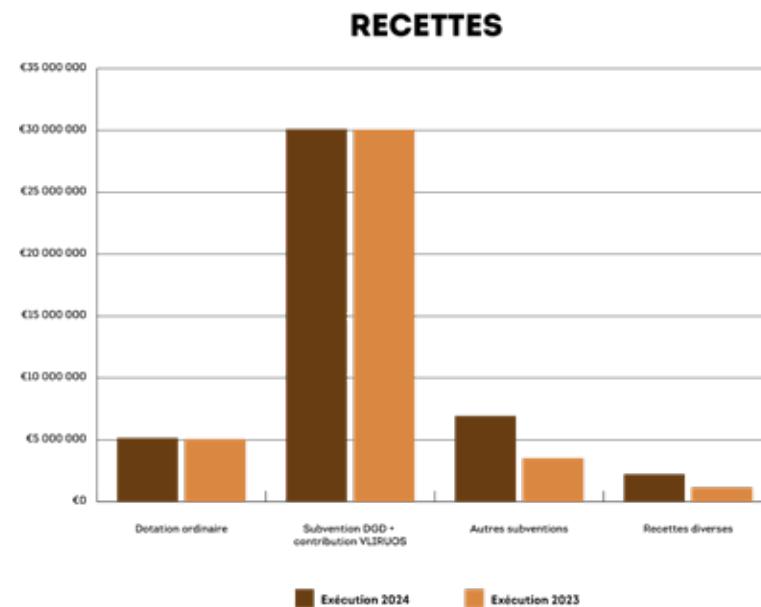
### 09.7.2.1 / Budget des recettes

Le taux d'exécution du budget des recettes est très élevé (99,70%).

Section	Budget 2024 (a)	Exécution 2024 (b)	Disponible (a)-(b)	Taux d'exécution (b)/(a)
Dotation ordinaire	5133000	5144000	11000	100%
Subvention DGD + contribution VLIRUOS	30105000	30104353,79	646,21	100%
Autres subventions	6994800	6927134,43	67665,57	99,03%
Recettes diverses	2299933,81	2222853,18	77080,63	96,65%
<b>TOTAL</b>	<b>44532733,81</b>	<b>44398341,40</b>	<b>134392,41</b>	<b>99,70%</b>

Par rapport à l'exercice précédent, on constate une augmentation de 11,62% des recettes.

Section	Exécution 2024 (a)	Exécution 2023 (b)	Écart (a)-(b)	% variation (a-b)/(b)
Dotation ordinaire	5144000	5054000	90000	1,78%
Subvention DGD + contribution VLIRUOS	30104353,79	30058920,42	45433,37	0,15%
Autres subventions	6927134,43	3514164,06	3412970,37	97,12%
Recettes diverses	2222853,18	1149365,79	1073487,39	93,40%
<b>TOTAL</b>	<b>44398341,40</b>	<b>39776450,27</b>	<b>4621891,13</b>	<b>11,62%</b>



Cette variation est principalement influencée par :

- » l'indexation de la dotation de fonctionnement et certaines subventions de la FWB ;
- » l'octroi d'une dotation dans le cadre du développement de la plateforme e-paysage ;
- » une légère augmentation de la participation du VLIRUOS à un projet de la coopération internationale ;
- » l'accroissement des recettes diverses principalement à cause de la hausse des taux d'intérêt.

#### 09.7.2.2 / Budget des dépenses

L'exécution budgétaire globale affiche un taux d'exécution de 88,49% par rapport au budget ajusté.

L'ARES a dépensé (liquidation) 39 148 076,60 euros en 2024 contre 44 451 064,81 euros en 2023, soit une diminution de 11,93%.

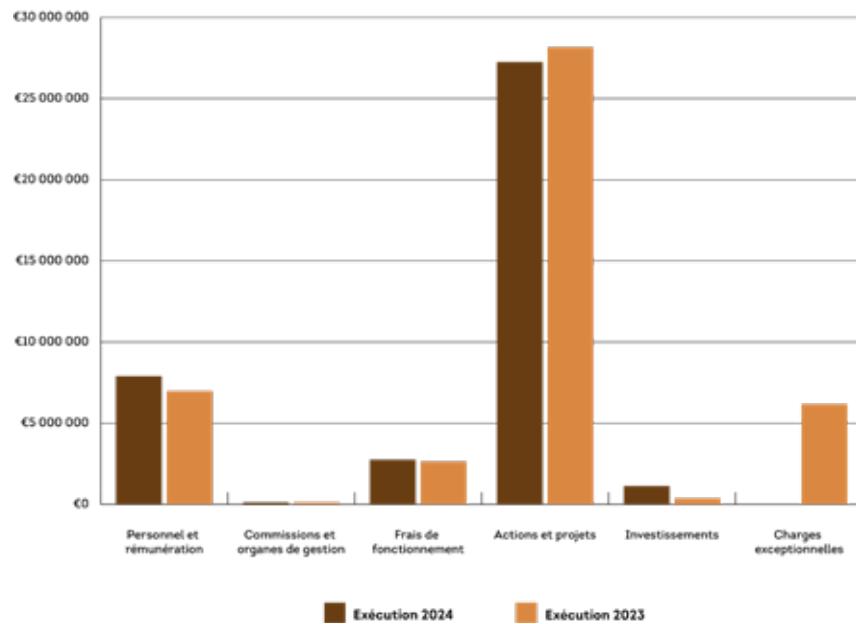
Section	Exécution 2024 (a)	Exécution 2023 (b)	Écart (a)-(b)	% variation (a-b)/(b)
Personnel et rémunération	7898 429,12	6978 734,80	919 694,32	13,18%
Commissions et organes de gestion	116 572,41	115 768,28	804,1	0,69%
Frais de fonctionnement	2750 482	2643 607,39	106 874,61	4,04%
Actions et projets	27 251 379,54	28 159 469,99	908 090,45	-3,22%
Investissements	113 1213,53	377 945,51	753 268,02	199,31%
Charges exceptionnelles		617 5538,84	617 5538,84	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>39 148 076,60</b>	<b>44 451 064,81</b>	<b>5 302 988,2</b>	<b>-11,93%</b>

Section	Budget 2024 (a)	Exécution 2024 (b)	Disponible (a)-(b)	Taux d'exécution (b)/(a)
Personnel et rémunération	7973 790,02	7898 429,12	75 360,90	99,05%
Commissions et organes de gestion	163 000	116 572,41	46 427,59	71,52%
Frais de fonctionnement	33 965 04	2750 482	64 6022	80,98%
Actions et projets	30 824 064,40	27 251 379,54	357 2684,86	88,41%
Investissements	188 1375,39	113 1213,53	750 161,86	60,13%
Charges exceptionnelles				
<b>TOTAL</b>	<b>44 238 733,81</b>	<b>39 148 076,60</b>	<b>5 090 657,21</b>	<b>88,49%</b>

La section I du budget, consacrée aux frais de personnel et rémunérations, présente un taux d'exécution élevé (99,05%). Les dépenses augmentent de 13,18 % par rapport à l'exécution de l'année précédente. Cela s'explique par l'indexation des rémunérations dans le secteur public, les augmentations intercalaires des rémunérations dans le secteur public et la prise en charge, dans la comptabilité budgétaire et à la demande de la Cour des comptes, de la provision pour le pécule de vacances qui sera payé en 2025 aux agentes et agents, en plus du pécule de vacances payé en 2024.

La section II du budget, consacrée aux commissions et organes de gestion, présente un taux d'exécution de 71,52%. Nous faisons le constat que ces dépenses sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent (+0,69%).

## DÉPENSES (LIQUIDATIONS)



La section III du budget, consacrée aux frais de fonctionnement, présente un taux d'exécution à 80,98%. Les dépenses réalisées en 2024 sont légèrement plus importantes que celles de l'exercice précédent (+4,04%). L'écart provient principalement de la prise en charge du coût de l'évaluation de l'ARES (services et études), la production de vidéos dans le cadre de réforme de la formation initiale des enseignants, les activités organisées pour les 10 années de l'ARES et du calendrier de mise en œuvre des missions d'expertises de la coopération internationale.

La section IV du budget, consacrée aux actions et projets de l'ARES, présente un niveau de consommation budgétaire assez élevé (88,41%).

Le taux d'exécution est de 85% pour les actions et projets financés par la FWB, de 33% pour le projet financé par la Région wallonne et 91% pour les activités financées par le pouvoir fédéral.

La section V « Investissements » du budget présente un taux de consommation de près de 60%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat budgétaire de l'ARES est positif, il s'établit à 5250264,80 euros en crédits de liquidation.

Ce résultat est largement meilleur que celui que le gouvernement de la FWB avait fixé pour l'ARES en 2024 (294000 euros).

### 09.7.3 / BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le décret WBFIN 2 impose que le bilan et le compte de résultat soient présentés selon la nomenclature du plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune (PCG).

L'ARES est également tenu de transposer son bilan selon les schémas prévus à l'annexe de l'arrêté du 21 octobre 2018 portant exécution des articles III.82 à III.95 du code de droit économique ou aux annexes de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations et le joint à son compte général.

### 09.7.3.1 / L'actif

ACTIF	2024	2023	ÉCART	% VARIATION
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles	830672,55	470767,41	359905,14	75,5%
Immobilisations corporelles	259719,39	105177,54	154541,85	146,9%
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1090391,94</b>	<b>575944,95</b>	<b>514446,99</b>	<b>89,3%</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances à un an au plus	1508075,87	1044444,89	463630,98	44,4%
Valeurs disponibles	52216710,64	48533101,77	3683608,87	7,6%
Comptes de régularisation	529300,9	349849,08	179451,91	51,3%
<b>Total actif circulant</b>	<b>54254087,50</b>	<b>49927395,74</b>	<b>4326691,76</b>	<b>8,7%</b>
<b>Total ACTIF</b>	<b>55344479,44</b>	<b>50503340,69</b>	<b>4841138,75</b>	<b>9,6%</b>

Les actifs immobilisés comprennent l'ensemble des biens qui ont vocation à perdurer durablement. Les actifs immobilisés sont généralement composés des immobilisations corporelles (= biens « physiques »), des immobilisations incorporelles (= biens immatériels) et des immobilisations financières (= participations financières, emprunts bancaires, etc.).

La valeur totale des immobilisations incorporelles a augmenté en raison de la poursuite du développement de la plateforme e-paysage.

Les immobilisations corporelles sont principalement influencées par le développement de l'outil d'accompagnement à l'orientation destiné aux jeunes de cinquième et sixième année dans l'enseignement secondaire en FWB (ADA).

Les actifs circulants regroupent l'ensemble des éléments de l'actif qui sont mobilisables à court terme, c'est-à-dire tous les postes du bilan qui sont susceptibles d'être monétisés à une échéance de moins d'un an.

En comparant les montants de l'exercice 2024 à ceux de l'exercice précédent, on constate principalement :

- » Une augmentation des créances commerciales.
- » La hausse des valeurs disponibles : celles-ci sont influencées par le rythme d'émission et de paiement des factures des établissements d'enseignement supérieur qui, d'un point de vue comptable, sont les principaux « fournisseurs » de l'ARES.
- » Une augmentation des sommes imputées sur les comptes de régularisation. Cela s'explique, d'une part, par l'importance des intérêts créditeurs du dernier trimestre de l'année 2024 perçus en 2025 ; et d'autre part par le report vers l'exercice 2025 d'une partie des primes annuelles d'assurance pour les voyages internationaux facturées en 2024.

## 09. 7.3.2 / Le passif

PASSIF	2024	2023	ÉCART	% VARIATION
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Réserves	45066033,39	40288931,22	4777102,17	11,9%
Bénéfice/perte cumulée	169817,92	276417,41	446235,33	-161,4%
<b>Total capitaux propres</b>	<b>45235851,31</b>	<b>40012513,81</b>	<b>5223337,50</b>	<b>13,1%</b>
<b>PRÉVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
Provisions	168930	171510	2580	-1,5%
<b>Total provisions</b>	<b>168930</b>	<b>171510</b>	<b>2580</b>	<b>-1,5%</b>
<b>DETTES</b>				
Valeurs disponibles	8844228,31	10054473,07	1210244,76	-12%
Comptes de régularisation	1095469,82	264843,81	830626,01	313,6%
<b>Total dettes</b>	<b>1095469,82</b>	<b>10319316,88</b>	<b>379618,75</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Total PASSIF</b>	<b>55344479,44</b>	<b>50503340,69</b>	<b>4841138,75</b>	<b>9,6%</b>

Les capitaux propres de l'ARES sont composés des réserves affectées ou indisponibles et du bénéfice/perte. Ils augmentent de 13,1% à cause du résultat de l'exercice et des réserves affectées.

On constate une légère baisse des montants comptabilisés en provision (-1,5%) en raison d'une reprise de la provision constituée des droits d'inscription non remboursés du Test d'orientation dans le secteur de la santé «Vétérinaire» 2019 en application d'une disposition des règles d'évaluation de l'ARES.

Les dettes à un an au plus sont en baisse (-12%). Cette rubrique du bilan est essentiellement influencée par les dettes commerciales dont la valeur dépend essentiellement du rythme de la facturation et du paiement des principaux «fournisseurs» de l'ARES que sont les établissements

d'enseignement supérieur, ainsi que du calendrier d'exécution des projets et programmes financés par l'ARES.

La part non encore utilisée des revenus perçus dans le cadre du marché public de la Région wallonne ayant pour objet de généraliser l'adoption et la mise en œuvre de plans de transition dans les établissements d'enseignement supérieur et de développer la recherche en matière d'éducation pour un développement durable entraîne une hausse des montants imputées sur les comptes de régularisation.

#### 09.7.3.3 / Compte de résultat

Le compte de résultat récapitule sous forme de tableau tous les flux qui ont impacté positivement ou négativement le patrimoine au cours de l'exercice comptable.

Le tableau ci-dessous illustre une augmentation de 7,1% des produits d'exploitation. Ceux-ci ont été influencés par des éléments tels que :

- » L'indexation de la dotation de fonctionnement et de certaines subventions accordées par la FWB,
- » Une légère augmentation de la participation du VLIRUOS à un projet de la coopération académique au développement,

» L'octroi d'une dotation dans le cadre du développement de la plateforme e-paysage,

- » Les financements des Pôles académiques dans le cadre de l'outil d'orientation destiné aux jeunes de cinquième et sixième année dans l'enseignement secondaire en FWB (ADA),
- » L'augmentation des droits d'inscription au concours d'accès aux études en médecine et en dentisterie en raison d'un nombre d'inscrits plus important par rapport à l'année précédente,
- » Le report au prochain exercice de la part non encore utilisée des revenus perçus dans le cadre du marché public de la Région wallonne ayant pour objet de généraliser l'adoption et la mise en œuvre de plans de transition dans les établissements d'enseignement supérieur et de développer la recherche en matière d'éducation pour un développement durable.

<b>COMPTE DE RÉSULTATS (PCMN)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Écart</b>	<b>% variation</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>42999537,55</b>	<b>40135462,46</b>	<b>2864075,09</b>	<b>7,1%</b>
» Chiffre d'affaire	408118,02	762656,19	(354538,17)	-46,5%
» Autres produits d'exploitation	42591419,53	39372806,27	3218613,26	8,2%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(38442546,30)</b>	<b>(34272102,35)</b>	<b>(4170443,95)</b>	<b>12,2%</b>
» Services et biens divers	(3214967,26)	(3194287,99)	(20679,27)	0,6%
» Rémunérations, charges sociales	(7588248,30)	(7068365,80)	(519882,50)	7,4%
» Amortissements	(616766,54)	(331497,15)	(285269,39)	86,1%
» Provisions	2580	9921809,03	(9919229,03)	-100%
» Autres charges d'exploitation	(27025144,20)	(33599760,44)	6574616,24	-19,6%
<b>Produits financiers</b>	<b>680089,4</b>	<b>210416,25</b>	<b>469673,23</b>	<b>223,2%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>(13743,23)</b>	<b>(10916,82)</b>	<b>(2826,41)</b>	<b>25,9%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>5299,21</b>	<b>(5299,21)</b>	<b>-100%</b>
<b>Bénéfice/perte avant affectation</b>	<b>5223337,50</b>	<b>6068158,75</b>	<b>844821,25</b>	<b>-13,9%</b>
Prélèvement sur les réserves	335623,21	15020317,24		
Dotation aux réserves	(5112725,38)	(27454729,51)		
<b>Bénéfice/perte</b>	<b>446235,33</b>	<b>6366253,52</b>		

Concernant les charges d'exploitation, l'analyse des variations des services et biens divers, des rémunérations et autres charges d'exploitations est reprise dans le chapitre consacré à l'exécution budgétaire des dépenses. Les amortissements, quant à eux, augmentent en raison de la prise en charge des coûts du développement de la plateforme e-paysage.

La hausse des taux d'intérêts créditeurs sur les comptes bancaires logés au sein de la banque Belfius a entraîné une forte augmentation des produits financiers.

Les charges financières sont plus élevées en 2024 en raison, d'une part du nombre plus important de transactions gérées par le prestataire Worldline suite à l'augmentation du nombre de candidats et candidates inscrites au concours de médecine et dentisterie, et d'autre part du nombre plus important des paiements internationaux effectués pour la coopération internationale.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, les comptes annuels de l'ARES présentent un bénéfice comptable de 5 223 337,50 euros avant affectation du résultat et de 4 462 35,33 euros après affectation du résultat.





ACADEMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle rassemble les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement supérieur pour adultes dont elle organise la concertation, et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelques 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

**POUR EN SAVOIR +:** [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)



Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur [www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à [publications@ares-ac.be](mailto:publications@ares-ac.be)

## CRÉDITS

Thomas Maroit (couverture)  
A. Delsoir (p.4, 68, 69 (gauche), 74)  
A. Delsoir/woush (p.10-11, 33, 34, 39, 40, 48, 92)  
Stranger Man/Shutterstock.com (p.14)  
Freepik (p.20, 52, 102, 125)  
HE Vinci (p.25)  
ARES (p.57, 64, 72, 73 (gauche), 79 (gauche), 83, 84, 93)  
Freepik (p.20, 60, 66-67, 81, 92, 106, 128-129)  
C. Quénium/woush(p.69, droite)  
Enabel (p.71)  
Dominique Pirnay/woush (p.73, droite)  
Matthias Vanmaercke (p. 76)  
Xuan Dao Pham (p.77, 78)  
Mondher El Jaziri (p. 79, à droite)  
Université Joseph Ki-Zerbo (p.80)  
Projet Territoires tissés (p.82)  
Tobias Arhelger/Shutterstock.com (p.101)



ACADEMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

—  
RUE ROYALE 180  
1000 BRUXELLES  
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11  
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES.AC.BE

